

Rapport Transition & Résilience - 2023

sur la situation en matière de développement durable,

établi en application de l'article L3661-2 du CGCT



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Partie 1 : Une Métropole en actions 7

DES ACTIONS EN FAVEUR DES HUIT TRANSITIONS

- Infographie : Huit axes pour une transition écologique et sociale..... 8
- Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive..... 10
- Organiser une résilience des écosystèmes 16
- Atteindre une société bas-carbone 22
- Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l’environnement. 28
- S’engager vers une économie responsable 34
- Passer à une mobilité durable 40
- Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes..... 46
- Construire un cadre de vie favorable à la santé 52

DES OUTILS DÉDIÉS À LA DYNAMIQUE DE RÉSILIENCE

- Une boîte à outils de la dynamique de résilience 59

Partie 2 : Une Métropole exemplaire 69

- Une commande publique responsable 70
- Un numérique responsable..... 72
- Une relation aux territoires et aux usagers d’écoute et en proximité 74
- Une dépense publique tournée vers la transition écologique et sociale 77
- Se positionner en employeur exemplaire et socialement responsable 79
- Une administration actrice de sa politique énergétique et climatique 82

Partie 3 : Tableau de bord et indicateurs de réalisations et résultats 87

PRÉSENTATION DU TABLEAU DE BORD

- Méthodologie retenue 88
- Tableau de bord 92
- Illustrations 94

REPRÉSENTATION PAR TRANSITION DES INDICATEURS

- Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive..... 96
- Organiser une résilience des écosystèmes 98
- Atteindre une société bas-carbone 100
- Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l’environnement 103
- S’engager vers une économie responsable 104
- Passer à une mobilité durable 106
- Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes..... 108
- Construire un cadre de vie favorable à la santé 110

Préface

L'urgence climatique est indéniable : sécheresse, mégafeux, vagues de chaleur, etc. Le GiEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) l'a de nouveau rappelé en 2023 avec la publication de son sixième rapport. Mais ce rapport affirme également qu'il est encore temps d'agir pour éviter un niveau de réchauffement aux conséquences dramatiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Le rapport annuel 2023 du Haut Conseil pour le Climat ne dit pas autre chose en insistant sur la nécessité d'acter l'urgence et d'engager les moyens nécessaires pour l'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, marqué par ailleurs par une crise du vivant et des tensions croissantes sur les ressources, la Métropole de Lyon porte une ambition de transformation profonde de son territoire pour répondre aux enjeux de transition écologique et de justice sociale.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre d'actions dans tous les domaines qui concernent la vie de ses habitants. Mobilité, alimentation, énergie, logement, santé : la Métropole accélère les transitions tout en affirmant une logique de renforcement des solidarités et des coopérations. Les actions conduites en 2023 reflètent ces ambitions : mise en place de la régie publique de l'eau, plan de sobriété énergétique, déploiement du Revenu Solidarité Jeunes, accompagnement des entreprises et des acteurs culturels dans la transition, offre de logements abordables grâce au Bail Réel Solidaire, plan métropolitain des solidarités, etc.

Ce rapport annuel relatif à la situation en matière de développement durable, désormais nommé Rapport Transition & Résilience, donne à voir une sélection d'actions représentatives de l'engagement de la Métropole de Lyon pour une transition socio-écologique ambitieuse et juste. À travers son tableau de bord, ce rapport rend compte, en toute transparence, de la mise en œuvre du plan de mandat et de la trajectoire de la Métropole par rapport au cap qu'elle a fixé.

Jérémy Camus

Vice-Président en charge de l'agriculture,
de l'alimentation et de la résilience



Préambule

L'article L3661-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 - article 5, et l'article D3661-7 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), version en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 et son décret d'application n° 2014-1626 du 24 décembre 2014 - article 1, soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Pour répondre à cette obligation réglementaire, la Métropole de Lyon présente depuis l'année 2022 son engagement en faveur du développement durable en structurant le rapport autour de sa dynamique de résilience territoriale.

Désormais dénommé « Transition & Résilience », le rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2023 présente les politiques publiques du plan de mandat et leurs déclinaisons opérationnelles (structurées autour de huit axes de transitions détaillés sur les pages 8 et 9), ainsi que le fonctionnement de la collectivité, qui permettent d'améliorer cette situation et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Depuis la première édition en 2022, afin de pouvoir **assurer le suivi dans la durée** du bilan des politiques publiques, ce rapport suit **une structuration reprise chaque année** comprenant trois principales parties :

- **La Métropole en actions** : cette revue des transitions engagées comprendra notamment une présentation de chaque transition au regard des orientations du plan de mandat et des différents outils de la dynamique de résilience, ainsi que la présentation d'actions réalisées au cours de l'année de référence pour illustrer l'engagement des transitions et l'actualité des moyens déployés ;
- **La Métropole exemplaire** : structurée autour de cinq domaines principaux illustrant les engagements de l'Administration, cette partie met en visibilité les actions concrètes menées au cours de l'année de référence ;
- **Et enfin, un tableau de bord d'indicateurs** de réalisation et de résultat qui font l'objet d'une mise à jour annuelle et d'un suivi dans le temps.



Partie 1

Une Métropole en actions : Revue des transitions engagées et boîte à outils de la dynamique de résilience

Revue des transitions engagées

Alimentation, écosystèmes, sobriété carbone, inégalités territoriales, économie responsable, mobilité durable, lutte contre la pauvreté, santé : les politiques publiques de transition engagées par la Métropole concourent à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU et contribuent à la résilience du territoire, c'est-à-dire à sa capacité à faire face aux chocs, qu'ils soient environnementaux, climatiques, sanitaires ou géopolitiques. Cette première partie entend, sans être exhaustive, incarner la situation de l'année 2023 en matière de développement durable, en s'appuyant sur la présentation des enjeux du plan de mandat et ses principales déclinaisons opérationnelles structurées autour de huit transitions.

PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

Des menus
100% bio et 50%
locaux, plus végétaux
15% d'aliments locaux
d'ici 2026

P. 12

Restauration
collective,
la réussite des
régies exemplaires

ORGANISER UNE RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

100 m² de nature
par habitant
100 ha de surfaces
favorables aux
pollinisateurs
d'ici 2026

P. 19

Bien végétaliser,
ce n'est pas
juste planter !

ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE

Réduire de 43%
les émissions
de GES d'ici 2026

Baisser de 30%
les consommations
d'énergie d'ici 2026

Doubler la production
locale d'énergies
renouvelables
et de récupération

P. 24

Inauguration
d'une chaufferie
bois

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

6 000 logements sociaux
et abordables construits
par an à la fin du mandat

399 millions d'euros
pour l'habitat abordable

P. 31

Une accession
pour tous
grâce au Bail
Réel Solidaire



S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

220 millions d'euros pour
une économie responsable

Moins 25% de production
de déchets ménagers
d'ici 2030

P. 38

Le rôle clé des
entreprises pour
la soutenabilité
du territoire

PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE

1 700 km d'aménagements
cyclables d'ici 2026

250 km de voies
lyonnaises d'ici 2030

P. 43

Un plan
d'actions pour
une Métropole
piétonne
au quotidien

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOUS TOUTES LES FORMES

5 000 jeunes aidés
via le RSJ d'ici 2026

60 millions d'euros pour
lutter contre la pauvreté
et les inégalités

P. 49

La mission
Hospitalité
multiplie
les projets

CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Aucune population
exposée à la valeur limite
NOX d'ici 2030

Réduire de 47 %
des émissions
de PM10 d'ici 2030

P. 54

La Métropole
agit en faveur
du bien vieillir





PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

Chiffres clés

1 HA de terre agricole disparaît tous les jours dans le Rhône depuis 10 ans

50% des chefs d'exploitation ont plus de 51 ans

AUGMENTATION DES POLLUTIONS en herbicide des captages d'eau potable de l'Est lyonnais

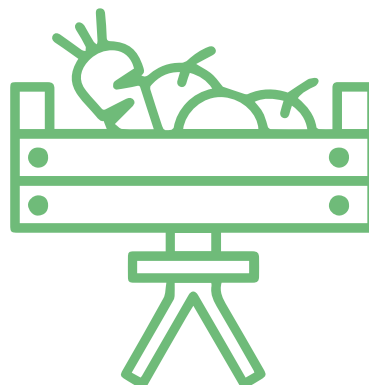
Seulement **19%** des chefs d'exploitation sont des femmes

19,5% des surfaces en BIO

Le système alimentaire résilient désigne l'ensemble des acteurs et des processus qui permet d'alimenter la population, de l'amont à l'aval (production agricole, transformation, distribution, déchets, transport...), et qui doit s'adapter face à des perturbations liées au dérèglement climatique, aux tensions croissantes sur les ressources, à la dégradation des écosystèmes et aux perturbations d'ordre géopolitique.

Le système alimentaire métropolitain doit tendre vers un système plus durable, qui réduit son impact sur les ressources (notamment l'eau) et contribue à l'atténuation du changement climatique. La maîtrise de l'impact carbone de la filière implique un changement des modes de production, de distribution et de consommation, tout en favorisant l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et abordable, dans un principe de justice alimentaire.

Un système résilient cherche aussi à mieux résister aux chocs futurs, en augmentant l'autonomie alimentaire du territoire (préservation des terres agricoles, développement de filières locales, augmentation de la population agricole) et en s'adaptant à la nouvelle donne climatique, à travers le développement de pratiques et de cultures plus écologiques, durables et diversifiées.





Les principaux défis à relever

Dérèglement climatique, épuisement des ressources, perte de biodiversité, dégradation de la qualité des sols...

Autant de défis majeurs à relever par la collectivité et les acteurs du territoire.

Deux constats illustrent en particulier combien le système alimentaire métropolitain (périmètre de 50 km autour de Lyon) est fragile :

- **L'autonomie alimentaire est faible** (4,6 %) et 95 % des produits agricoles sont exportés ;
- **1/3 des 675 personnes** ayant répondu à l'enquête sur la précarité alimentaire en 2018 n'ont pas les moyens de s'alimenter correctement et 15 % des habitants déclarent ne pas manger à leur faim.

La Métropole s'engage pour accroître la résilience de son système alimentaire

La Métropole de Lyon agit sur la production agricole et l'alimentation des habitants pour accroître la résilience du système alimentaire à travers deux documents-cadres structurants :

- **Un projet alimentaire de territoire (PATLy)**, construit en partenariat avec les acteurs territoriaux institutionnels et privés sur un périmètre de 50 km autour de Lyon. Le PATLy a pour ambition de **permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité** en agissant principalement sur deux leviers : **la relocalisation de la production** avec un objectif de **15 % d'autonomie alimentaire**, en réorientant vers la demande locale les productions agricoles actuellement exportées et en développant de nouvelles capacités de production et de transformation ; et la **justice alimentaire** en améliorant l'accès à une alimentation de qualité et en luttant contre les inégalités structurelles ;
- Une nouvelle **stratégie agricole métropolitaine** votée en juin 2021, en cohérence avec le PATLy, pour **faire du capital agricole un bien commun métropolitain** et progresser vers une **agriculture durable de proximité** (notamment avec une politique de soutien à destination de l'agriculture biologique par l'achat public).

Objectifs chiffrés du plan de mandat

Préservation de

10 000

hectares de terres agricoles

Menus

100% Bio et

50% locaux

avec une option végétarienne quotidienne

15% d'aliments

produits et consommés

localement d'ici 2026

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

RESTAURATION COLLECTIVE

La réussite des régies exemplaires

La Métropole de Lyon gère actuellement 36 restaurants de collèges en régie. Les trois restaurants qui ont ouvert depuis 2021 proposent un modèle de « régie exemplaire », bénéficiant ainsi d'une équipe de restauration dédiée exclusivement à la restauration et de matériels adaptés à la valorisation des produits bruts. Dès l'ouverture, la composition des assiettes des collégiens avoisine les 100 % de produits biologiques dont 50 % de produits locaux. Depuis septembre 2022, 150 collégiens de 6^e et 5^e déjeunent au collège Gilbert Chabroux.



Les élèves de 4^e s'ajouteront aux convives en 2023. Rachid Becha, le chef de cuisine et son équipe, ont à cœur de proposer

des recettes variées, gourmandes et une offre végétarienne quotidienne.

DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR LES COLLÈGES

Des engagements forts pour les 5 prochaines années



À compter de septembre 2023, pour les 30 collèges dont la restauration collective est gérée en marché, la qualité des menus sera consolidée avec plus de « fait maison »,

plus d'approvisionnement en direct et de proximité, 50 % de produits biologiques dès le début du contrat et 75 % à 2 ans. Une commission partenariale tripartite (collectivité, société de restauration collective, représentants des producteurs) sera mise en place pour faciliter le respect des engagements des sociétés de restauration collective et structurer des filières locales. Ce sont également des engagements exemplaires en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire, avec un accompagnement des convives autour de 3 axes : lutte contre le gaspillage alimentaire, alimentation saine, responsable et respectueuse de l'environnement, découvertes culinaires...

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

FILIÈRE LOCALE

Émergence d'une filière bio céréales – farine sur la Métropole

La Métropole de Lyon soutient depuis 2022 l'accompagnement par la Chambre d'agriculture d'un groupe de céréaliers bio de l'Est lyonnais, visant à faire émerger des projets



de filières territoriales valorisant les céréales bio produites localement.

Dès 2022, plus de 200 tonnes de blé ont ainsi été livrées par ce groupe de céréaliers à la meunerie Molinea. Nouvellement installée à Pierre-Bénite, Molinea cherchait justement à développer un approvisionnement local bio, pour produire une farine de qualité destinée aux boulangeries et réseaux de restauration collective sur la Métropole, notamment crèches et écoles. Le groupe a été accompagné dans la définition d'un prix commun de vente, l'organisation du stockage et des livraisons ou encore la mise en place des modalités de paiement. En 2023, le meunier a commandé plus du triple de volume de blé par rapport à l'année précédente, ainsi que du sarrasin, du petit épeautre, et d'autres céréales et légumineuses. Une coopération locale très prometteuse !

TRI

Les bornes à compost se déploient

Après une expérimentation conduite à Lyon (7^e arrondissement), et une extension du dispositif à plusieurs communes de la Métropole fin 2022, la Métropole de Lyon poursuit le déploiement de son nouveau service de collecte en point d'apport volontaire des déchets alimentaires, dans l'objectif de mieux valoriser les déchets alimentaires contenus dans nos poubelles grises et de réduire

la part de déchets incinérés. Ce service, déployé sur les territoires urbains denses de la Métropole grâce à des bornes à compost implantées sur l'espace public, permet aux habitants de trier leurs déchets alimentaires afin qu'ils soient collectés puis valorisés en compost. En 2023, 6 nouveaux arrondissements de Lyon se voient dotés de 730 bornes à compost. Le dispositif, qui concerne

de plus en plus de communes de la Métropole, dessert fin 2023 près de 600 000 habitants. Plus de 3 500 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été collectées, depuis le démarrage en octobre 2021.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

AGRICULTURE URBAINE

Soutien aux jardins collectifs et espaces nourriciers



Depuis plus d'une vingtaine d'années, la Métropole de Lyon soutient l'émergence et accompagne les initiatives de jardinage collectif développées

sur son territoire. Ces espaces contribuent à la composition de la trame verte du territoire et, en permettant notamment un accès aisé

et à moindre coût à des productions locales de fruits et de légumes, participent à la justice alimentaire du territoire. À ce jour, près de 450 jardins collectifs et espaces nourriciers sont répertoriés sur le territoire métropolitain, couvrant plus de 150 hectares. Une quinzaine de projets ont bénéficié du soutien de la Métropole au cours de l'année 2023. De nouvelles dispositions votées au mois de septembre prévoient un régime d'aides renforcées liées au caractère nourricier de ces espaces.

SIRHA LYON

La Métropole de Lyon met les produits biologiques et locaux au menu

Le SIRHA Lyon (Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation), rendez-vous incontournable des professionnels de la restauration et de l'alimentation, a réuni 210 000 visiteurs lors de son édition 2023.

À cette occasion, la Métropole de Lyon a saisi l'opportunité de promouvoir des initiatives en faveur d'une alimentation saine, locale et biologique. À travers la mise en valeur des agriculteurs du territoire, la participation à des conférences sur la souveraineté alimentaire et sur la restauration collective, ou encore à travers la mise en place de parcours à destination des professionnels de la restauration collective et commerciale,

la Métropole a proposé un programme résolument tourné vers la promotion d'une alimentation locale et respectueuse de l'environnement. Une belle réussite puisque les parcours ont conduit une soixantaine de professionnels, parmi lesquels des chefs de cuisine des collèges, des traiteurs, des restaurateurs ou encore des associations, vers la découverte de fournisseurs de produits frais, bio et locaux.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE

Une réouverture remarquée

Les portes de la Cité Internationale de la Gastronomie ont réouvert en octobre 2022 pour offrir au public métropolitain une approche nouvelle de la gastronomie et de l'alimentation. Des repas d'hier à ceux de demain, le superbe



lieu de la Cité Internationale de la Gastronomie donne à voir, par une programmation d'expositions, de rencontres et d'animations, les aspects culturels, émotionnels, nutritionnels, environnementaux et scientifiques de l'alimentation.

La première exposition accueillie, intitulée *Banquet* - une grande exposition immersive, ludique et scientifique pour tous les âges - a su attirer plus de 30 000 visiteurs du 22 octobre au 31 décembre 2022.

La programmation hebdomadaire *Les Jeudis de la cité*, qui alterne show-dégustations culinaires animés par des chefs et producteurs locaux, et conférences sur les thèmes nutrition/santé, a connu une forte fréquentation à chaque session.

300 agriculteurs
dans la Métropole de Lyon



C'est
- 40%
en 20 ans



22%
du territoire
métropolitain
dédié à
l'agriculture

Sur les 10 dernières années,
- 37% d'exploitations, quand
dans le même temps, la surface
des exploitations de grandes cultures
s'est accrue de 11% en moyenne



ORGANISER UNE RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

Chiffres clés

Il faudrait environ

3 planètes pour répondre de manière pérenne et soutenable aux besoins de l'humanité si chaque habitant de la planète vivait comme un Grand Lyonnais

313 fois le parc de la tête d'or artificialisé en 15 ans. Depuis 2015, la part des espaces urbanisés a progressé de 55% à 58%

10 à 40% de baisse de l'étiage du Rhône prévue à l'horizon 2050-2060

755 espèces sont menacées dans la région et 21% des fleurs indigènes identifiées en 1995 n'ont pas été retrouvées lors de l'inventaire mené entre 2010 et 2013

Les effets des activités, modes de vie et évolutions de notre territoire génèrent des pressions sur les ressources naturelles et sur les écosystèmes, avec pour corollaire une dégradation de nos cadres et qualités de vie, ainsi que de notre santé.

La pandémie de 2020 nous a rappelé nos interdépendances fortes avec les milieux naturels. Pour améliorer la résilience et la régénération de notre territoire, il convient de mettre en symbiose les écosystèmes naturels et les activités humaines pour le bien-être de tous.

Les principaux défis à relever

Alors qu'elles sont rares et limitées, les ressources naturelles font l'objet d'une forte pression du fait des activités humaines, ce qui nécessite de protéger les grands équilibres écologiques. Le défi ? Engager une transition respectueuse de l'Homme, du Vivant et des ressources. Car les menaces sont de taille :

- **Une pression accrue sur notre écosystème naturel** : l'empreinte écologique du territoire et de ses habitants dépasse les exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales (4,9 ha/hab., symboliquement 120 fois la superficie de la Métropole de Lyon) ;
- **Un effondrement de la biodiversité**, constaté à toutes les échelles, accentué par une capacité d'accueil de la biodiversité qui se réduit du fait de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des espaces naturels et agricoles ;
- **Une pression sur la ressource en eau tant localement qu'au niveau mondial.** La ressource s'amenuise et l'utilisation des nappes souterraines devrait s'intensifier. Notre dépendance à un seul champ captant fragilise le territoire. Quant au réchauffement climatique, il fait peser des risques d'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, élévation de la température).

La Métropole s'engage pour la résilience des systèmes vivants

Préserver, protéger et restaurer plus volontairement les fonctionnalités des écosystèmes et les services écosystémiques sont un préalable essentiel à la résilience de notre territoire.

Dans ce but, la Métropole a adopté le *plan Nature* en juin 2021.

Restauration des continuités écologiques dégradées par l'urbanisation, action en faveur des pollinisateurs sauvages avec la plantation de prairies fleuries, ou encore atténuation des effets du changement climatique grâce au renforcement de la végétalisation du territoire. Ce *plan Nature* permet non seulement de rassembler et de rendre visibles les actions de la Métropole, mais également, de suivre, dans la durée, les moyens qu'elle déploie pour améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des paysages et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

Agir pour préserver la ressource en eau :

- Passage en régie du service de production et de distribution de l'eau, au 1^{er} janvier 2023, pour faire de l'eau un bien commun ;
- Diversifier à long terme les sources d'alimentation en eau potable, comme inscrit dans le cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 ;
- Protéger de toute pollution la ressource en eau (réflexion engagée avec les agriculteurs dans les aires d'alimentation des champs captants en vue d'acquisitions foncières et de conventionnements) ;
- Renouvellement des canalisations et ouvrages d'eau potable pour réduire le taux de fuite du réseau et contribuer durablement à une gestion patrimoniale optimisée.

PPI

2021 - 2026

37

millions d'euros

pour la protection de l'environnement et la préservation des espaces naturels

81

millions d'euros pour l'eau potable

Rassembler et fédérer autour de la ville perméable :

Urbanisme, logement, voirie, eau et assainissement, éducation, biodiversité, mobilité, tourisme : l'action en faveur d'une ville perméable est transversale. La ville perméable propose des solutions et des outils pour infiltrer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent, permettant ainsi de retrouver un cycle de l'eau plus naturel.

Désimperméabilisation des rues et pieds d'arbres, utilisation de revêtements poreux, installation de cuves de

récupération, création de bassins de rétention, noues, jardins de pluie, sont autant de solutions mises en œuvre.

Objectifs chiffrés du plan de mandat

100 m² de nature par habitant d'ici 2030

Restaurer **12** corridors prioritaires et dégradés d'ici 2026

Atteindre une couverture arborée de **30 %**

Accompagner **100** résidences d'habitats collectifs pour la végétalisation de leurs espaces communs d'ici 2026

Développer **100** ha de surfaces favorables aux pollinisateurs d'ici 2026

Désimperméabiliser **400** ha d'ici 2026 dans les espaces publics et privés

Atteindre le **Zéro** Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, et diviser par deux le rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années par rapport à celui constaté durant les dix années précédentes

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

BIODIVERSITÉ

Un marathon à bonne foulée...

Lancé en décembre 2021, le marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon s'attache à densifier la trame « turquoise » favorable aux espèces se partageant entre une vie aquatique et terrestre : grenouilles, crapauds, tritons, libellules...

Ce marathon s'adresse à tous les porteurs de projets publics ou privés disposant de terrains pour planter des haies et créer des mares, organisés pour accueillir un maximum de biodiversité : végétaux locaux et diversifiés, profondeur de mare en fonction de l'espèce cible... Le tout financé par l'Agence de l'eau, la Métropole de Lyon et 4 associations : Arthropologia, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, Ligue pour la protection des oiseaux et France nature environnement.



7,4 km de haies et 21 mares sont désormais comptabilisés sur les 42 km de haies et 42 mares à réaliser d'ici 2026. Et la saison 2024 s'annonce prometteuse !

RESSOURCE EN EAU

L'eau potable est devenue publique pour les Grands Lyonnais

En 2020, la Métropole de Lyon a décidé de reprendre en gestion publique la production et la distribution de l'eau



potable sur son territoire. Un engagement fort, motivé par la nécessité de garantir une gestion durable et équitable de la ressource en eau. L'eau des Grands Lyonnais est devenue officiellement publique le 1^{er} janvier 2023. 200 000 m³ d'eau potable d'une grande qualité sont produits et distribués dans la Métropole chaque jour ! Entre les mains du service public, l'eau est désormais gérée dans l'intérêt général

et dans une vision de long terme. Fragile et précieuse, elle doit être préservée face aux crises et aux impacts du changement climatique : la Régie et la Métropole de Lyon travaillent de concert pour sécuriser sa production, limiter les risques de pollution et maintenir sa qualité. Distribuer une eau publique, c'est aussi garantir à chacun le droit d'accès à l'eau et veiller à un partage équitable entre tous les acteurs.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

VÉGÉTALISATION

Bien végétaliser, ce n'est pas juste planter !

La fin de l'année 2023 marque les deux ans du dispositif d'aide à la végétalisation dans les espaces résidentiels collectifs, l'occasion de tirer un premier bilan et de dresser de premiers constats : l'envie des habitants de renouer avec la nature, le végétal, de profiter de la fraîcheur de l'ombre d'un arbre, des fruits, des plantes aromatiques, de retrouver les écureuils, le chant des oiseaux et les couleurs des papillons en ville... Mais beaucoup



d'idées reçues et de questions sur la biodiversité, la gestion écologique d'un jardin (taille, arrosage...), ou la palette végétale, subsistent. Le dispositif financier seul n'est donc pas suffisant. Bien végétaliser, ce n'est pas juste planter, c'est comprendre



comment fonctionne le cycle du vivant, apprendre, pour que ce financement public soit durable. En 2024, il s'agira de mieux accompagner, mieux outiller les Grands Lyonnais pour que chacun retrouve sa capacité, son autonomie à gérer un espace de nature.



VILLE PERMÉABLE

Les arbres de pluie essaient sur tout le territoire

La Métropole de Lyon a réalisé un livret technique sur les arbres de pluie qui vise, en explicitant et vulgarisant le concept, à favoriser l'essaimage de ces arbres sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'arbre de pluie est un arbre dont la fosse de plantation a été repensée et dimensionnée pour gérer en partie les eaux de ruissellement, favoriser le développement de l'arbre et accueillir la biodiversité. Ce concept, qui appartient aux solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, est utilisé dans les projets de réaménagement urbain afin d'intégrer la déconnexion des eaux pluviales. C'est afin de mettre cette solution à la portée du plus grand nombre qu'une nouvelle version du livret explicatif a été rédigée, enrichie de préconisations de mise en œuvre et illustrée de retours d'expérience.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

VILLE PERMÉABLE

Application à un projet de tramway : le T9

Porteur d'ambitions environnementales, le projet de tramway T9, piloté par Sytral Mobilités, contribue à la déconnexion des eaux pluviales et favorise la gestion des eaux à la parcelle par infiltration tout au long du tracé, ce sont des enjeux forts de la politique Ville perméable portée par la Métropole de Lyon. Le projet T9 permet, par rapport à la situation actuelle, d'augmenter de près de 5% la part des surfaces directement rejetées au milieu naturel (cours d'eau), de plus de 250% la part des surfaces infiltrées directement dans le sol

et, surtout, de diminuer de près de 50% la part des surfaces directement raccordées au réseau d'assainissement unitaire. Les solutions mises en œuvre sont multiples – noues, tranchées drainantes ou massifs d'infiltration – et permettent d'infiltrer 11,6 ha.

Le montant de l'opération sur l'ambition pluviale est d'environ 7,8 millions d'euros. Le projet est par ailleurs intégré au contrat Métropolitain 2022-2024 signé auprès de l'Agence de l'Eau et des subventions seront octroyées dans le cadre de la Ville perméable.

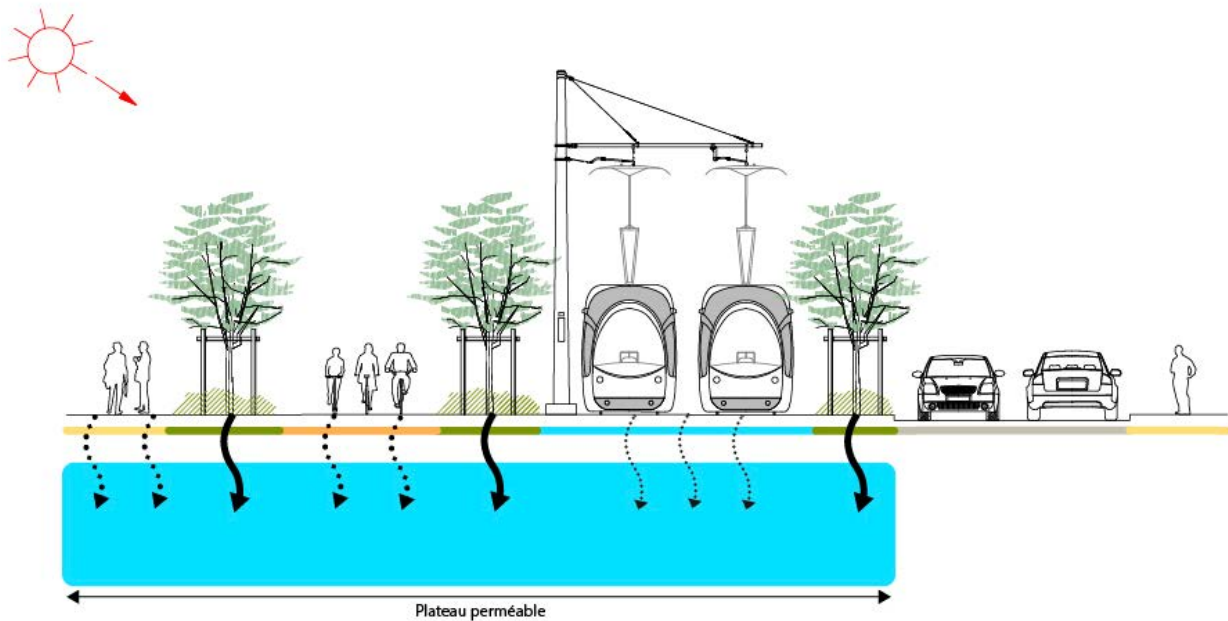


Schéma principe Ville perméable

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Des guides pour améliorer les pratiques

La Métropole de Lyon met à disposition de ses habitants trois guides pratiques pour accompagner les particuliers dans la mise en place d'installations dédiées à une meilleure gestion de leurs eaux pluviales. Le premier livret permet d'identifier les modalités de gestion des eaux pluviales selon la présence de périmètres spécifiques : inondation, captage d'eau potable, mouvement de terrain, etc. Le deuxième guide

présente en détail les ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle avec des conseils de conception, de réalisation et d'entretien. Enfin, le dernier livret permet de constituer les demandes d'urbanisme en listant



l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction des dossiers pour répondre aux enjeux de l'eau.

En complément, un outil de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la source, l'outil PARAPLUIE, est disponible, ainsi qu'un service d'aide à son utilisation.

https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/2022/09/livret_arbre_de_pluie-1.pdf

EUROPE

La Métropole s'engage dans l'Accord des villes vertes européennes

La Métropole de Lyon a signé, en juin 2021, l'Accord des villes vertes européennes ou Green City Accord. Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du Green Deal européen, est une initiative des maires de villes européennes en faveur d'une action renforcée pour des sujets environnementaux qui ont un impact très fort sur l'environnement et sur la qualité de vie, la santé et le bien-être des citoyens. Il complète la convention des Maires pour l'énergie et le climat, en enjoignant les collectivités européennes

à fixer des objectifs allant au-delà des exigences réglementaires fixées par l'Union européenne dans cinq domaines d'intervention d'ici à 2030 : nature et biodiversité, économie circulaire et déchets, air, eau, bruit. Par la signature de cet Accord, la Métropole de Lyon s'est engagée à mettre en œuvre des mesures et des programmes, de manière intégrée, afin d'atteindre ces objectifs ambitieux à l'horizon 2030.

En 2023, la Métropole a produit son rapport initial fixant les valeurs de référence

pour les indicateurs de suivi des objectifs et a porté une délibération sur ce rapport. Un rapport intermédiaire sera produit en 2026 et un rapport final en 2030, permettant d'avérer une trajectoire de progrès sur l'ensemble des objectifs visés.





ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE

Chiffres clés

90 000

ménages du territoire sont touchés par la précarité énergétique

91%

de l'énergie consommée sur le territoire est aujourd'hui importée

Objectifs chiffrés
du plan de mandat

200 000

logements éco-rénovés, dont 100 000 financés par Écoréno'v (2/3 des opérations ciblées sur les ménages modestes et en précarité énergétique)

10%

des ménages accompagnés par des actions de sobriété

L'énergie est une ressource vitale pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société : elle assure le bon fonctionnement des services et infrastructures et répond aux besoins des habitants dans leur quotidien.

La transition vers un territoire bas-carbone nécessite à la fois une réduction forte des consommations énergétiques (sobriété) et une évolution du mix énergétique (décarbonation).

Ces actions apparaissent d'autant plus nécessaires dans le contexte actuel marqué par des tensions géopolitiques et une augmentation substantielle du prix des énergies fossiles. Cette transition implique par conséquent une modification profonde non seulement de nos systèmes de production, mais aussi de nos modes de vie.

Les principaux défis à relever

→ **Passer à une société bas-carbone** est un impératif qui dépasse la lutte contre le réchauffement climatique : la perte de la biodiversité, l'acidification des océans et la raréfaction de l'eau sont également liées aux émissions des gaz à effet de serre.

En 2019, si l'on prend en compte uniquement les émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire de la Métropole, les trois postes principaux d'émissions sont l'industrie avec 36%, la mobilité avec 30% et le logement avec 24%.

En revanche, si l'on prend en compte les émissions générées ailleurs et liées au mode de vie des habitants (empreinte carbone moyenne d'un Français, source Carbone 4), alors :

- 27% sont liées à la mobilité,
- 27% au logement,
- 19% à la consommation de biens et services privés,
- 18% à l'alimentation,
- 9% aux services publics.

- La dépendance du territoire en matière d'énergies importées et le manque de diversité des sources d'approvisionnements impliquent également de faire évoluer notre stratégie vers le développement des énergies renouvelables et la diversification des sources d'approvisionnements, ceci dans l'objectif de nous affranchir des dépendances et des tensions géopolitiques qui affectent largement le prix des énergies.
- Par ailleurs, les enjeux d'adaptation au changement climatique s'imposent du fait de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, pluie, gel...) qui ne cessent de s'accroître, renforçant la vulnérabilité de notre territoire.

La Métropole s'engage pour une société bas-carbone

Votés en 2019, le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** et le **Schéma Directeur des Énergies (SDE)** sont les documents de référence dans ce domaine, avec trois objectifs affichés :

- Réduire de 43% les émissions de GES du territoire par rapport à 2000 à l'horizon 2026 (3 t CO₂/hab) (à l'horizon 2050, l'objectif est de -79% pour atteindre les ambitions de l'accord de Paris) ;
- Baisser de 30% les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2026 (-63% d'ici 2050) ;
- Doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17% dans la part des consommations métropolitaines d'ici 2026 (53% en 2050).

Ces objectifs se traduisent de manière opérationnelle :

- Promotion de la sobriété énergétique et chasse au gaspillage ;
- Éco-rénovation des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels, dont les bâtiments de la Métropole de Lyon ;
- Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- Déploiement des réseaux de chaleur et de froid urbains, afin de desservir 200 000 équivalent-logements avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de plus de 65% en 2026 ;

- Développement des productions de chaleur renouvelable (solaire thermique, bois, géothermie, récupération d'énergie fatale) ;
- Élaboration du plan solaire métropolitain visant le développement de la production d'électricité renouvelable, notamment via la filière solaire photovoltaïque, pour atteindre un volume de 245 GWh/an en 2026 ;
- Éradication du recours au fioul d'ici 2026 ;
- Soutien à l'éducation populaire à l'écocitoyenneté et organisation d'événements festifs et culturels réguliers autour des grands thèmes de la transition énergétique.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

CLUB SOLAIRE MÉTROPOLITAIN

Un outil pour accélérer les projets de production d'énergie solaire !

Le Club solaire a été créé en mars 2023 par la Métropole de Lyon et AuRA Digital Solaire, le syndicat des professionnels du solaire en région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes), dans l'objectif de dynamiser la solarisation du territoire. Il est co-financé par Enedis dans le cadre de sa politique RSE. Ce club a vocation à outiller les porteurs de projets pour qu'ils concrétisent et réussissent plus rapidement leurs installations solaires. À cette fin, il favorise la

mise en synergie, la coopération et l'entraide entre acteurs, dans le but de capitaliser, valoriser et partager des outils et méthodes opérationnels. Il a également pour objectif la mise en réseau des différents types d'acteurs d'un projet solaire. Le club s'adresse à tous les acteurs du territoire (propriétaires patrimoniaux, acteurs économiques de la filière, experts, etc.). Après sa création en mars lors du salon BePositive,

le Club a organisé en 2023 cinq événements portant sur différentes thématiques à destination de ses membres.



RÉSEAU DE CHALEUR

Inauguration d'une chaufferie bois

À Vénissieux, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le développement des réseaux de chaleur est un axe fort de la politique de transition énergétique de la Métropole. L'objectif est d'alimenter 200 000 équivalents logements en 2026 sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant leur part d'énergie renouvelable au plus haut.



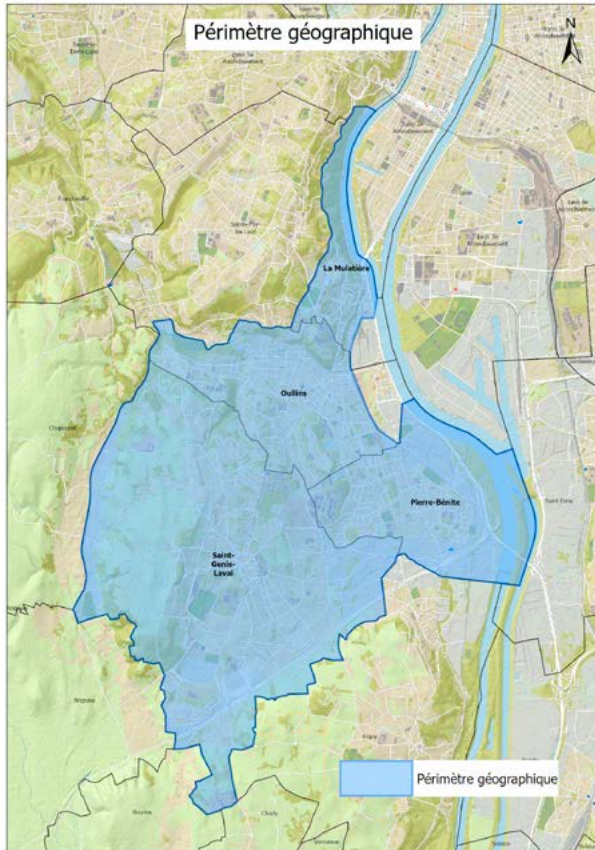
Dans cette optique, des travaux de prolongement ont commencé début 2022 pour étendre le réseau dans le quartier de l'Arsenal à Saint-Fons. 878 logements et un gymnase ont déjà été raccordés et d'ici à 2027, une trentaine de nouveaux bâtiments profiteront du chauffage urbain, parmi lesquels les immeubles de la future ZAC Carnot Parmentier (430 logements), mais aussi un théâtre et un collège.

Afin d'alimenter ces nouveaux bâtiments en énergie renouvelable, une nouvelle chaufferie bois-énergie a été inaugurée le 3 avril 2023 à Vénissieux après un an de travaux. Elle fonctionnera en complément de la chaufferie historique des Minguettes en portant le taux d'énergie renouvelable du réseau de 55 à 63%.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Un nouveau réseau de chaleur sur le sud-ouest lyonnais



En septembre 2022, la Métropole de Lyon a lancé, via une délégation de service public (DSP), la création d'un nouveau réseau de chaleur sur les communes de La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval. Aucun réseau de chaleur de cette ampleur n'a été créé sur le territoire depuis 50 ans.

Ce futur réseau fonctionnera avec un taux d'EnR&R (énergie renouvelable et de récupération) de 80% minimum. Il devrait s'étendre sur environ trente kilomètres et desservir près de 125 bâtiments (logements et bâtiments publics notamment). La centrale de production de chaleur sera implantée à Saint-Genis-Laval. Elle permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des secteurs résidentiel et tertiaire de ce territoire d'environ 20%. Les futurs abonnés bénéficieront d'un prix de la chaleur attractif et plus stable que celui des énergies fossiles et de l'électricité.

La DSP sera attribuée début 2024 pour une durée de 25 ans.

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Consommer moins d'énergie à la maison, c'est possible !

Dans un contexte de flambée des prix de l'énergie et d'incertitude sur son approvisionnement en période hivernale, la campagne « rassemblons nos énergies » conduite par la Métropole de Lyon depuis 2022 met en visibilité une dizaine de dispositifs et outils pour réduire les consommations énergétiques et par suite,

les montants des factures. Du défi collectif Déclics à l'appli Ecolyo qui mesure les « consos » et conseillent des éco-gestes, des informations données lors de l'ÉNERGITOUR au kit éco-confort pour répondre dans l'urgence aux besoins des habitants, des aides nationales aux aides locales destinées aux ménages modestes pour réduire

sa facture d'énergie, le panel d'actions profite à tous les publics.

Ainsi, l'ÉNERGITOUR assure vingt permanences sur le territoire, plus de 1000 kits sont remis en main propre par les structures relais, et 236 foyers relèvent le défi Déclics réalisant 14% d'économies d'énergie !

<https://ecolyo.com>

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS



CULTURE & CLIMAT

Un accompagnement des acteurs culturels dans la réalisation de leur bilan carbone

La culture n'échappe pas à l'impératif de la transition écologique : c'est fort de cette conviction que la Métropole s'engage pour aider les acteurs culturels à se mobiliser. La Direction Culture a lancé une action conjointe avec la Mission Transition Écologique de la ville de Lyon pour accompagner plusieurs acteurs culturels dans leur transition durable. Après le lancement de l'initiative « Culture Climat » en janvier 2023, une douzaine de structures volontaires se sont engagées à réaliser leur bilan carbone. Ce groupe rassemble des équipements et événements volontaires, d'esthétiques, de tailles et de localisations variées.

Le bilan carbone est réalisé à partir d'un outil sur mesure, calibré pour les besoins et postes d'émissions du secteur culturel. Financé par la Métropole, il a déjà été testé par deux structures dès 2022 : le TNP et Lugdunum. L'accompagnement prend la forme de réunions mensuelles, incluant temps d'échanges et retours d'expérience, qui permettent à tous les acteurs d'identifier les postes d'émissions propres au secteur culturel, et des exemples de bonnes pratiques pour diminuer cet impact environnemental. Au-delà de la comptabilité carbone, cette démarche se veut vectrice de changement, avec la restitution d'un plan

d'actions fin 2023. Il s'agira alors d'impliquer les directions des structures culturelles dans cette démarche d'écoresponsabilité et de leur faire connaître le travail accompli. Ces temps conviviaux créent une dynamique collective sur ces questions d'écoresponsabilité qui se révèle précieuse dans la mise en place des plans d'actions. Tous sont conscients que non seulement la culture gagne à anticiper sa transition en se montrant pro-active plutôt que de subir une transition forcée, mais que la transition de la culture peut même accompagner celle d'autres secteurs.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

CONSTRUCTION

Un recours accru aux matériaux biosourcés

La Métropole de Lyon porte une ambition forte pour réduire l'impact environnemental du secteur de la construction, secteur très pourvoyeur d'émissions de GES et très consommateur d'énergie. Dans un souci d'exemplarité, la Métropole se fixe l'objectif d'augmenter la part des produits biosourcés dans ses propres chantiers. Le Pacte Bois-Biosourcé est un engagement proposé par l'interprofession Fibois à l'ensemble des aménageurs

et maîtres d'ouvrages publics et privés qui choisissent d'utiliser une part significative de matériaux bois et autres biosourcés dans leurs projets de construction. En devenant signataire de ce pacte, la Métropole de Lyon s'engage désormais à introduire un poids minimum dans les opérations de construction, rénovation ou aménagement.

Au-delà des enjeux d'exemplarité et de décarbonation, cet engagement se veut un signal fort adressé aux filières des



matériaux biosourcés en leur donnant la visibilité sur les besoins futurs de la Métropole.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Soutenir la transition du secteur médico-social



Camille DUBOIS et Aliénor MORICEAU, conseillères en transition énergétique et écologique en santé

Suite à un appel à manifestation d'intérêt, deux conseillères en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) sont arrivées au sein de la Métropole en novembre 2022. Ces postes s'inscrivent plus largement dans un réseau national animé par l'ANAP (Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale), dédié à l'accompagnement

du parc sanitaire et médico-social.

Les CTEES ont pour mission d'aider les établissements médico-sociaux sur le territoire de la Métropole à réaliser des économies d'énergie, et plus globalement à s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et écologique.

Les conseillères ont débuté leur accompagnement auprès de 50 établissements, sous forme de visites de site, d'entretiens, d'appui à la réalisation de plans d'actions, d'informations juridiques. Elles ont aussi organisé, en mars 2023, une demi-journée à destination des établissements. Cet « atelier énergie » a rassemblé une cinquantaine de gestionnaires pour une présentation, suivie d'un forum. Il a permis d'accélérer la prise de contact et de renforcer les liens déjà établis avec certains gestionnaires.



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES PAR UN URBANISME INCLUSIF ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Chiffres clés

Le secteur résidentiel représente

32% des consommations d'énergies et 22% des émissions de gaz à effet de serre

9 millions de tonnes de matières premières : le secteur du BTP est l'activité la plus génératrice d'importation à forte empreinte matérielle

Objectifs chiffrés du plan de mandat

Construction de **6 000** logements sociaux et abordables par an dont 1 000 logements en Bail Réel Solidaire par an

+ 525 logements étudiants par an

Ouverture de **4 à 6** sites de tiny houses

Au cours des dernières décennies, l'attractivité du territoire métropolitain a généré un important accroissement de population, imposant une forte dynamique de construction de logements et générant des besoins d'équipements publics et de services toujours plus nombreux.

Le rythme d'artificialisation des sols a été bien supérieur au rythme d'accroissement de la population. Si cette attractivité a été source d'emplois et de dynamisme économique, elle a aussi eu pour effet une augmentation de l'étalement urbain, une destruction des espaces naturels et agricoles, un accroissement des inégalités socio-spatiales, l'apparition de déséquilibres territoriaux et de mal-logement, et l'augmentation de la pression foncière ou encore du coût du logement.

Outil de transformation de notre territoire et levier de la transition écologique, la conception des villes devient une composante essentielle d'un développement et d'un renouvellement urbain équilibrés solidaire et agréable à vivre, au cœur des enjeux des politiques de cohésions sociales et territoriales.

Les principaux défis à relever

- **Des inégalités renforcées par une forte dépendance aux flux de matières et d'énergie** : en réponse à la raréfaction des ressources et aux contraintes croissantes sur leur exploitation, le développement urbain se doit de relever le défi d'une moindre consommation d'énergie et d'une meilleure gestion des ressources et des matériaux (performance du bâti, écoconception, urbanisme circulaire...).
- **Face aux effets du dérèglement climatique** (canicule, îlot de chaleur urbain, etc.), garantir et préserver le confort des habitants et leur qualité de vie devient un impératif : mutation de la morphologie urbaine, meilleure intégration de la végétation en ville, évolution de la conception des logements, etc.

→ **Une vulnérabilité résidentielle accrue :** des solutions pérennes devront être apportées en réponse aux effets de la crise du logement qui s'intensifie depuis plusieurs années : envol des prix sur les marchés immobiliers, raréfaction du foncier, explosion des coûts de construction, mal-logement (insalubrité, sans-abrisme), allongement du délai d'obtention d'un logement social, effort financier accru des ménages les plus pauvres, etc.

→ **Une disparité d'accès aux espaces de nature** (centre/périphérie) et aux espaces végétalisés de proximité (parcs, nature en ville), mise en exergue lors de la crise sanitaire : la surface moyenne de végétation oscille entre moins de 20 m²/habitant dans les centres urbains et plus de 1 500 m²/habitant dans certains secteurs comme les monts d'Or. On constate de fortes disparités entre l'Ouest et l'Est. (source : Urbalyon)

La Métropole s'engage pour réduire les inégalités territoriales et concevoir un territoire agréable à vivre

L'ambition vise à construire une **Métropole respirable, et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants** dans tous les quartiers et toutes les communes, en intégrant les dimensions écologiques (végétalisation, perméabilité, apaisement) et sociales (nouvelle offre de logement abordable, logement social et spécifique, maîtrise du foncier et régulation du marché par l'encadrement des loyers), à toutes les échelles des projets d'urbanisme (y compris en renouvellement urbain) et des aménagements d'espaces publics.

Par ailleurs, la Métropole, dans le cadre de ses compétences sociales et en tant que cheffe de file de la politique du logement, déploie une stratégie, en articulation avec les interventions des communes et de l'État, pour lutter contre le sans-abrisme et offrir sur son territoire des conditions de vie dignes et adaptées à chacun (amélioration des conditions de vie dans les squats et bidonvilles), que ce soit dans le domaine de la santé, de l'accès à l'alimentation, de l'insertion (actions d'insertion sociale, économique et culturelle) ou du logement. Enfin, la Métropole de Lyon soutient fortement le développement de l'habitat inclusif, notamment à travers la signature de la convention fixant la programmation pluriannuelle avec

la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Cette convention fixe une programmation de 42 projets d'habitats inclusifs soutenus au titre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre 2022 et 2029. Ces habitats inclusifs s'adressent à 622 personnes bénéficiaires potentielles dont 342 personnes âgées et 280 personnes en situation de handicap.

PPI

2021 - 2026

399

millions d'euros pour développer une nouvelle offre d'habitat

abordable, de logement social et spécifique

939

millions d'euros pour des opérations d'urbanisme répondant aux enjeux de transition écologique

8,6

millions d'euros pour la réalisation de sites d'hébergements, l'appui aux structures qui développent ces sites, la réalisation de travaux sur le patrimoine vacant de la Métropole et l'acquisition de mobilier

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LE LOGEMENT D'ABORD

Une nouvelle feuille de route

L'ambition de la démarche du Logement d'abord ne s'est pas démentie depuis 2018. Cinq années d'expérimentations ont permis de démontrer la pertinence de ce modèle d'intervention de lutte contre le sans-abrisme, mais également de saisir ses limites... Forte de cette expérience, la Métropole de Lyon croit à la nécessité désormais de pérenniser cette politique. C'est le sens de l'adoption cette

année de la feuille de route « Logement d'abord ! 2023-2027 ».

Au regard du contexte métropolitain de lutte contre le sans-abrisme, les enjeux sont aujourd'hui de plusieurs ordres :

- Mobilisation d'une offre conséquente de petits logements très abordables ;
- Transformation effective de l'offre d'hébergement en logements ;



Réponse pour les 22 000 personnes concernées par le sans-abrisme et le mal-logement ;

- Refus des sorties sèches sur le territoire métropolitain ;
- Sécurisation du financement des opérateurs de l'accompagnement.

LES ASSISES DES QUARTIERS POPULAIRES

Plus de 1 000 personnes imaginent l'avenir des quartiers !

L'année 2024 sera marquée par le renouvellement du Contrat de Ville métropolitain, qui vise à soutenir de nombreuses actions associatives et partenariales dans les

quartiers populaires. Dans cette perspective, la Métropole de Lyon a organisé, de février à avril 2023, une démarche participative pour permettre aux habitants et associations de partager leurs besoins et propositions pour l'avenir : les Assises des Quartiers Populaires.

Cette initiative a connu un vrai succès : plus de 1000 personnes provenant de 25 communes différentes ont pris part aux 8 ateliers participatifs et à la Grande Journée des Assises ! Les participants ont fait émerger de nombreuses propositions et ont signifié leur envie d'être partie prenante à l'écriture et à la mise en œuvre du Contrat. Ce message a été entendu par les représentants politiques, qui ont affirmé que les Assises ne sont qu'un premier pas vers une co-construction des politiques publiques : un comité de suivi citoyen dédié au Contrat de Ville a vu le jour à la rentrée 2023.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un an pour projeter la Grande Porte des Alpes en 2050



En juillet 2022, la Métropole de Lyon a lancé une consultation internationale d'urbanisme pour imaginer le devenir de la Grande Porte des Alpes aux horizons 2030, 2040 et 2050.

Trois équipes pluridisciplinaires ont travaillé durant une année pour construire trois visions de la transformation du secteur. L'équipe Devillers

et Associés projette le déploiement d'une infrastructure forestière capable d'inverser localement le climat. L'équipe Lafayette imagine relier Vaulx-en-Velin à Vénissieux via un axe de transport structurant conjugué à un vaste parc linéaire. Enfin, l'équipe 51N4E propose d'aménager des corridors de fraîcheur sur les espaces libres et de ne construire que sur les surfaces artificialisées.

Ces trois visions alimentent régulièrement des temps d'échanges avec les parties prenantes du territoire : en un an, ce sont plus de 250 participants qui ont été mobilisés !

La suite ? À partir des travaux des équipes, des expertises des partenaires et du regard des habitants, la Métropole va consolider une feuille de route pour la transformation du territoire d'ici 2050.

LOGEMENT ABORDABLE

Une accession pour tous grâce au Bail Réel Solidaire

Le territoire métropolitain connaît une forte pression démographique : en 10 ans, il a accueilli 150 000 habitants supplémentaires.

Une attractivité qui ne se dément pas et qui n'est pas sans conséquence sur le marché du logement : cette pression démographique impacte fortement les prix et la capacité d'une grande partie de la population à accéder à un logement abordable dans certains secteurs du territoire. Depuis juillet 2020, l'exécutif

métropolitain porte une politique volontariste dans le domaine de l'Habitat afin de développer l'offre de logements abordables, en particulier via le Bail Réel Solidaire (BRS), qui permet, par la dissociation entre bâti et foncier, de proposer des prix inférieurs d'environ 50% aux prix du marché libre. À la fin mai 2023, plus de 1000 logements en BRS ont été validés par les instances de la Foncière Solidaire du Grand Lyon pour des opérations qui verront le jour à Lyon,

Villeurbanne, Vénissieux ou encore Corbas.

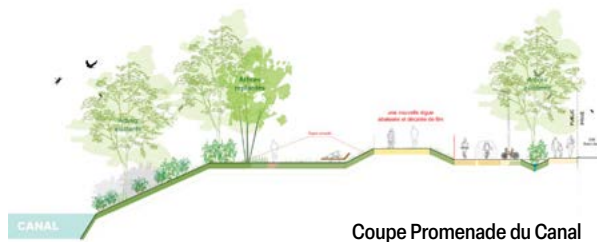


LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

RENOUVELLEMENT URBAIN

La ZAC Villeurbanne Saint-Jean et l'eau

De nouvelles connaissances sur l'état du système d'endiguement de la Grande Île (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu) ont révélé la nécessité de son confortement.



Coupe Promenade du Canal



Plan Promenade du Canal

La réalisation du projet urbain du quartier Saint-Jean à Villeurbanne a été suspendue courant 2021 dans l'attente des résultats d'études d'aléas conduites par l'État. En parallèle, en 2022, l'équipe de concepteurs de la ZAC a formalisé un benchmark d'opérations d'urbanisme réalisées en zone inondable, et proposé un aménagement paysager et un apaisement des circulations pour accompagner la reconstruction de la digue Saint-Jean. En partie situé dans le périmètre éloigné de la zone de captage de Crépieux-Charmy, ce projet doit prendre en compte de manière spécifique la gestion des eaux pluviales et la protection de la nappe.

Les études conduites par l'État ayant abouti à la possibilité d'urbaniser ce secteur de l'agglomération, le projet urbain est en cours d'élaboration en concertation avec les habitants.

PLU-H

Une 4^e modification pour décarboner l'aménagement

Après sa révision en 2019, et dans la continuité de sa modification n°3 en 2022, est engagée la modification n°4 du PLU-H. Ses grands objectifs sont :

- Contribuer à décarboner l'aménagement en développant les énergies renouvelables, en favorisant la rénovation du bâti existant, en protégeant et renforçant la nature en ville et en favorisant les mobilités actives ;
- Poursuivre la politique de l'Habitat, notamment en renforçant l'offre de logement autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun ;
- Accompagner le développement territorial en matière économique en faveur des activités productives, de nouveaux

modèles économiques et des services et équipements ;

- Limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources, en préservant les terres agricoles et naturelles, la ressource en eau et le patrimoine végétal.

Après la concertation du printemps, le projet sera proposé à l'enquête publique au printemps 2024 pour une approbation fin 2024.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LOGEMENT PUBLIC

La surélévation, un nouvel outil extrêmement vertueux

L'agglomération lyonnaise fait face à une très forte demande en logements, notamment en logements abordables, dans un contexte de nécessaire maîtrise de l'étalement urbain et de préservation de la ressource foncière, avec en ligne de mire l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, inscrit dans la loi Climat et Résilience de 2021.

Au regard de ces contraintes, la surélévation, qui consiste à construire un ou plusieurs étages supplémentaires sur un bâti existant, apparaît comme un mode de production particulièrement vertueux. La Métropole a décidé de soutenir l'ensemble des projets portés par les bailleurs



sociaux, en apportant des subventions complémentaires à celles de droit commun. À ce jour, 35 immeubles ont été repérés permettant de produire environ 300 logements et trois opérations ont déjà fait l'objet d'attributions de subventions métropolitaines. Elles se situent à Lyon, Villeurbanne et Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

BÂTIMENT DURABLE

La Métropole de Lyon et ses partenaires réunis dans une plateforme dédiée au BTP

Initiée début 2022, en lien avec l'élaboration du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR), la plateforme des acteurs du BTP vise à développer une communauté collaborative avec les professionnels de l'aménagement et de l'immobilier du territoire (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises), au regard de la transition écologique des aménagements et constructions.

Animée par deux directions de la Métropole, cette plateforme vise à :

- Partager avec les acteurs du territoire un niveau d'ambition commun pour l'aménagement et la construction ;
- Sensibiliser, former et faire connaître les réalisations, solutions techniques et pratiques compatibles avec les enjeux climatiques et environnementaux ;

- Accompagner la mutation des filières de la construction face aux défis de la transition et à l'évolution des besoins.

En 2023, les acteurs de cette plateforme ont travaillé sur les matériaux bio/géosourcés et le réemploi. La Métropole a ainsi organisé deux rencontres à l'intention des acteurs du bâtiment et des travaux publics et deux comités partenariaux avec les référents des professions précitées. Elle a également lancé une étude pour évaluer la capacité des filières et fabricants régionaux à satisfaire aux ambitions portées par la Métropole sur ses opérations d'aménagement.

<https://transition-btp.grandlyon.com>





S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

Chiffres clés

113 millions de tonnes de matières sont importées pour répondre aux besoins de l'aire urbaine lyonnaise dont :

- 42% de minéraux non métalliques
- 25% de biomasse
- 11% de métaux
- 22% de combustibles fossiles

4 tonnes de déchets (en moyenne) sont détournées des poubelles grises par un site de compostage recueillant les déchets alimentaires de 60 foyers

La transition vers une économie responsable consiste à passer d'une économie comme finalité de l'attractivité du territoire à une économie comme levier de transformation du territoire métropolitain, en réponse aux enjeux de transitions écologiques et énergétiques, de rééquilibrage territorial, de nouvelles formes d'économies distributrices, pour un développement équilibré et inclusif.

En réduisant fortement l'impact environnemental de l'industrie, la transition doit contribuer à stopper quarante années d'érosion du socle productif et à retrouver une maîtrise localisée des chaînes de production stratégiques au service d'une économie plus sobre, pourvoyeuse d'emplois, correctrice des inégalités sociales et plus résiliente.

Les principaux défis à relever

- Alors que la crise sanitaire et économique a fragilisé nombre d'entreprises du territoire, le défi des prochaines années sera d'**accompagner l'évolution de l'économie locale vers une prise en compte de l'économie circulaire, de l'inclusion et de la préservation de l'environnement, tout en s'assurant de la création d'emplois de proximité et de leur maintien sur le territoire.**
- Les défis environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux impliquent un **soutien actif à la recherche**, qu'elle soit universitaire ou privée.



La Métropole s'engage pour transformer l'économie de son territoire

L'action de la Métropole vise, autour de grands marqueurs, à accompagner la transformation du tissu économique et soutenir des projets qui ont du sens et un impact sur l'environnement, le social et les coopérations :

- **Accélérer la transformation de l'économie** vers des modèles intégrant la transition écologique et la justice sociale, en développant une méthode de transformation économique soutenable, en concertation avec les acteurs. En ce sens, la Métropole a lancé un manifeste pour une industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement, avec déjà plus de 150 signataires ;
- **Soutenir l'économie de proximité**, avec 2,5 millions d'euros de la PPI dédiés à l'implantation et au soutien de commerces des centre-bourgs ;
- **Accompagner la baisse de l'empreinte carbone**, notamment pour la Vallée de la Chimie qui compte pour un quart des émissions du territoire ;
- **Relocaliser la production industrielle** avec le projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » ;
- **Soutenir la sobriété et la circularité de l'économie** : retour à la terre des déchets organiques, augmentation du recyclage, réduction des déchets à la source, soutien aux projets low-tech, c'est-à-dire technologiquement sobres ;
- **Faire des déchets des ressources** en améliorant la collecte, le tri, les consignes, le recyclage et le traitement des déchets, à travers la sensibilisation, la transparence et l'information des usagers.

Objectifs chiffrés du plan de mandat

2 nouveaux pôles pour l'entrepreneuriat

74 millions d'euros pour les campus universitaires

2,5 millions d'euros pour soutenir le commerce de proximité

Réduction de **25%** la production de déchets ménagers et division par deux du nombre de déchets incinérés entre 2019 et 2030

Installation d'une borne à compost pour **450** habitants dans les zones urbaines de la Métropole d'ici à 2026, pour optimiser le tri des déchets alimentaires

PPI

2021 - 2026

220

millions d'euros

pour le développement économique responsable

145

millions d'euros pour le cycle des déchets

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS



L'INDUSTRIE CIRCULAIRE

Un levier pour consolider un géant aux pieds d'argile

L'industrie lyonnaise, pourvoyeuse d'un grand nombre d'emplois sur le territoire – 75 000 sur 800 000 en 2021 – est très consommatrice de matières premières : 148 millions de tonnes en 2015 dont les deux tiers sont non renouvelables. Cette dépendance lui confère une vulnérabilité qui a été rendue visible par les récentes crises (COVID, canal de Suez, Ukraine). En 2022, la Métropole de Lyon

a initié un Cercle « industrie circulaire » au sein de la Ruche industrielle, association d'industriels dont la Métropole est membre fondateur. Quatre d'entre eux – Jtekt, Montabert, Renault Trucks et Araymond – se sont lancés dans un sprint de neuf mois pour tester de nouveaux modèles plus sobres : remanufacturing, pièces détachées d'occasion ou produits réversibles. Par ailleurs, initié et financé à hauteur de 17M€ par la Métropole

de Lyon, le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain (FAIM) a investi dans deux start-ups industrielles qui utilisent des coproduits : Maltivor (farines alimentaires à partir de drèches de bière) et Ictyos (cuirs à partir de peaux de poissons) au cours du premier semestre 2023. L'émergence de ces nouveaux modèles démontre qu'il est possible de maintenir une activité productive en prélevant moins de matières premières vierges.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LA RESSOURCERIE CULTURELLE

L'économie circulaire au service de la culture

Projet phare de la politique culturelle métropolitaine 2021-2026, la ressourcerie culturelle doit permettre de donner une seconde vie aux décors utilisés dans le cadre de spectacles et expositions.

Inspirée de structures nationales existantes, elle assurera la collecte, transformation et vente des matériaux. D'autres activités viendront compléter l'offre de services, dont la location de costumes



et la mutualisation de matériel, pour en faire le tiers-lieu professionnel de la fabrication artistique et des pratiques éco-responsables dans la culture. Première initiative émanant d'une collectivité, la future ressourcerie constitue un modèle unique, illustration d'une politique culturelle éco-responsable volontariste.

L'ancien Technicentre SNCF, situé à La Mulatière, accueillera l'équipement, en articulation avec la plateforme de réemploi du bâtiment implantée à terme sur le même site.

Après les études de faisabilité et d'estimation des coûts de travaux, un appel à manifestation d'intérêt publié à l'automne 2023 permettra l'identification des futurs porteurs de projet. L'ouverture est prévue en 2025.

LES BOUCLES

Accompagner les initiatives pour l'économie circulaire et solidaire



Co-porté par Ronalpia, Suez et la Métropole de Lyon depuis 2021, le programme Les Boucles accompagne chaque année une quinzaine d'acteurs porteurs d'initiatives de l'économie circulaire et solidaire pour faire émerger des projets dans différentes filières : textile, design de mobilier, consigne, services, jouets, gestion des déchets...

Les lauréats, accompagnés pendant 10 mois, bénéficient d'accompagnements individuels (financier, immobilier, filière...) et collectifs, intègrent une Communauté territoriale d'acteurs de l'économie circulaire et tirent profit de l'expertise des trois structures partenaires. Lancée le 21 juin 2023, la deuxième promotion (14 acteurs) s'est vue proposer

un accompagnement encore plus concret offrant davantage de terrain, de mise en réseau et d'expérimentation avec des comptes clés et acteurs institutionnels.

La coopération entre ces acteurs est essentielle pour apporter des réponses circulaires ambitieuses aux défis sociaux et environnementaux du territoire.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

BIODISTRICT LYON-GERLAND

Une démarche favorable à l'environnement et à la santé

Depuis 2014, le secteur du Biodistrict Lyon-Gerland, une centaine d'hectares au sud du 7^e arrondissement, fait l'objet d'une démarche croisant développement économique et qualité urbaine.

Dans le cadre du projet urbain de Gerland, une attention toute particulière a été apportée à l'impact des projets immobiliers et d'espaces publics accompagnés ou conduits par la Métropole au bénéfice de la santé des usagers et de la transition du territoire : participation massive à la re-végétalisation du secteur, aménagements en faveur de la Ville Perméable, lutte contre les îlots de chaleur et amélioration

du confort pour les mobilités actives, branchement des nouveaux bâtiments sur les réseaux urbains (chaud et froid).

Les derniers aménagements sur le secteur ouest seront livrés d'ici la fin de l'année, au total 48 000 m² d'espaces publics auront été traités et plus de 320 arbres plantés.



ÉCONOMIE À IMPACT POSITIF

Le rôle clé des entreprises pour la soutenabilité et la résilience du territoire

Face aux grands enjeux de notre planète, chaque acteur économique est concerné et a un rôle primordial à jouer pour améliorer son impact territorial. La Métropole renforce le pouvoir d'agir des entreprises du territoire pour tracer de nouvelles trajectoires et impulser un nouveau modèle d'économie soutenable et résilient. Développer la culture de l'impact, animer ou soutenir des communautés et les interconnecter, accompagner

l'émergence et le déploiement de solutions à impact positif et accompagner les entreprises dans leurs démarches responsables constituent les axes de la politique métropolitaine en la matière. 2023 a été marquée par : le 1000^e utilisateur de la plateforme de mesure d'impacts « Kelimpact », l'accompagnement de plus de 100 entreprises dans leur démarche de transformation (bilan carbone, société à mission, évolution des

outils de production...), la mobilisation de plus de 1000 entreprises à des événements de sensibilisation sur des thématiques de transition comme les achats responsables et l'économie circulaire.

kelimpact 



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LYON VALLÉE DE LA CHIMIE

Une nouvelle charte partenariale « un Pacte pour l'Impact »

Le projet de territoire Lyon Vallée de la Chimie, initié au début des années 2010 par la Métropole de Lyon, repose depuis sa création sur un partenariat fort entre les industriels, les élus des communes du territoire et la Métropole de Lyon. Dans ce cadre, un nouveau pacte partenarial 2023-2030 est en cours de stabilisation avec l'écosystème industriel. Le dialogue entre acteurs publics et privés se réinvente autour de trois axes de coopération, au service de la transformation durable de l'industrie :

- Réduire l'empreinte des activités : soutenir la décarbonation, favoriser l'essor des énergies renouvelables, booster l'écologie industrielle ;
- Augmenter l'impact territorial : cartographier les gisements de fonciers valorisables, reconstituer des stocks fonciers, repenser l'offre d'accueil ;
- Équilibrer la relation ville – industrie : valoriser les savoir-faire, améliorer l'habitabilité, réduire et maîtriser les risques.

La feuille de route associée à ce nouveau Pacte constitue un socle de travail commun pour les 7 prochaines années visant



à accélérer la transformation de la plateforme industrielle tout en garantissant le respect des objectifs de réduction des émissions de GES de la Métropole.

Ce Pacte, fruit d'un travail collaboratif avec près de 50 industriels de la plateforme Lyon Vallée de la Chimie, a été signé par l'ensemble des parties prenantes à l'automne 2023.





PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE

Chiffres clés

64% c'est la part du trafic routier dans le total des émissions de dioxyde d'azote en Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO). Ces émissions ont tout de même diminué en 15 ans (-46%)

280 000 voitures entrent chaque jour dans la Métropole depuis les territoires voisins

10 000 abonnés au système d'autopartage Citiz

- 10% de voitures en circulation entre 2019 et 2022

+ 15% de vélos entre 2022 et 2023

170 000 livraisons estimées par semaine sur le territoire

Tension sur le foncier, coût de l'essence, hypermobilité : l'aménagement du territoire des dernières décennies a créé une dépendance envers l'automobile individuelle. La situation actuelle est intenable au regard des impératifs de santé, de transition écologique (qualité de l'air, émissions de CO₂), mais aussi du point de vue de la justice sociale face à la hausse des coûts de l'énergie, comme en a témoigné le mouvement des gilets jaunes.

La Métropole de Lyon entend accompagner la transition des modes de déplacement vers un objectif clair affiché dans sa PPI : « se déplacer mieux tout en améliorant la qualité de l'air en privilégiant les modes de déplacement les plus vertueux ». Avec un enjeu : déployer des alternatives réalistes et accompagner les changements de modes de vie.

Les actions concrètes sont la sobriété (c'est-à-dire la maîtrise de la demande de mobilité grâce à une réduction des distances et des trajets inutiles), le développement de solutions efficaces et peu carbonnées (marche, vélo, transports collectifs, autopartage, covoiturage), et enfin la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.

Les principaux défis à relever

La transition écologique ne peut se faire sans une action forte sur la **décarbonation de la mobilité** : le transport routier comptait en 2015 pour 29 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Préparer la décarbonation des modes de mobilité contribue aussi à la résilience du territoire, face à des chocs ou stress qui peuvent affecter les habitants dans leur mobilité au quotidien :

→ **Hausse du prix du baril**, que nous constatons déjà, qui rend encore plus vulnérables les habitants dépendant de la voiture individuelle ;

- **Rupture d'accès à des besoins fondamentaux** : en cas de crise, un territoire résilient doit être en capacité d'assurer un accès minimum de ses habitants à des besoins vitaux (se nourrir, se soigner, aider ses proches) et permettre au maximum l'accès aux besoins essentiels (se cultiver, sociabiliser, etc.). L'enjeu est d'autant plus prégnant pour les habitants vivant en secteur périurbain ou en zone rurale ;
- **Risques pour la santé** : l'émission de polluants (NO₂, particules fines) par les voitures thermiques est responsable de problèmes de santé chroniques (voir section « Cadre de vie favorable à la santé »).

La Métropole s'engage pour développer des alternatives concrètes à la voiture individuelle

Si la Métropole a agi depuis plusieurs années pour diversifier les alternatives à la voiture individuelle (lignes de métro, six lignes de tramway, service Vélo'v, covoiturage, parkings relais), un cap sera franchi au cours du mandat :

- **Le montant des investissements accordés aux déplacements et à la mobilité a augmenté**, avec une augmentation de la contribution de la Métropole au Sytral jusqu'à 200 millions d'euros par an, dont 500 millions dédiés aux mobilités actives (vélo, marche) ;
- **Des enjeux priorités** : apaiser la ville pour renforcer la place des modes actifs (piétonnisation de certaines rues et des abords des écoles) ; des alternatives en transport en commun (déploiement de la Zone à Faibles Émissions, accès aux transports en commun amélioré) ; le doublement des pistes cyclables et la création d'un réseau de pistes cyclables sécurisées entre les communes (Voies lyonnaises) ; l'augmentation des transports en commun (fréquence et nouvelles lignes) ;
- **Le déploiement d'alternatives réalistes et l'accompagnement des changements de modes de vie** en s'appuyant sur la sobriété (ou maîtrise de la demande), l'utilisation de modes de transport peu carbonés (vélo, marche), la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés.

PPI
2021 - 2026

580
millions
d'euros

d'investissements
pour les déplacements
et la mobilité

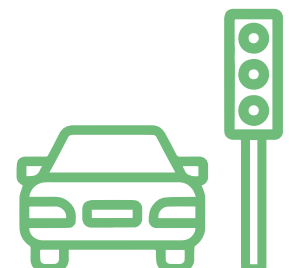
Objectifs chiffrés du plan de mandat

700 km
d'aménagements
cyclables
supplémentaires
et 200 à 250 km de voies
express vélo d'ici
la fin du mandat

Prêt de **10 000**
vélos reconditionnés aux
étudiants (Free Vélo'v)

15 000 places
de stationnement
vélo sécurisées (1 500
en début de mandat),
et 120 000 arceaux
(15 000 en début
de mandat)

x 3 le nombre de
déplacements en vélo
entre 2019 et 2026



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

TRANSPORTS EN COMMUN

Prolongement de la ligne B du Métro



Le prolongement du métro B permet de desservir le centre-ville d'Oullins, le pôle hospitalo-universitaire de Lyon Sud, le quartier du Vallon de Saint-Genis-Laval et plus largement les 100 000 habitants supplémentaires du sud-ouest de la Métropole. Sont ainsi créées une nouvelle station située au centre d'Oullins

sous la place Anatole France et un nouveau terminus situé à Saint-Genis-Laval, disposant d'un pôle multimodal incluant métro, gare bus et parc-relais vélos et voitures.

En accompagnement du prolongement du métro B et du projet urbain du Vallon, 8 hectares d'espaces publics sont aménagés afin de favoriser

les modes actifs et les transports en commun pour rejoindre la future station. 2,5 kilomètres de trottoirs et aménagements cyclables sont créés sur les voies aménagées autour du pôle d'échange, complétés des aménagements en faveur des modes actifs autour de la station de métro. À ces aménagements s'ajoute la création de la gare bus, composée d'une dizaine de quais en proximité immédiate de la station et de l'hôpital. Enfin, un rabattement efficace en bus est prévu grâce à près de 2 kilomètres de sites propres en approche de la gare.

PLAN VÉLO

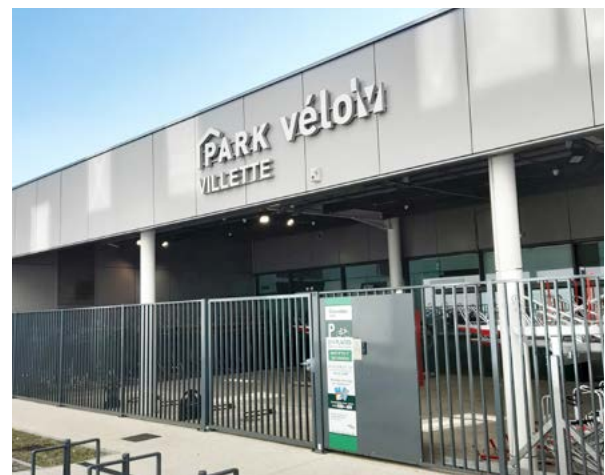
60 000 arceaux et 15 000 places sécurisées pour les vélos

Délibéré en janvier 2022 par la Métropole de Lyon, le plan d'action stationnement vélo prévoit de multiplier par trois le nombre d'arceaux et par dix le nombre de places sécurisées pour les vélos.

Le manque de stationnement et la crainte du vol constituent aujourd'hui un frein à la pratique du vélo, qu'il s'agit dès lors de lever. L'offre de stationnement vélo doit permettre de répondre à différents besoins selon les durées et motifs de déplacements, le profil des cyclistes et le type de vélo utilisé.

En 2023, le premier emplacement sécurisé vélo a ouvert à Part-Dieu Villette. Ce parc relais gratuit, en lien avec le pôle d'échanges Part-Dieu, offre 214 places sécurisées dont 4 places pour

des vélos cargos afin de faciliter l'intermodalité vélo-train.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS



PLAN PIÉTON

Un plan d'actions pour une Métropole piétonne au quotidien

Délibéré en juin 2022, le premier Plan piéton de la Métropole de Lyon vise à renforcer la marche du quotidien. Il prévoit pour la première fois 25 millions d'euros dédiés à la maintenance des trottoirs et au déploiement d'un plan piéton. Sur la base de la concertation citoyenne organisée en 2021, le plan d'actions du Plan Piéton se décline sur plusieurs axes stratégiques. Il s'agit en premier lieu d'améliorer les cheminements piétons via l'entretien accru des trottoirs existants et la création de nouveaux aménagements. Les rues et les villes sont également apaisées via la piétonnisation de certains axes et le développement

des « villes 30 ». Enfin, des actions visent certains publics prioritaires : c'est notamment le cas des enfants, avec une sécurisation des abords des établissements scolaires.

Depuis 2022, une douzaine d'opérations ont été programmées pour créer ou élargir des cheminements piétons. Les abords de cinq collèges ont également pu être aménagés et/ou sécurisés en 2022 et vingt communes sont désormais des villes 30. Enfin, un guide technique dédié aux piétons et à l'accessibilité est en cours d'élaboration afin d'améliorer et d'homogénéiser les pratiques métropolitaines.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

DÉPLACEMENTS DURABLES

Une agence pour conseiller les citoyens

L'Agence des Mobilités a été mise en place par la Métropole de Lyon en septembre 2022. Elle accompagne les habitants dans leurs changements de pratiques de mobilité. Située au 120 rue Masséna, à Lyon, elle propose gratuitement des conseils pour orienter les particuliers vers des pratiques de mobilité plus soutenables pour le territoire et adaptées à leurs besoins. Cette démarche s'intègre dans la mise en place de la Zone à Faibles Émissions et des politiques métropolitaines pour des déplacements plus durables et plus soutenables.

Au travers d'un accompagnement personnalisé, les conseillers mobilité font connaître le panel de solutions d'accès aux mobilités alternatives qui recouvrent à la fois des dispositifs financiers et des dispositifs serviciels. Pour garantir l'accès à l'information, l'Agence des Mobilités

est ouverte du lundi au vendredi et se déplace « hors les murs » pour aller vers les usagers sur leur lieu de vie ou de passage. Depuis septembre 2022, plus de 780 rendez-vous de conseil et plus de 70 interventions hors les murs ont été réalisés pour sensibiliser les usagers aux nouvelles pratiques de mobilité durable.

L'Agence des Mobilités accompagne également les employeurs du territoire dans leur démarche de mobilité durable, en leur offrant une vision d'ensemble des solutions existantes adaptées à leurs activités. Des animations sur site permettent de sensibiliser les salariés et de leur faire découvrir ces alternatives.



COVOITURAGE DU QUOTIDIEN

De nouveaux services et aménagements

Le covoiturage du quotidien est à l'honneur en 2023 grâce aux dispositifs d'accompagnement portés conjointement par l'État et la Métropole de Lyon. Afin de faciliter la pratique du covoiturage sur le territoire, la Métropole a lancé en mars 2023 la nouvelle version du service En Covoit' Grand Lyon spécialement adaptée pour les déplacements du quotidien. Cette application complète l'ensemble des services de mobilité déployés

par la collectivité (transports en commun, vélo, autopartage...) et encourage l'intermodalité au quotidien, avec notamment une prise en charge financière de la part payée par les passagers par la collectivité. Par ailleurs, 80 lieux de rencontre ont été aménagés sur le territoire métropolitain, dont la récente aire de covoiturage de Dardilly inaugurée au printemps, pour permettre aux conducteurs et passagers de se retrouver facilement.

Entre mars 2023 et juin 2023,

27 000 covoiturages ont été effectués sur le territoire de la Métropole via la plateforme. 300 personnes rejoignent chaque semaine la communauté des covoitureurs qui réunit plus de 15 000 personnes.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

CULTURE & MOBILITÉ

La Métropole au service du réseau des acteurs culturels sur les questions de mobilité

Conscient des nécessaires transformations du secteur culturel en faveur d'une transition écologique, un réseau d'acteurs culturels métropolitains s'est constitué pour travailler sur leurs démarches écoresponsables. En février 2023, la Métropole a coordonné les demandes des acteurs culturels sur la question des mobilités. En effet, le déplacement des publics, des artistes et des œuvres constitue, dans la majeure partie des cas, et de loin, le premier poste d'émissions des structures culturelles. Il est donc crucial de travailler sur ce point pour décarboner la culture. La Direction de la Culture et Vie Associative a mis en lien ce groupe de travail avec l'Agence des Mobilités de la Métropole, ainsi qu'avec plusieurs opérateurs : SYTRAL, Vélo'V, Keolis, LPA. Après un temps de présentation des résultats d'enquêtes des mobilités des spectateurs présentés par l'Opéra de Lyon et l'Auditorium Orchestre National de Lyon, qui ont permis

d'identifier les principaux enjeux de décarbonation de la mobilité des publics, l'Agence des Mobilités a présenté les grandes orientations prévues par le mandat métropolitain du point de vue du covoiturage, de la pratique du vélo, et des transports en commun. Dans un troisième temps, les structures culturelles ont pu faire valoir leurs demandes, les limites qu'elles rencontraient à encourager leurs publics à changer vers un mode de transport décarboné, et poser des questions sur ce qu'il était envisageable de mettre en place ensemble.

Cette première table ronde a donné lieu à trois ateliers de rencontres et d'échanges organisés par l'Agence des Mobilités et le réseau des acteurs culturels éco-responsables avec les opérateurs du territoire au sujet des transports en commun, des mobilités actives et de nouvelles pratiques automobiles, pour identifier des pistes de partenariats.





RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOUS TOUTES LES FORMES

Chiffres clés

41 880

personnes bénéficiant
du RSA

10 165

enfants
suivis par l'Aide
Sociale à l'Enfance
(ASE) en 2019

20 000

personnes mal logées
dont 2 500 sans-abri
sur le territoire

1 680

jeunes
accueillis au centre
de mise à l'abri et
d'évaluation en 22

50 851

ménages
font l'objet d'un suivi
social par la Métropole

Objectifs chiffrés du plan de mandat

5 000

jeunes
accompagnés dans
le cadre du Revenu
Solidarité Jeunes
(RSJ) d'ici 2026
(PMIe 2022-2026)

La Métropole de Lyon intervient et investit pour la prévention et la lutte contre la pauvreté multiforme.

Cette stratégie, à la croisée des compétences de l'État et de la Métropole, permet d'intervenir auprès des publics les plus fragiles, en décroissant les dispositifs et en renforçant les coopérations entre les acteurs du territoire pour répondre aux situations les plus complexes, mêlant enjeux d'hébergements, d'insertions, de santés, ou encore violences.

Les principaux défis à relever

En tant que grande agglomération, **notre territoire concentre des situations de pauvreté et de vulnérabilité préoccupantes :**

- Le taux de pauvreté de la Métropole est estimé à 16% en 2020 – contre 14 % à l'échelle nationale –, soit près de 200 000 habitants ;
- Les plus jeunes sont particulièrement touchés : 22% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, sans compter les difficultés économiques et psychologiques des étudiants suite aux multiples confinements ;
- La question de la prise en charge des personnes âgées se pose de manière encore plus prégnante depuis le début de la crise sanitaire. Les confinements successifs ont exposé à quel point leur isolement peut être dramatique.

Or, **les plus fragiles seront potentiellement les plus exposés aux chocs et stress à venir.** Déjà aujourd'hui, 15% des Grand Lyonnais ne mangent pas à leur faim et cette situation s'est détériorée avec la crise sanitaire, comme en témoigne la demande croissante en matière d'aide alimentaire, en particulier chez les jeunes.

La Métropole s'engage pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales

Par ses compétences sociales, la Métropole de Lyon dispose de leviers importants pour lutter contre la pauvreté et réduire toutes les formes de vulnérabilités sociales :

- **Accompagner les situations individuelles :** depuis 2015, la Métropole de Lyon intervient à toutes les étapes de la vie de ses habitants, à travers ses politiques sociales et médico-sociales réglementaires. Ces interventions prennent la forme d'un soutien aux acteurs de terrain (subventions aux acteurs de l'aide alimentaire) ou d'accompagnements individualisés au sein des Maisons de la Métropole de Lyon. La Métropole a voté l'augmentation de 15% des dépenses d'accompagnement et le nouveau plan métropolitain d'insertion et d'emploi ;
- **Assurer un « filet minimum de sécurité » :** en plus des actions réglementaires, la Métropole s'engage sur des actions garantissant un « filet minimum de sécurité » aux personnes les plus vulnérables :
 - Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) ;
 - Fonds d'urgence pour les impayés de loyer et de charges de copropriété ;
 - Aide aux étudiants de façon globale (offre de logements sociaux avec 525 places à créer par an, prêt de 10 000 vélos reconditionnés, aide alimentaire) ;

- Revalorisation du niveau d'aide accordé aux personnes en perte d'autonomie notamment à travers une augmentation de la part de financement de la Métropole aux structures d'aide à domicile et aux Ehpad.
- **Accélérer les plans dédiés et les dispositifs novateurs :**
 - Extension sur de nouveaux territoires du dispositif « Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée ». L'enjeu est de transformer des territoires à fort taux de chômage en territoires de plein emploi, en testant l'embauche de chômeurs de longue durée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire financées par l'État et les collectivités ;
 - Plan pauvreté, qui cible les publics vulnérables (jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance, familles et enfants vivant à la rue), pour qui les dispositifs de droit commun restent insuffisants pour sortir durablement de la pauvreté ;
 - Valorisation des métiers du prendre soin, à travers, par exemple, le parcours Ehpad, porté par la structure Unis vers l'Emploi, qui permet à des personnes très éloignées de l'emploi de pouvoir se former au travail du prendre soin tout en travaillant dans les établissements via l'intérim, avant de pouvoir avoir un CDI ;
 - Appui à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI^e), pour développer l'offre d'insertion par l'entreprise. Le programme « FAIRE » met en lien des personnes très éloignées de l'emploi avec des entreprises autour d'un CV centré sur les compétences ;
 - Mise en œuvre accélérée du « Logement d'abord » visant à rendre la ville hospitalière aux personnes les plus précaires.



³Naissance (PMI), enfance (Protection de l'enfance, incluant l'IDEF), éducation (gestion des collèges), jeunesse (vie étudiante), Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement social et professionnel des personnes éloignées de l'emploi, gestion du handicap (AAH et accueil en établissement), ou encore vieillissement (maintien à domicile, APA)

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

L'affaire de tous !

Le Projet Métropolitain des Solidarités constitue le cadre stratégique commun aux politiques de solidarité de la Métropole de



Lyon. Voté en Conseil de la Métropole le 27 mars 2023, il définit 63 chantiers prioritaires à mener sur les cinq prochaines années.

Après un an d'une concertation ayant réuni près de 1000 participants, sept engagements forts se sont dégagés au fil des ateliers participatifs. Parmi ceux-ci, les modes de faire « solidarité » sont mis à l'honneur, avec l'accueil sans condition et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes concernées comme celui des professionnels. De multiples priorités d'actions sont également mises en avant, autour de quatre valeurs cardinales que sont l'hospitalité, le prendre soin, l'inclusion et l'émancipation.

2 000 participants au Printemps des solidarités organisés en juin 2022 (5 conférences ; 7 tables rondes ; 27 visites sur site)

3 séminaires de concertation, 17 ateliers de co-construction, 5 ateliers territoriaux et 4 agoras mobiles

1 milliard d'euros consacrés aux politiques de solidarité, avec une hausse de 118 millions d'euros sur la période 2020 - 2023

FORMATION

Le développement du pouvoir d'agir : en faire plus !

La formation au développement du pouvoir d'agir des personnes concernées et des collectifs est un engagement institutionnel fort de la Métropole.

Il s'agit de soutenir les professionnels de la Délégation Solidarité Habitat Logement en lien avec les habitants afin d'atteindre la participation effective des personnes accompagnées, notamment à travers la diversification des pratiques professionnelles. Cette démarche sera animée collectivement sur le long cours grâce à un réseau de professionnels volontaires

pour essaimer l'approche sur les territoires et dans les directions centrales et ancrer dans le quotidien le changement de posture professionnelle.

La formation s'adresse à tous les professionnels de la DSHE, managers, cadres intermédiaires et professionnels de terrain de l'action sociale et médico-sociale. Dès le mois de juin 2023, un groupe de travailleurs sociaux et un groupe de managers ont débuté la formation. Les sessions se poursuivront entre 2024 et 2027.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

SOLIDARITÉ

La mission Hospitalité multiplie les projets



La mission Hospitalité intervient dans le cadre des compétences sociales de la Métropole. En partenariat avec l'État, les communes et les acteurs associatifs, dans le respect des compétences de chacun, elle agit en complément du droit à l'hébergement, sans s'y substituer, en vue de :

- Lutter contre le sans-abrisme, le mal-logement et la grande pauvreté ;
- Développer des solutions d'hébergements et de logements adaptées ;
- Améliorer les conditions de vie des personnes sans-abris ;
- Faciliter l'accès aux droits et renforcer les parcours d'insertion ;
- Changer le regard sur les populations accueillies.

Parmi les actions marquantes pour cette année, on retiendra la création de la Maison de l'hospitalité pour favoriser les coopérations

entre acteurs, la création de sites de tiny houses et la mobilisation des logements vacants, la validation de la fiche d'intervention auprès des publics vulnérables pour la réduction des risques dans les squats et bidonvilles, et la diffusion d'une culture commune de l'hospitalité avec la Biennale de l'Hospitalité.



FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Faciliter l'accès au logement des Grands Lyonnais

Le Fonds de solidarité logement (FSL) a pour vocation d'aider les habitants à accéder et à se maintenir dans un logement. Doté d'un budget de plus de 6 millions d'euros, financé par la Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux et des fournisseurs d'énergie, le FSL apporte une aide financière aux personnes qui rencontrent des difficultés à payer les frais liés au logement, et finance des

actions d'accompagnement social en lien avec le logement. L'aide peut servir à payer les frais liés à l'installation dans le logement : par exemple le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, frais de déménagement, assurance habitation. Mais elle peut également financer les frais liés au maintien dans le logement à travers la prise en charge des dettes de loyer et des factures d'électricité ou

de gaz. Des associations accompagnent les ménages dans l'appropriation de leur logement. Cette année, 1 118 ménages ont bénéficié d'une aide au paiement du premier loyer, 1 869 dépôts de garantie ont été financés, et 1 123 aides au paiement des dettes de loyer et/ou de charges locatives ont été accordées. 1 248 accompagnements sociaux ont été conduits.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LOGEMENT DE QUALITÉ

Création de l'équipe métropolitaine de l'habitat (EMHA)



Depuis juin 2022, l'EMHA œuvre au quotidien pour améliorer les conditions d'habitat des habitants du territoire et pour contribuer au développement

d'une offre de logements abordables et de qualité à travers différentes actions : l'encadrement des loyers à Lyon et Villeurbanne, la lutte contre l'habitat indigne (LHI), la lutte contre la vacance des logements et la régulation des meublés de tourisme.

La création de cette nouvelle équipe a notamment permis de renforcer les interventions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, en déployant une boîte à outils sur les territoires

à enjeux. De nouveaux projets ont ainsi pu émerger : expérimentation du « permis de louer », renouvellement et lancement de nouveaux dispositifs et études pré-opérationnelles, déploiement de la plateforme « Histologe » pour le signalement de situations de mal-logement et de la plateforme « STOP PUNAISES », lancement d'un réseau LHI...

<https://histologe.beta.gouv.fr/>
<https://stop-punaises.beta.gouv.fr/>

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

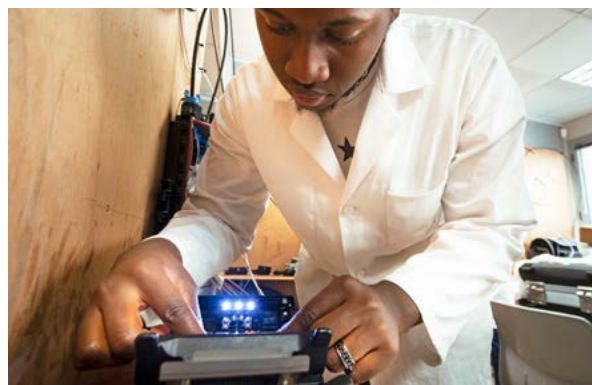
Un programme pour rebondir vers un emploi



Devant une hausse importante du nombre d'allocataires du RSA de 8,5% suite au contexte sanitaire en

2020, la Métropole de Lyon en partenariat avec Pôle Emploi a proposé un programme d'actions pour leur permettre de retrouver un emploi rapidement. Cet accompagnement renforcé s'adresse exclusivement aux allocataires du RSA habitant la Métropole de Lyon et suivis par Pôle Emploi. Il comprend des conseils personnalisés sur le projet professionnel ou la recherche d'emploi, mais aussi un accès à des offres d'emploi correspondant aux attentes des allocataires. Depuis juin 2021, plus de 1000 allocataires du RSA

ont bénéficié du programme. Une majorité d'entre eux ont retrouvé un emploi, créé une entreprise ou passé une formation qualifiante. De nombreux candidats sont toujours en cours d'accompagnement.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS



TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

Une expérimentation qui fait des émules sur le territoire de la Métropole !

En réponse à la volonté d'expérimenter le droit à l'emploi pour tous, Territoires Zéro Chômeurs se déploie aujourd'hui sur plusieurs quartiers à Villeurbanne, Saint-Fons et Lyon 8^e. Financées par l'État et la Métropole de Lyon, soutenues par les communes et par certains acteurs économiques du territoire, les Entreprises à But d'Emploi (EBE) sont désormais au nombre de six sur la métropole. Leur particularité est de recruter, sans sélection, les personnes privées durablement d'emploi qui sont volontaires, en CDI à temps choisi, pour exercer divers métiers utiles au territoire,

en réalisant des activités non concurrentielles par rapport à l'offre privée.

Au printemps 2023, trois nouvelles entreprises à but d'emploi, Bross'up, SFAire et SPActions ont vu le jour. Plus de 200 personnes travaillent désormais au

sein des Entreprises à But d'emploi, sans compter les nombreux acteurs qui s'activent à trouver des solutions pour les chercheurs d'emploi, en dehors de l'embauche par l'EBE, et enfin les volontaires en attente d'intégrer ces emplois d'un nouvel ordre.





CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

Chiffres clés

Entre **48 000**
et 10 000 personnes /
an meurent
prématurément
en France du fait
de la pollution de l'air

66% des habitants
de la Métropole
vivent dans des zones
de co-exposition
à la pollution
de l'air et au bruit

+ de 7 000
logements concernés
par la sécurisation face
aux risques industriels

5% c'est la hausse
moyenne entre 2009
et 2015 des ménages
allocataires de la
Complémentaire santé
solidaire (ex-CMU-C)

De **1 à 10%**
des habitants de
la Métropole sous
traitement anti-
diabétique selon les
quartiers, avec une
forte corrélation avec
le revenu médian

La question des liens entre santé et environnement se pose avec de plus en plus d'acuité. Les préoccupations sanitaires liées à l'environnement s'accroissent ces dernières années face à la constante augmentation des maladies dites chroniques, majoritaires aujourd'hui dans les causes de morbidité.

Ces maladies sont la conséquence d'un ensemble complexe de facteurs, d'expositions et d'interactions : environnement (milieux, pollutions, climat, etc.), situation socio-économique (alimentation, éducation, lieu de vie, accès à l'emploi, etc.), accès aux soins, à la prévention, les parcours de vie ou encore les traumatismes vécus.

Par ses compétences élargies, la Métropole de Lyon, en agissant sur la qualité des cadres de vie et les inégalités sociales, devient un acteur incontournable d'une approche préventive de la santé.

Les principaux défis à relever

Ces dernières années, d'importantes évolutions ont eu lieu en matière de santé, diminuant fortement les décès par les maladies infectieuses. Cependant, les maladies chroniques sont en constante augmentation, faisant prendre conscience de la diversité des déterminants de santé : environnement, alimentation, situation socio-économique, accès à l'emploi, aux soins, à la prévention, parcours de vie, ou traumatismes. Ces déterminants sont étroitement liés aux situations de vulnérabilité.

La juxtaposition de ces éléments montre que des inégalités sanitaires, sociales et en matière d'exposition aux risques persistent sur notre territoire et sont corrélées à :

- **Une exposition aux nuisances environnementales grandissantes** : comme dans de nombreux territoires urbains, les habitants métropolitains sont soumis à diverses pollutions chimiques (air, eaux, sols), physiques (lumineuse, sonore, électromagnétique), dont les niveaux d'exposition sont inégalement répartis ;

- **Un territoire fortement exposé aux risques naturels** (inondations, mouvement de terrain, etc.) et **technologiques** (industriels, nucléaires, etc.), qui pourraient menacer les populations, les équipements et les ouvrages d'art ;
- **Un accroissement des inégalités sociales et territoriales de santé** : les différences de niveaux d'exposition, qui varient en fonction du cadre de vie, de l'activité professionnelle et des facteurs individuels (sexe, âge, niveau socio-économique) créent des situations individuelles très diverses et territorialement marquées. Cela implique une évolution des dispositifs d'accompagnement des publics vulnérables, et notamment des personnes âgées (maladies chroniques, marginalisation sociale, etc.) ou des populations en migration (meilleur accès aux soins) ;
- **Une vigilance accrue face aux nouvelles vulnérabilités de santé** : la pandémie de Covid-19 a permis de mettre en lumière le concept « One Health », qui vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux de santé. Les territoires sont ainsi invités à repenser leurs modalités d'actions pour développer leur expertise et protéger de façon adéquate, notamment afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et l'émergence de zoonoses.

Objectifs chiffrés du plan de mandat

Zéro population exposée à la valeur limite NOx d'ici 2030

Moins **47%** des émissions de PM10 d'ici 2030

La Métropole s'engage à prendre soin de ses habitants

Au-delà de ses missions structurelles et de ses stratégies thématiques (santé environnementale, science de la vie...), la Métropole de Lyon se positionne comme garante de l'intégrité d'un environnement favorable à la santé de ses habitants.

- **Construire une Métropole respirable, tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants** : la Métropole entend intégrer les dimensions écologiques et sociales à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements d'espaces publics, élargir la Zone à Faibles Émissions pour diminuer la pollution de l'air, encourager le remplacement des systèmes de chauffage au bois peu performants (principaux émetteurs de particules fines) grâce à la prime air bois, ou encore modifier le PLU-H pour répondre aux défis environnementaux et sociaux ;
- **Réduire les nuisances environnementales dans l'habitat** : les problèmes graves de santé et de sécurité dont la cause est directement liée à l'habitat sont nombreux (intoxications et maladies des voies respiratoires, saturnisme, inconfort en cas de fortes chaleurs) et peuvent avoir de lourdes conséquences. Ainsi, la Métropole investit sur la question de la santé et du logement en direction de la rénovation du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- **Agir sur les déterminants sociaux de santé** : on observe de plus en plus l'augmentation de pathologies (obésité, diabète, maladies respiratoires, etc.) associées à des excès de différentes natures : aliments ultra-transformés, hyper stress professionnel, pression sociale... Pour y faire face, la Métropole va agir à travers l'axe « justice alimentaire » du PATLy, qui cible les déterminants sociaux de la précarité alimentaire et de l'achat d'aliments ultra-transformés, ou encore par la promotion du sport pour tous.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

MÉTROPOLE DU « PRENDRE SOIN »

Pour une prévention précoce

La Métropole du « prendre soin » souhaite renforcer, aux moments clés du parcours de l'enfant, deux dispositifs de prévention précoce contribuant à lutter contre les déterminismes



sociaux. La période des 1000 premiers jours (de la grossesse aux deux ans de l'enfant) est reconnue comme une période « déterminante » pour agir en prévention précoce.

Le dispositif PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et des Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI) permet d'accompagner les familles présentant des fragilités via des visites à domicile réalisées par des professionnels santé de PMI (Protection Maternelle et Infantile). L'objectif : soutenir les liens d'attachement bébé-parent. Destinées aux enfants de 18 mois à 5 ans, les Consultations Préventives de Puériculture (CPP) sont réalisées par les infirmières/puéricultrices de PMI sur tout le territoire. Elles complètent l'offre de santé préventive en proposant un bilan de santé global de l'enfant et en abordant les questions de parentalité.

AUTONOMIE

La Métropole agit en faveur du bien- vieillir

Suite à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de 2015, la Métropole de Lyon met en place des actions concrètes sur le territoire afin d'agir sur les problématiques du Bien Vieillir. À travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), qui a pour objectif de coordonner les financements d'actions de prévention, la Métropole a lancé le projet

Bien Vivre Chez Soi en 2017. Le projet repose sur plusieurs axes de développement : créer un réseau des professionnels de la prévention à travers l'annuaire, co-construire et proposer des outils d'animation d'actions ainsi que des ressources, et accompagner les acteurs dans leurs actions de prévention via une méthode design. L'ensemble des outils et retours d'expériences sont accessibles

sur la plateforme Bien Vivre Chez soi, dédiée aux acteurs de la prévention de la perte d'autonomie chez les seniors.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Élargir la cible pour l'amélioration de la qualité de l'air

L'agglomération lyonnaise voit les valeurs seuils de concentration de polluants de l'air liés au transport routier régulièrement dépassées, mettant en péril la santé de nombreux individus. Pour répondre à cette urgence sanitaire, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) prévoit l'interdiction progressive de la circulation des véhicules en fonction de leur motorisation et ancienneté, au travers de la classification « Crit'Air ». En 2022, la mesure mise en œuvre depuis 2 ans sur les véhicules professionnels classés Crit'Air 3, 4, 5 et non classés s'est étendue aux véhicules particuliers classés

Crit'Air 5 et non classés. En juin 2023, le Conseil Métropolitain a voté la deuxième phase d'amplification de la ZFE, aux véhicules Crit'Air 4, 3 et 2, suite à deux phases de concertation riches en enseignements. Ainsi, suite à une dernière période de consultation réglementaire organisée entre septembre et novembre 2023 sur le dispositif voté (périmètre, calendrier et dérogations), la mesure s'amplifiera d'abord aux véhicules Crit'Air 4 au 1^{er} janvier 2024. La mesure repose sur un important plan d'accompagnement : aides financières au renouvellement des véhicules, majorées dès septembre 2023, ou à l'usage

d'alternatives à la voiture individuelle, cas dérogatoires temporaires ou permanents, et conseil humain personnalisé au travers de l'Agence des Mobilités.

Avec l'interdiction des Crit'Air 2 en 2028, c'est l'ensemble des véhicules diesel qui seront interdits dans le périmètre de la ZFE, contre seulement 20 000 véhicules anciens concernés actuellement. Cette amplification est nécessaire afin d'abaisser les valeurs de concentration de polluants sous les seuils réglementaires actuels et d'anticiper leur revue à la baisse prochaine.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

RISQUES

Un nouveau souffle pour la stratégie inondation de l'aire lyonnaise

Lancée en 2017, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de l'aire Lyonnaise définit à l'échelle locale des mesures de prévision, d'information sur les phénomènes d'inondation, de réduction de la vulnérabilité des territoires.

Sur un territoire plus large que les limites administratives de la métropole, elle a permis, entre 2017 et 2021, la mise en relation des acteurs, des échanges

techniques, et des retours d'expériences sur les actions menées. Les services de l'État, la Métropole et les syndicats et EPCI du territoire ont souhaité donner un second souffle à la Stratégie Inondation en mettant davantage l'accent sur les échanges et la production collective. La Métropole a renforcé l'animation avec une newsletter et des groupes de travail qui approfondissent des problématiques ciblées :

ruissellement, stratégie foncière, sensibilisation, système d'endiguement, etc.

Le 26 avril dernier, le Comité de Pilotage de la Stratégie Inondation a réuni plus de 45 personnes, dont la Préfecture du Rhône. En marge de la visite des casiers agricoles de Garnerans, les élus des territoires ont partagé leurs réussites, difficultés, et défini les priorités de travail pour la suite.



LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

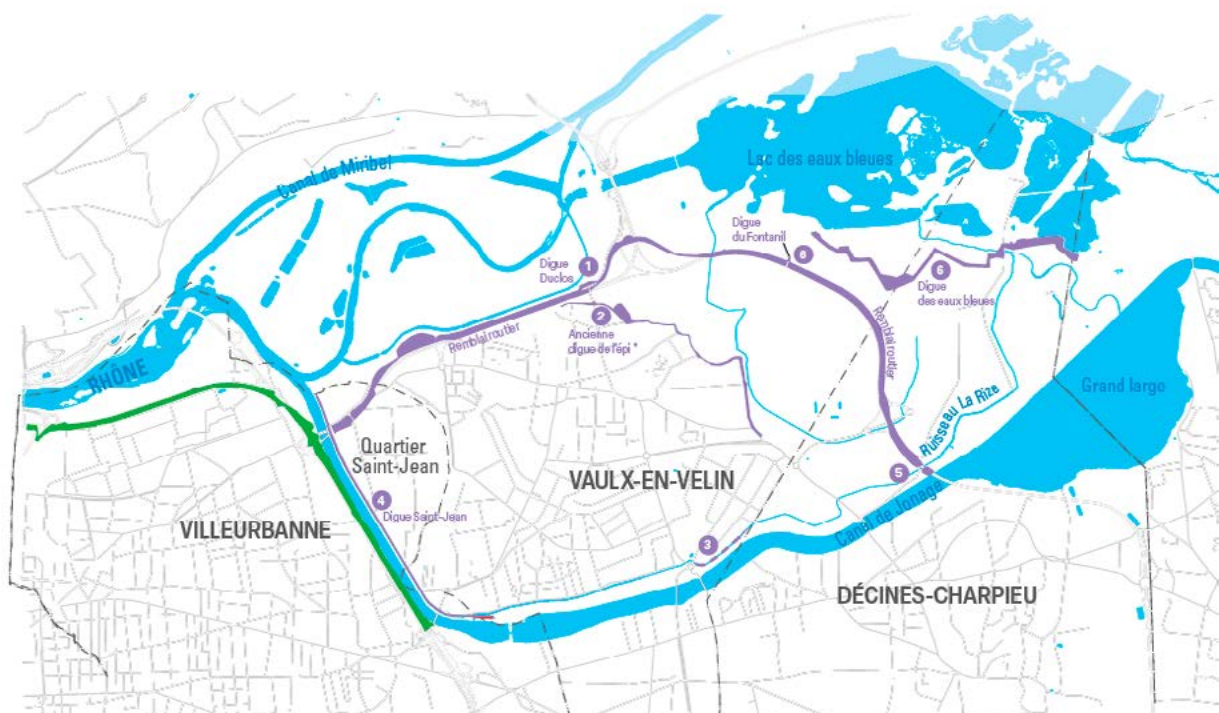
PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Des systèmes d'endiguement sous surveillance

Depuis 2018, la Métropole de Lyon a hérité de la gestion de deux systèmes d'endiguement : Lyon/Villeurbanne et Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint-Jean. Un système d'endiguement se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour protéger une zone contre les inondations. Des études de danger, menées en 2021, ont permis d'estimer le niveau de protection

de chacun de ces systèmes d'endiguement et d'aboutir à leur régularisation par arrêté préfectoral en septembre 2022. Cependant, ces études ont révélé que le niveau de protection du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint-Jean était insuffisant au regard de la densité de population du secteur.

En co-financement avec l'Europe et l'État, la Métropole de Lyon a lancé, en 2023, les travaux de rénovation des digues de ce secteur, avec pour objectif la protection face à une crue bicentennale dite Q200. La Métropole de Lyon profite de ces travaux hydrauliques pour entreprendre une restauration écologique du ruisseau de la Rize.



Les systèmes d'endiguement de la Métropole de Lyon

- Système d'endiguement de Villeurbanne Saint-Jean - Vaulx-en-Velin
- Système d'endiguement de Lyon - Villeurbanne

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

POLLUTION SONORE

Un sprint créatif pour rendre visible le bruit

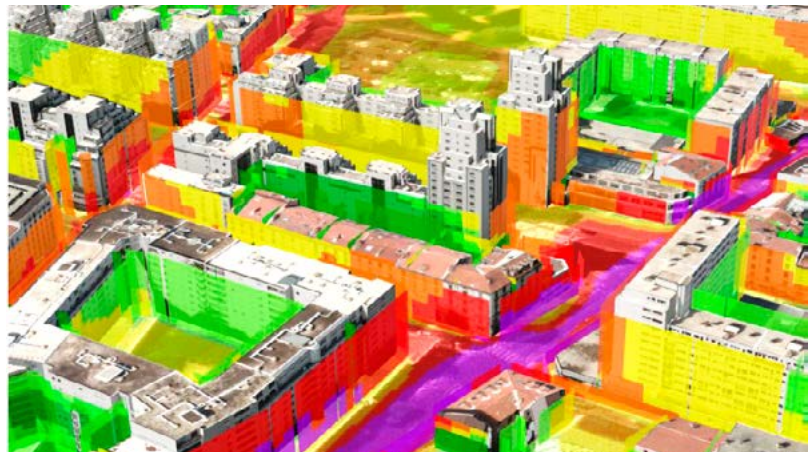
Le bruit est inhérent à l'activité humaine. Il est un indicateur du cadre de vie et, à un niveau élevé, devient un problème de santé publique. Cette pollution sonore affecte presque 1 habitant sur 5 dans la Métropole.

Ce constat est mesuré grâce aux cartes de bruit, calculées tous les 5 ans pour chaque agglomération. Elles sont publiques, mais pas très faciles à lire. C'est pourquoi, un sprint collaboratif a associé Érasme, Acoucité et la Métropole afin de prototyper plusieurs solutions mobilisant les données de bruit pour les rendre plus compréhensives

et attrayantes pour les citoyens. De la plaquette papier pour ceux qui n'ont pas accès à l'informatique à une maquette immersive en 3 dimensions, en passant par une application mobile proposant un parcours,

plusieurs solutions ont été prototypées et testées... Prochaine étape : la mise en œuvre des meilleures idées !

<https://datagora.erasme.org/projets/valorisation-donnees-bruit-routier/>



POLLUTION DES EAUX

Accompagner les entreprises vers le Zéro Toxique

Dans le cadre du Plan métropolitain de lutte contre les micropolluants, une opération d'accompagnement a été lancée au 1^{er} janvier 2023 vers les acteurs économiques. Les micropolluants dans les rejets dégradent les rivières et la ressource en eau, et empêchent de valoriser la production des stations d'épuration dans l'agriculture.

En plus des obligations réglementaires qui existent pour les entreprises ayant des rejets au réseau d'assainissement, cette opération vise à accompagner ces dernières vers une suppression de leurs rejets toxiques. Dans ce cadre, la Métropole propose un accompagnement technique, administratif et financier via les aides à l'investissement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée, pouvant atteindre jusqu'à 70% des montants de travaux nécessaires.

Depuis le lancement de l'opération, près de 20 entreprises ont déjà intégré la démarche.



UNE BOÎTE À OUTILS DÉDIÉE À LA DYNAMIQUE DE RÉSILIENCE TERRITORIALE

Par son action en faveur de la transition, la Métropole de Lyon contribue à la résilience du territoire. Mais face à une crise, les seuls moyens de la puissance publique peuvent s'avérer insuffisants. Aussi, la Métropole de Lyon entend accompagner les initiatives pour amplifier la dynamique locale de résilience, tisser des liens de solidarité et créer des passerelles entre les différentes forces vives du territoire. Depuis 2020, plusieurs outils de la Métropole de Lyon ont été réorientés pour accompagner les services métropolitains, les communes et les acteurs du territoire dans leur démarche de résilience :

ANTICIPER

LA PROSPECTIVE (MILLÉNAIRE 3)

Elle nourrit la décision publique en s'appuyant sur une vision à long terme pour préparer et faciliter les changements souhaités.

EN PRATIQUE

- Partage des études sur le site www.millenaire3.com
- Valorisation d'expériences et témoignages du territoire

OBSERVER

OBSERVATOIRE MÉTROPOLITAIN DES TRANSITIONS ET DE LA RÉSILIENCE

Il apporte des connaissances sur les caractéristiques du territoire et les tendances à long terme, pour éclairer les acteurs publics sur la transition et la résilience.

EN PRATIQUE

- Production de synthèses
- Interprétation de données territoriales compilées

OUTILLER

CLUB TRANSITIONS ET RÉSILIENCE

Il offre une ingénierie de partage d'expériences pour les élus et techniciens des 59 communes de la Métropole.

EN PRATIQUE

- Espace de mutualisation, de capitalisation et de mise en réseau

SOUTENIR LE TERRITOIRE

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT TRANSITION RÉSILIENCE

Il finance et accompagne les associations dans la mise en œuvre de projets de transition et de résilience.

EN PRATIQUE

- 263 projets financés en 2021

METTRE EN LIEN

VEILLE ET SOUTIEN DES INITIATIVES

Elle fait émerger et soutient des collectifs citoyens qui concourent à la résilience du territoire, pour amplifier les dynamiques existantes.

EN PRATIQUE

- Ressources dédiées
- Valorisation d'initiatives
- Valorisation d'expériences et témoignages

COOPÉRER

COOPÉRATION TERRITORIALE

Elle vise à travailler sur des projets concrets (alimentation, déchets...) en lien avec les territoires du bassin de vie.

EN PRATIQUE

- Cadres de coopération avec les territoires voisins sur des projets ciblés

ANTICIPER : la prospective

L'eau de plus en plus rare : de la sensibilisation à la codécision

En 2022, la démarche de prospective participative « Eau futurE », financée en partie par l'Agence de l'eau RMC, interrogeait un quotidien où l'eau serait encore plus rare. 75 animations mobilisant près de 8 000 personnes et deux événements ont permis de sensibiliser de nouveaux publics en interpellant leurs imaginaires. En 2023, les productions des habitants, collectées lors des animations, ont été présentées aux services métropolitains,

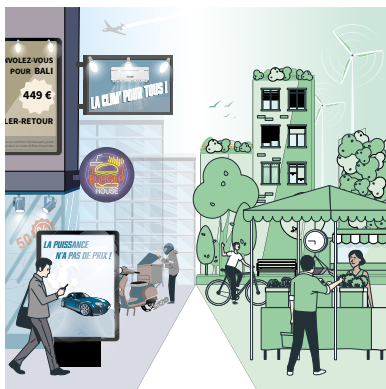
à la régie publique de l'eau et à l'Assemblée de ses usagers. Toutes les ressources (ciné-débat, jeux, études, dossiers, etc.) sont accessibles en open source via la plateforme jeparticipe.grandlyon.com. Dans le prolongement de cette dynamique, une centaine de citoyens a rejoint l'Assemblée des usagers de l'eau, la communauté citoyenne qui désigne quatre représentants d'usagers au Conseil d'Administration de la régie



© Métropole de Lyon / La Guide de l'innovation (Jérémy Pintat)

publique d'eau potable. Déjà 110 usagers, habitants et associations participent pour s'informer, débattre et contribuer aux décisions de la régie et de la Métropole. Cette année, la concertation a porté sur la tarification sociale et environnementale de l'eau.

Dossiers et veille thématique sur la transition et la résilience



© Céline Olivier Peyrin - Métropole de Lyon

En 2023, le service de Prospective des Politiques publiques a poursuivi son travail de veille et de pédagogie sur les enjeux de fond de la transition et de la résilience :

- Sobriété énergétique : comment faire (mieux ?) avec moins ?
- Agir sur les modes de vie :

de nouvelles clés d'analyse ;

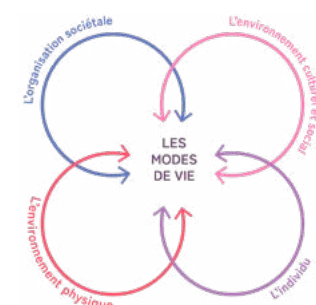
- Action publique : comment penser la solidarité depuis un territoire ?
- Crise écologique et métabolisme de l'économie : les enjeux d'une transformation nécessaire ;
- La consommation de bio à la croisée des chemins.

Accompagnement interne sur l'évolution des modes de vie

En 2023, deux rapports et une série de fiches thématiques ont analysé l'impact des modes de vie sur la transition écologique. Ces contenus, publiés sur Millénaire 3, ont permis de partager avec les services métropolitains sur les actions déjà engagées et de mettre en lumière l'importance d'une approche globale

des modes de vie. Cette dernière doit combiner actions sur les individus, les infrastructures, les normes sociales et l'organisation de la société. En interne, ce travail ouvre vers d'autres pistes prospectives, sur la massification du changement ou les alternatives à la voiture individuelle par exemple.

<https://www.millenaire3.com/dossiers/2023/agir-sur-les-modes-de-vie-de-nouvelles-cles-d-analyse>



© Métropole de Lyon

Analyses des tendances et ruptures en matière de consommation

Le service Prospective des Politiques publiques aborde les enjeux de consommation à différentes échelles. Au niveau des pratiques des habitants,

il accompagne les directions métropolitaines sur l'évolution du marché de l'alimentation bio, les effets des achats en ligne sur la logistique urbaine, ou

encore les pratiques culturelles des jeunes publics.

Au niveau macro, une importante mise de fonds a été produite sur les usages industriels des matériaux stratégiques pour le territoire. Un dossier consacré au métabolisme de l'économie aborde la dépendance en matières premières de nos importations. Le service accompagne enfin la Direction de l'Action et de la Transition Économique dans la définition d'une offre d'accompagnement des entreprises vers des modèles économiques soutenables.



© Adobe Stock

Des quartiers populaires au Défilé de la Biennale de la danse : pour une prospective de la cohésion sociale

À l'occasion des 25 ans du Défilé, les services Culture et Politique de la ville avaient sollicité les équipes de la Prospective et de la Participation citoyenne pour étudier l'empreinte que cet évènement laisse sur le territoire et dans le cœur des habitants.

Au terme de plus de cent entretiens donnant la parole aux différentes parties prenantes, et en particulier aux participants, trois études ont été consacrées à la mémoire, aux coulisses et aux perspectives d'avenir du Défilé. La plateforme citoyenne jeparticipe.grandlyon.com a proposé une Boîte à souvenirs, et le site Millénaire 3 a diffusé une série d'interviews d'acteurs de cette aventure collective.

Alors que les enjeux liés à cette manifestation emblématique renvoient aux questions du vivre-ensemble, Millénaire 3 a également consacré un dossier à la vie quotidienne des quartiers populaires, et aux manières dont leurs habitants

s'y engagent en matière de politique, de sport, de culture ou d'économie de proximité.

<https://www.millenaire3.com/dossiers/2023/quartiers-populaires-politique-de-la-ville-au-caeur-des-enjeux-le-quotidien-des-habitants>



OBSERVER

L'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience

L'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience (OMTeR) a connu une refonte importante visant à mettre en cohérence le cadre d'observation avec les dynamiques de transition portées par la Métropole de Lyon. L'OMTeR, désormais organisé autour des 8 transitions de la Métropole, produit des connaissances sur les dynamiques de résilience à l'œuvre dans le territoire métropolitain.

Pour chacune de ces transitions, il s'agit d'en comprendre les dynamiques, de mettre en évidence les progrès et d'identifier les vulnérabilités qui leurs sont sous-jacentes. Ce travail repose sur la définition, le calcul et la cartographie d'indicateurs et sur des analyses qualitatives produites aux échelles les plus pertinentes sur l'ensemble des huit transitions.



Pour alimenter cette démarche, des ateliers thématiques collaboratifs sont organisés, mobilisant des équipes de la Métropole, de l'Agence d'urbanisme et des chercheurs souvent issus des « veilleurs » de la Direction de la Prospective de la Métropole. La publication de rapports thématiques constitue l'aboutissement de ces ateliers de travail.



Ainsi, après deux productions autour de la résilience alimentaire et de la mobilité en 2022, l'Observatoire publie en 2023 un document consacré à la question de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans un contexte de transition et prépare une publication sur la résilience des écosystèmes.

OUTILLER

Club Transitions et résilience

Le service Climat et résilience de la Métropole anime le Club T&R, lieu de partage et de mise en synergie des 59 communes de la Métropole sur tous les sujets liés à la transition écologique. À travers des rencontres, des webinaires et des visites, le Club Transitions et résilience

apporte aux communes une forme d'ingénierie de premier niveau, qui vise à faciliter la mise en œuvre d'actions et de projets à impact en termes de transition écologique. Cette ambition se traduit par l'organisation de webinaires visant à apporter aux communes une connaissance

approfondie des leviers dont elles disposent sur chaque thématique, des retours d'expériences, y compris par des communes et collectivités situées hors Métropole, et à initier ou renforcer des dynamiques d'action sur les sujets traités. En 2023, trois cycles thématiques

ont été organisés portant respectivement sur l'écomobilité scolaire, les déchets alimentaires et la sobriété énergétique : 3 webinaires, 3 rencontres et deux visites ont ainsi été organisés. Ils ont abouti à la définition de plans d'actions pour favoriser des pratiques de mobilité active sur le trajet domicile-école, pour prévenir le gaspillage alimentaire et mieux valoriser les déchets alimentaires ou encore pour pérenniser des politiques de sobriété énergétique visant non plus seulement à faire face aux risques de pénurie d'énergie, mais à engager le territoire de la Métropole vers la neutralité carbone. Afin de faciliter et renforcer les actions des communes,



le Club T&R capitalise tout au long des cycles thématiques des conseils, outils, guides, bonnes pratiques sous la forme de notes de cadrage,

fiches retours d'expérience et de synthèses. Près de 50 communes ont participé à au moins un événement du Club.

SOUTENIR

Le Plan d'Accompagnement à la Transition & à la Résilience (PATR)

Le Plan d'Accompagnement à la Transition & à la Résilience a pour objet, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transition portées par la Métropole. Le plan s'articule avec d'autres dispositifs portés par les directions métiers

(appel à projets, appels d'offres), et en particulier avec le nouveau dispositif collège éco citoyen, ainsi qu'avec les initiatives de territoire (Grand Parc de Miribel-Jonage, Syndicat mixte du Rhône des Iles et des Lônes, Syndicat Plaine des Monts d'Or, syndicats de rivières). En 2023, la Métropole de Lyon a apporté son soutien à des projets relatifs : à l'éducation,

aux énergies renouvelables et plus particulièrement solaires, au soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation, à la réduction et prévention des déchets, via une approche sur le gaspillage alimentaire, la « seconde main », l'hygiène durable, l'éco consommation ou encore à la découverte et protection des espaces naturels, boisés et végétal.

METTRE EN LIEN

L'accompagnement des collectifs citoyens

La dynamique d'accompagnement des collectifs citoyens œuvrant à la transition environnementale du territoire a bénéficié de l'apport de méthodologies multiples, proposées dans le cadre de l'incubateur d'Erasme, laboratoire d'innovation ouverte de la Métropole de Lyon. Deux ateliers de coproduction avec les acteurs du territoire (centres sociaux, MJC, services de la Métropole et des communes, fédérations, Maison de l'environnement, associations...) se sont tenus en avril et en juin 2023. Ils ont permis de qualifier les besoins, d'identifier des premières solutions et de prototyper ces dernières dans un objectif de passage à l'échelle et



de répliquabilité. Des premières expérimentations seront conduites au cours du dernier trimestre 2023.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon a soutenu le festival Agir dans le Val de Saône porté par la coopérative Val de Saône le 13 mai 2023. Les habitants

ont ainsi pu expérimenter des solutions concrètes concernant différents sujets du quotidien : alimentation, zéro-déchet, transport, habitat, ville de demain, etc., grâce à diverses animations : stands, ateliers, balades, conférences, musique, théâtre, etc.

La quinzaine du climat, deux semaines de webinaires pour donner les moyens d'agir face au changement climatique

Du 27 mars au 7 avril 2023 s'est tenue la deuxième édition de la Quinzaine du climat de la Métropole : deux semaines d'ateliers thématiques en ligne avec pour objectif de donner à chacun les clés pour lutter à son niveau contre le changement climatique, et agir pour la transition écologique. Les webinaires, organisés sur la pause méridienne pour faciliter la participation du plus grand nombre, ont réuni aussi bien des agents et élus de la

collectivité que des habitants de la métropole. Les sujets abordés sont très diversifiés : consommation responsable, voyage alternatif, végétalisation de la ville, transformation durable des entreprises... Les dispositifs portés par la Métropole et ses partenaires dans le champ de la transition écologique ont été présentés au grand public, tels que l'outil Parapluie, EcoLylo, l'Agence des Mobilités, EcoRénov', le soutien à la végétalisation

du parc résidentiel collectif, les appels à projets en faveur des entreprises, le cadastre solaire, ou encore la Prime Air Bois. Au total, la Métropole a enregistré 275 participations aux webinaires.

La
Quinzaine
du Climat

COOPÉRER

Un dialogue et une coopération renouvelés avec les territoires voisins

La Métropole de Lyon s'est engagée dans la structuration technique et politique de la construction d'un dialogue continu et de coopérations en acte avec les territoires voisins. Cette structuration se matérialise à la fois par des rencontres politiques, des intentions et des engagements sur des projets

concrets comme sur les volets déchets et énergie avec les agglomérations de Vienne-Condrieu et de Roanne et la Métropole de Saint-Étienne. Sur le volet économique, un élargissement territorial de l'offre de services de l'outil Aderly s'est traduit par une convention avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.

Elle se formalise aussi par l'organisation de temps forts politiques ayant pour objet de partager sur des scènes territoriales plus ou moins larges, les grands enjeux et défis qui doivent nous réunir comme la rencontre sur les mobilités qui s'est tenue à l'automne.

Incinération des déchets : lancement d'une coopération gagnant-gagnant

Conformément à son Schéma Directeur des Déchets, voté en juin 2022, le conseil métropolitain a délibéré en mars sur la mise en place d'une coopération avec des territoires voisins. En visant une réduction de 50% des déchets incinérés issus du territoire métropolitain, à horizon 2030, les 2 Usines de Traitement et de Valorisation (UTVE) de la Métropole, pourraient à terme accueillir des déchets de territoires voisins, qui n'ont comme seul exutoire, que le stockage, solution saturée et coûteuse. Des études sont donc lancées avec 5 territoires voisins, pour privilégier la valorisation énergétique. L'énergie produite par cette valorisation est transformée en électricité et en chaleur pour 2 réseaux de chaleur métropolitains. Les études porteront notamment sur la faisabilité

d'acheminer jusqu'à l'UTVE de Lyon Sud, par voie ferrée, les déchets de Roanne et Saint-Étienne et par voie fluviale ceux de Vienne Condrieu

Agglomération (VCA). La décision de mettre en place ce partenariat sera prise en 2024, à l'issue de ces études.



Pour en savoir +

sur les enjeux liés aux huit axes de transition portés par la Métropole de Lyon,

retrouvez ces dossiers sur www.millenaire3.com/tous-les-dossiers

- **PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉILIENTE**
La consommation de bio à la croisée des chemins
Après deux décennies de croissance, l'achat de produits alimentaires biologiques régresse depuis 2021. Effet conjoncturel ou crise de modèle ?
- **ORGANISER UNE RÉILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES**
L'eau (2/3) : une ressource unique, des défis communs
Alors qu'il nous faut anticiper un quotidien où l'eau sera moins accessible, quelques éclairages et défrichages pour enrichir le débat citoyen.
- **ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE**
Sobriété énergétique : comment faire (mieux ?) avec moins ?
Bâtiment, numérique, politiques publiques : différentes pistes concrètes pour réduire nos dépenses énergétiques.
- **RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES PAR UN URBANISME INCLUSIF ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**
Quartiers populaires & Politique de la ville : au cœur des enjeux, le quotidien des habitants
Tour d'horizon non-exhaustif des visions, discours, analyses et expériences capables de nourrir et inspirer une approche renouvelée de la Politique de la ville.
- **S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE**
Crise écologique et métabolisme de l'économie : les enjeux d'une transformation nécessaire
La notion de métabolisme de l'économie rend visibles les milliards de tonnes de matières extraites et de substances rejetés chaque année dans l'environnement.
- **PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE**
Du transport à la mobilité, le mouvement au cœur des transitions urbaines
La mobilité embrasse différentes échelles, concernant les personnes, objets, capitaux et informations. Retour sur une notion clé pour comprendre notre société basée sur le mouvement.
- **RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOUS TOUTES LES FORMES**
Action publique : comment penser la solidarité depuis un territoire ?
Alors que le Conseil de la Métropole vient de voter le prochain Projet métropolitain des solidarités, regard transversal sur les vulnérabilités à réduire et les moyens d'agir.
- **CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ**
Cycle Veille M3 / Air : améliorer la qualité de ce que l'on respire, une urgence vitale
La qualité de l'air, un enjeu sanitaire autant que social et politique.

www.millenaire3.com



Partie 2

Une Métropole exemplaire

Depuis de nombreuses années, la Métropole de Lyon incite et favorise les pratiques écoresponsables auprès de l'ensemble de ses agents et s'associe, dès que possible, aux initiatives exemplaires de ses partenaires et des autres acteurs du territoire.

Toutefois, les changements de cap initiés au niveau politique induisent une évolution de la trajectoire de l'administration pour accompagner et faire de « notre agglomération un territoire exemplaire en matière de transition écologique, de protection des plus fragiles et de réduction des inégalités territoriales ». Au-delà des changements dans les services (évolution de l'organisation des directions ou services, modifications des missions, des objectifs ou des pratiques professionnelles), les façons de faire doivent également s'adapter et se transformer.

Cette nouvelle trajectoire se traduit dans le projet d'administration initié en novembre 2021 autour de **valeurs et d'ambitions communes** :

- **Coopération, proximité, confiance** : en interne, reconnaître l'autonomie et les compétences de chacun dans une logique de confiance et en s'accordant le droit à l'erreur, et en externe, renforcer la coopération et les relations de proximité avec les usagers, les habitants, les territoires et nos partenaires ;

- **Responsabilité, exemplarité et sobriété** : améliorer l'éco-responsabilité de l'administration, être exemplaire en tant qu'employeur, être attentif à la dépense publique, etc. ;

- **Équité et solidarité** : promouvoir la bienveillance et la solidarité au travail, assurer un cadre professionnel apaisé et attractif. Aussi, dans le cadre du Rapport Transition & Résilience, six domaines ont été retenus pour illustrer les engagements de l'administration et suivre annuellement la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale de l'administration et l'intégration des impacts environnementaux dans les pratiques internes :
 - La commande publique ;
 - Le numérique ;
 - La relation aux territoires et aux usagers ;
 - La dépense publique ;
 - Les ressources humaines ;
 - Le patrimoine et les services aux agents.

UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Pour accélérer la transformation écologique et sociale du territoire et promouvoir la mutation des modèles économiques vers des paradigmes plus sobres et respectueux des hommes, des femmes et des écosystèmes (économie circulaire, économie sociale et solidaire), la Métropole de Lyon utilise pleinement le levier de la commande publique.

Pour ce faire, elle a adopté en 2021 un Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) très ambitieux, ainsi qu'un programme d'actions adossé au SPAR pragmatique et opérationnel pour obtenir rapidement de premiers résultats significatifs.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

RÉEMPLOI DANS LE BÂTIMENT

Aller au-delà de la réglementation en s'appuyant sur les compétences des acteurs locaux



La Métropole de Lyon est soumise depuis 2022 à l'obligation de réaliser un diagnostic Produit Équipement Matériaux Déchets pour toutes les opérations de démolition et de rénovation significatives. Les diagnostiqueurs habituels (amiante, plomb, etc.) ne savent pas toujours identifier le potentiel de réemploi des matériaux que cela implique. Il a donc fallu trouver de nouveaux prestataires. Trois directions (patrimoine, bâtiment et action économique)

ont donc fait un sourcing auprès de 4 entreprises qui disposent de ces nouvelles compétences. Résultat : le marché, attribué à Néo Eco, permet de réaliser ces diagnostics et d'aller au-delà : intégrer du réemploi dans les pièces marchés, faire du sourcing de matériaux de réemploi dans un projet de construction, faire des tests de dépose lors d'une déconstruction, faire le bilan environnemental et financier du réemploi, etc.

ACHAT RESPONSABLE

Promouvoir les vêtements éco-responsables



Les renouvellements des marchés de location-entretien des vêtements de travail et de fourniture des vêtements divers ont été l'opportunité d'intégrer les objectifs environnementaux et sociétaux du SPAR de la Métropole.

Le marché location-entretien, confié à la société ELIS jusqu'en 2027, comprend un plan de progrès visant une amélioration continue sur cinq thématiques. Pour cela, les deux parties ont contractualisé sur des indicateurs permettant de mesurer les résultats. Le marché fourniture, par un allotissement ciblé, vise à attirer des entreprises engagées dans l'écoconception des vêtements et développant leur production dans une logique de circuit court à impact environnemental maîtrisé.

La prestation de location-entretien s'adresse à 4200 agents avec la mise à disposition de 90 000 vêtements déclinés en 50 références. Les futurs vêtements divers écoresponsables renouvelleront les dotations de 4 500 agents avec un engagement fortement marqué de l'employeur en faveur d'une filière textile en profonde mutation.



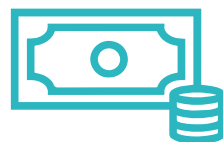
Centrale d'achat :

1/2 des marchés proposés aux adhérents comportent un plan de progrès destiné à accompagner les entreprises titulaires dans une démarche d'accompagnement durable

92% des marchés proposés ont fait l'objet d'un sourcing

732 millions d'euros HT, c'est le volume d'achat en 2022

732 millions en 2021



570 200 heures d'insertion en 2022



En 2022, **55%** des marchés avec des critères environnementaux passés en commission d'appel d'offres

UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans un monde de plus en plus digitalisé et connecté, le numérique occupe une place croissante. Or, celui-ci présente des impacts négatifs nombreux, d'autant plus difficiles à appréhender que la majeure partie d'entre eux semble invisible. Pourtant, les services numériques représentent 10 % de la consommation électrique annuelle en France. Chaque année, au niveau mondial, 4% des émissions de Gaz à Effet de Serre

proviennent du numérique. Prendre conscience des impacts de nos usages pour les faire évoluer est donc primordial. Le cadre réglementaire imposé par les lois AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) préconise d'ailleurs la mise en place d'une démarche d'amélioration continue appelée « La démarche Numérique Responsable ».

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

NUMÉRIQUE & CLIMAT

Le bilan carbone numérique responsable de la Métropole de Lyon

Pour accompagner au mieux ses agents, son écosystème et ses habitants dans une transition vers un numérique responsable, la Métropole doit être capable de mesurer son empreinte carbone en adoptant une vision holistique. Depuis juin 2023, l'équipe numérique responsable est accompagnée dans la réalisation du bilan carbone IT (technologie de l'information) de la Métropole. Cet outil permet à la collectivité de quantifier ses émissions de gaz à effet de serre générées

par ses activités liées aux technologies de l'information. Elle mesure également d'autres impacts environnementaux, notamment celui des ressources consommées. Le bilan carbone identifie les postes les plus émetteurs de GES ou les plus impactant pour l'environnement. Cela permet à la collectivité de prioriser les actions pour réduire ses émissions, maîtriser ses impacts et ainsi tendre vers un numérique plus responsable. Le bilan carbone sera réalisé chaque année afin de suivre

son évolution dans le temps et mesurer l'efficacité des actions entreprises.





44%

des Français considèrent le numérique comme une menace et se sentent en insécurité en laissant leurs données à disposition



4%

des Gaz à Effet de Serre représentés au niveau mondial par le numérique



13 millions

de Français sont en difficulté avec le numérique

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La démarche stratégique de la Métropole

Depuis 2022, la Métropole a structuré une équipe en charge de la démarche Numérique responsable, autour d'agents de la Direction Innovation Numérique et Système d'Informations (DINSI) et de la Direction Action et Transition Économique (DATE).

Au-delà des enjeux de réduction des impacts environnementaux, le numérique responsable s'emploie à lutter contre la fracture numérique, veiller à la protection des données et plus largement adopter une posture éthique sociétale. Le périmètre de la démarche

numérique responsable de la Métropole de Lyon repose sur 3 axes : sobriétés numériques, solidarités numériques, libertés numériques ; et concerne 3 cibles : l'interne, l'écosystème territorial et le grand public.

Le plan d'action imaginé pour respecter les échéances imposées par la loi REEN se déploie en 3 grandes étapes : la préparation, la définition de l'ambition puis la déclinaison et mise en œuvre de la stratégie.

Plus de 50 actions concrètes liées à la démarche numérique responsable sont déjà

engagées sur l'ensemble du périmètre et de nouvelles initiatives sont régulièrement amorcées comme par exemple :

- L'expérimentation « Mon téléphone 2 en 1 » pour diviser par deux le nombre de téléphones – juillet 2023 ;
- Le lancement d'une étude sur le BYOD (Bring Your Own Device) et le COPE (Corporate Owned, Personnaly Enabled) – fin 2023, début 2024 ;
- Un programme de sensibilisation des agents de la Métropole de Lyon – septembre 2023.

En matière de **souveraineté & résilience** pour augmenter notre autonomie et être en capacité de s'adapter à des crises

En matière de **sobriété** numérique pour répondre aux objectifs de la transition environnementale

En matière d'**inclusion** numérique pour optimiser la valeur du numérique, ne pas délaïsser, mais embarquer et concerner tout le monde

UNE RELATION AUX TERRITOIRES ET AUX USAGERS D'ÉCOUTE ET EN PROXIMITÉ

La territorialisation de la Métropole se traduit par la création de neuf directions territoriales regroupant les 4 300 agents de proximité des services urbains et de services sociaux qui sont quotidiennement au contact des usagers et œuvrent à l'amélioration du cadre de vie.

Ces directions territoriales ont également un rôle important dans la relation de la Métropole de Lyon avec les communes. Elles sont la porte d'entrée privilégiée des acteurs du territoire pour traiter des questions sociales et urbaines et mieux prendre en compte les spécificités, besoins et attentes de chaque territoire.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

TERRITORIALISATION

Neuf directions créées pour incarner la Métropole en proximité

Depuis mars 2022, la Métropole est organisée en proximité autour de 9 Directions territoriales qui rassemblent les services sociaux, médico-sociaux et les services urbains (collecte, voirie, nettoyage). L'objectif de cette nouvelle organisation territorialisée est de rendre la Métropole plus visible et compréhensible sur le territoire, tant pour

les usagers que pour les communes et les partenaires. Garantir la fluidité des services proposés ainsi qu'une qualité de service adaptée aux spécificités territoriales grâce à des interlocuteurs privilégiés de proximité constitue également les finalités de cette transformation d'ampleur. En 2023 a lieu une évaluation intermédiaire du projet permettant aux directions

territoriales de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue et de renforcer les synergies entre les politiques publiques métropolitaines sur les territoires.



COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Pacte de cohérence se décline en Projets de territoire

Le Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 propose un cadre de coopération entre la Métropole de Lyon, les Conférences Territoriales des Maires (CTM) et les communes. Il intègre également une enveloppe de 82 millions d'euros en investissement, dite « volet 2 », pour accompagner les territoires dans leurs projets s'inscrivant dans les sept axes stratégiques du Pacte.

L'enveloppe est répartie entre les 10 CTM au prorata du nombre d'habitants. Chaque CTM est invitée à élaborer son projet de territoire, en déclinaison du Pacte. Après un diagnostic et la définition des enjeux, les maires dans chaque CTM se sont entendus pour proposer des actions qui pourraient être financées par l'enveloppe « volet 2 » du Pacte.

Les opérations réalisées ou accompagnées par la Métropole contribuent à la mise en œuvre d'actions adaptées aux territoires et aux besoins des communes tout en s'inscrivant pleinement dans la logique de territorialisation des politiques publiques métropolitaines. L'année 2023 marque la mise en œuvre concrète des Projets de Territoire avec la réalisation des premières actions, comme par exemple la réalisation de liaisons cyclables permettant de connecter les communes entre



elles, la végétalisation de places et rues contribuant à lutter contre les îlots de chaleur, l'étude pour la création de cuisines centrales intercommunales, etc.

INVESTISSEMENT

L'aide aux communes, un dispositif « ressourçant »



Le Président de la Métropole de Lyon a décidé une aide à l'investissement pour permettre d'amplifier les efforts menés par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements

adaptés. Mis en place en janvier 2022, le dispositif prévoit une enveloppe annuelle de 10 millions d'euros.

La crise sanitaire, la pénurie de matières premières et le contexte environnemental ont mis à rude épreuve les budgets

communaux. Ainsi en 2022, 43 maires ont répondu à l'appel à projets lancé par la Métropole pour bénéficier de ce dispositif d'aides et 34 projets ont été retenus.

En 2023, face aux besoins accrus des communes, l'enveloppe allouée est exceptionnellement portée à 20 millions d'euros.

Les investissements portent notamment sur la rénovation d'écoles, d'équipements sportifs ou de bâtiments municipaux dans un effort évident de marche vers la transition énergétique.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

PARTAGE

Réseau ressources et territoires (RReT) : l'animation territoriale au service des communes

Le RReT propose des espaces d'échanges et de travail collaboratif entre les 59 communes et la Métropole visant à favoriser la création d'une culture commune et à développer coopérations et synergies entre les services et acteurs publics sur le territoire. Le service Coordination Territoriale (SCT) de la Direction de la valorisation et de la modernisation de l'action publique (DVMPA) qui porte cette démarche propose une offre de service comprenant :

- La création de la gouvernance (réflexion

sur les enjeux et objectifs du réseau, notes de structuration, mise en place d'instances de pilotage) ;

- L'organisation et l'animation des instances de pilotage et des temps d'échanges, la structuration et l'animation d'ateliers d'intelligence collective ;
- L'appui à la communication et mise en visibilité
- La mise en réseau des réseaux ;
- L'accompagnement logistique.

Entre septembre 2022 et juin

2023, 15 réseaux professionnels ont été recensés, fédérant près de 1000 membres autour de multiples sujets : restauration collective, géomatique, habitat indigne, numérique, club des juristes, des diététiciennes, des adhérents à la centrale d'achat, ainsi que le Club des DGS. D'autres réseaux sont à construire et ont d'ores et déjà été identifiés par le service

Coordination Territoriale.



Réseau Ressources Et Territoires

RELATION USAGER

Le tome 2 du guide de la relation usager est disponible !



La Métropole de Lyon s'est engagée au cours de ce mandat dans une réflexion transversale sur sa relation à l'utilisateur, avec pour objectif de se doter d'une nouvelle ambition sur ce sujet.

En 2022 est ainsi paru le premier tome du guide de la relation usager :

Socle commun. Ce guide répond à l'enjeu de créer une culture commune autour de la relation usager

chez les agents de la Métropole. En 2023, ce premier tome a été complété par un second, consacré aux outils. Ce nouvel opus présente les principaux outils dont dispose aujourd'hui la Métropole de Lyon pour développer sa relation aux usagers. S'il ne prétend pas à l'exhaustivité, ce livret met en lumière la diversité des approches et la prise en compte de plus en plus forte de la relation usager dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Loin de clore un chapitre, la publication de ce guide ouvre un chantier qui a vocation à se poursuivre dans les prochaines années.

UNE DÉPENSE PUBLIQUE TOURNÉE VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le budget d'une collectivité incarne la mise en œuvre de son programme d'action politique, et traduit par conséquent ses choix d'intervention. C'est l'acte par lequel la collectivité va hiérarchiser ses priorités politiques.

Il apparaît aujourd'hui important pour la Métropole de Lyon de traduire concrètement en objectifs opérationnels et moyens d'action sa politique en faveur de la transition écologique dans la justice sociale pour agir sur son territoire et auprès de l'ensemble des citoyens et usagers.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

BUDGET VERT

Budget de transition écologique : 12 projets retenus pour la deuxième phase d'expérimentation

Démarche innovante au sein de la Métropole de Lyon, la budgétisation de la transition écologique vise à mesurer la cohérence entre les impacts environnementaux des investissements métropolitains et les objectifs portés par les cadres stratégiques de la collectivité.



Sous l'impulsion du Vice-Président aux Finances, M. Bertrand Artigny, cette démarche

a permis la construction d'une grille d'évaluation d'impact multicritères, incluant 23 critères environnementaux retenus par 8 Vice-Présidents de la Métropole. Chaque projet est positionné à travers cette grille en fonction de ses impacts attendus ou constatés sur la baisse des émissions de GES, la sobriété énergétique, la préservation de l'intégrité des écosystèmes ou encore l'accompagnement au changement des pratiques sur le territoire.

En 2022, 5 projets ont été retenus pour la 1^{re} phase d'expérimentation, tels que les collèges Gisèle Halimi et République, à Lyon et Vénissieux. En 2023, 12 projets sont prévus pour la deuxième phase, dont la ZAC Confluence et la Recyclerie culturelle, avec l'objectif d'étendre cette démarche à l'ensemble de la programmation pluriannuelle d'investissements d'ici 2024.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LE FONDS VERT

Accélérer la transition écologique dans les territoires

Mis en œuvre en 2023 et doté de 2 milliards d'euros, ce fonds porté par l'État est destiné à aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique, en finançant des actions dans trois domaines : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie.

De la rénovation énergétique à la prévention des risques d'incendie de forêt, en passant par la prévention des inondations, les actions financées ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, avec des bénéfices multiples. Chaque axe comporte plusieurs mesures où les collectivités peuvent émerger.

À ce jour, la Métropole a déposé 31 demandes au Fonds vert pour un montant total de subvention de 43 M€. L'une d'entre elles a été validée : le projet de développement de l'outil de covoiturage a obtenu un subventionnement de 242 593€. L'ensemble des réponses devraient être connues d'ici fin 2023 et le fonds vert devrait être reconduit en 2024.



SE POSITIONNER EN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Au-delà de la politique de ressources humaines qui accompagne les agents tout au long de leur carrière, la feuille de route de l'Administration comporte un volet ambitieux en matière de responsabilité sociétale. Cette responsabilité porte sur de nombreux champs : la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité

au travail et l'accompagnement social des agents, l'amélioration des conditions de travail et de la Qualité de vie au travail (QVT). S'ajoutent des thématiques liées aux évolutions sociétales telles que la promotion de la diversité culturelle et d'origine, intergénérationnelle, socioéconomique, la politique en matière de handicap et de genre.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

Un plan d'action « conditions et qualité de vie au travail »

La Métropole a adopté un plan pluriannuel afin de structurer, coordonner et donner à voir les actions qui participent à l'amélioration des conditions de travail et à la qualité de vie des agents.

Élaboré suite à une enquête d'ampleur menée en interne à l'automne 2021, ce plan s'articule autour de sept axes de travail, déclinés en plusieurs actions : l'accompagnement des managers, l'amélioration de l'environnement de travail des agents, les modes de travail et l'articulation des temps de vie, le programme de prévention métropolitain, le renforcement de la lutte contre les discriminations, la structuration de la politique sociale de l'employeur, la valorisation des métiers et le développement de la reconnaissance des agents.



Parmi les nombreuses actions conduites en 2023 figurent, entre autres, la relance du référentiel managérial, les travaux de réaménagement de plusieurs sites de travail ou encore le lancement de l'expérimentation de la semaine de quatre jours.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS



EMPLOI JEUNES

La Métropole de Lyon soutient les jeunes

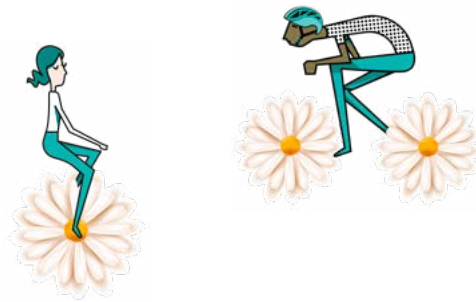
Côté expérience professionnelle et emploi, la Métropole de Lyon se positionne en tant qu'employeur inclusif et ouvert sur son bassin d'emplois. Cette politique vise notamment à faciliter l'accès à une première expérience professionnelle et à l'emploi, tant pour les jeunes que pour les publics éloignés de l'emploi. La politique insertion employeur de la Métropole se traduit par l'accueil de plus de 150 apprentis, 630 stagiaires

écoles, 290 saisonniers, 16 jeunes en service civique, 7 doctorants et de 150 salariés en contrat aidé. Chacun est accompagné par un tuteur engagé et volontaire pour partager son expérience professionnelle, ses compétences, sa connaissance de l'environnement territorial. Au total, chaque année, plus de 1200 jeunes sont intégrés dans les services de la métropole. Une belle façon d'expliquer les métiers de la Métropole,

de faire comprendre à quoi sert la collectivité au quotidien et de donner envie de la rejoindre ! La Métropole s'engage à renforcer ces dispositifs en augmentant ses capacités d'accueil des jeunes dans les services de notre collectivité et en innovant. Ainsi, la collectivité offrira des possibilités de logement à faible coût pour ses apprentis dans le cadre de l'action sociale employeur.

MOBILITÉ

Plan de Mobilité employeur



MOBILITÉ DURABLE

Rendu obligatoire pour les Employeurs de plus de 50 salariés (Loi d'Orientation des Mobilités), le plan de mobilité employeur ou PDMe vise à optimiser les déplacements liés à l'activité de la collectivité ou l'entreprise pour réduire les congestions urbaines tout en diminuant

les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La Métropole s'engage à développer le report modal des trajets professionnels, en proposant aux agents des solutions adaptées à leurs besoins (pools auto et vélo, attribution de ticket TCL par les services...), mais également des trajets domicile-travail (participation employeur à hauteur de 75% à un abonnement TC, forfait mobilité durable, covoiturage). Décliné en

quinze grandes actions, le PDMe allie ainsi incitations financières, actions d'aménagements pour déployer et sécuriser le stationnement vélo, communication et animations (contrôles techniques des vélos par exemple).

Parallèlement, la collectivité s'est engagée dans la labellisation employeur pro-vélo. L'objectif d'ici 2026 est de réduire la part modale de la voiture autosoliste, qui représente 47% des déplacements domicile-travail d'après l'enquête agents 2021.



1378 véhicules de service à la Métropole dont 44% essence / 25% diesel / 31% énergies alternatives en 2022

172 vélos de service dont 131 vélos électriques



863 bénéficiaires du forfait mobilité durable / 1960 abonnements City-Pass / 1744 abonnements multi-modaux

INSERTION

Des initiatives en faveur de la régularisation par le travail

En 2022, la Métropole de Lyon a confié à l'association Alynea l'accompagnement global des occupants à droits incomplets d'un immeuble lui appartenant, en vue d'une régularisation par le travail dans le cadre de la circulaire Valls. Diagnostics d'employabilité, reconstitutions de carrière et d'expériences professionnelles, participation à des cours de français et mises en situation en ateliers ont été réalisés en faveur de 19 personnes. En collaboration avec la Maison

métropolitaine d'insertion pour l'emploi, un suivi a été assuré afin de maintenir les liens entre ces personnes et les entreprises volontaires. 2 dossiers de demande de régularisation ont été déposés à la Préfecture. En 2023, une demande a reçu une suite favorable. Un bilan est dressé afin d'envisager les suites à donner et d'autres actions de régularisation par le travail sont envisagées, dans un domaine où l'État joue un rôle central.

UNE ADMINISTRATION ACTRICE DE SA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Face aux défis environnementaux, la Métropole de Lyon agit au quotidien pour améliorer la transition écologique de son patrimoine bâti et pour accompagner les agents vers des pratiques éco-citoyennes. Elle s'appuie notamment

sur la politique énergétique et climatique de l'institution, sur la stratégie patrimoniale écologique et solidaire des biens métropolitains ou encore sur les moyens généraux et l'environnement de travail.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

LABELLISATION CLIMAT

La Métropole de Lyon vise les 5 étoiles

Depuis 2014, la Métropole de Lyon est engagée dans le label européen CITERGIE, renommé « Label Climat Air Energie », qui récompense les collectivités engagées dans la transition écologique. L'évaluation de la Métropole de Lyon s'améliore au fil du temps. Après une première labellisation en 2014, la collectivité a été récompensée par le label

3 étoiles en 2019. En plus d'accompagner l'amélioration de la Métropole, le label permet également d'embarquer les communes dans la transition écologique à travers un Club Climat Air Energie qui réunit deux fois par an les communes de la Métropole engagées dans la démarche. Ce troisième cycle de labellisation est l'occasion de mettre en valeur les

avancées de la Métropole de Lyon sur la transition écologique, en obtenant le label 4 étoiles.

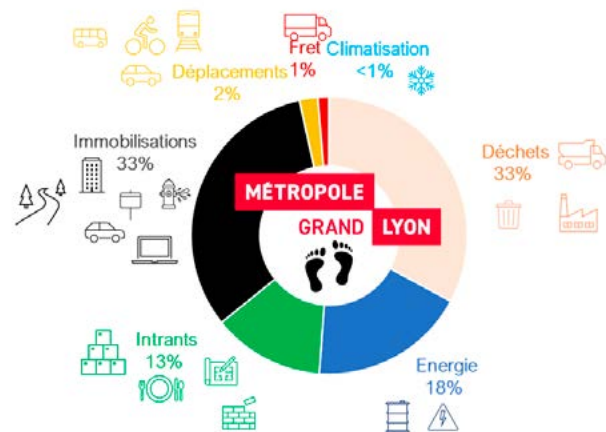


CLIMAT

Bilan carbone de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon doit rendre public tous les trois ans son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) liées à l'exercice de ses compétences et à l'exploitation de son patrimoine. Depuis juillet 2022, il ne doit plus seulement prendre en compte les émissions directes (dites « scope 1 », produites sur le territoire) et indirectes liées à l'énergie (dites « scope 2 »), mais également le reste des émissions indirectes (« scope 3 ») : production et transports des achats, produits vendus, etc. Ce changement de périmètre fait passer le bilan d'émissions de 400 000 tCO₂eq à 950 000 tCO₂eq, et montre l'importance des achats (82% des émissions totales), en particulier dans le secteur du bâtiment

et de la voirie. Cela témoigne de l'importance du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) délibéré en 2021.



STRATÉGIE PATRIMONIALE

Élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)

La stratégie patrimoniale de la Métropole se veut un des vecteurs de la transition écologique, notamment en accompagnant la mutation de son patrimoine. Le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), qui s'appuie sur un diagnostic à 360° du patrimoine bâti affecté aux services de la Métropole de Lyon, constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre de cette stratégie. Le SDIE est élaboré en concertation avec les services, sur la base d'axes d'orientations stratégiques (l'ancrage territorial de l'offre

de service et la réduction de l'impact environnemental des bâtiments) et d'indicateurs de performance technique, énergétique, fonctionnelle, économique, territoriale. Une feuille de route recense l'ensemble des opérations à mener à court, moyen et long terme sur le parc bâti, pour traiter les sites vétustes ou les situations de risques d'atteinte à la sécurité des biens et des personnes, améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents, réduire les consommations d'énergie. L'objectif de la démarche est

de proposer un plan d'actions séquencé permettant de déterminer les opérations structurantes à prioriser pour les mandats à venir : réhabilitation, réaffectation, cessions, ou construction de bâtiments, avec un objectif d'exemplarité. À plus court terme, pour accompagner les grandes transitions de la société (nouveaux usages, évolutions démographiques), des expérimentations de nouveaux espaces sont co-construites avec les services pour tester « grandeur nature » nos futurs environnements de travail.

LA MÉTROPOLE EN ACTIONS

ÉNERGIE

Vers une accélération de la rénovation du patrimoine public : passage à l'ACTEE !



Financé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) permet à la Métropole et à ses communes d'accélérer la rénovation énergétique du parc public en apportant des moyens financiers.

La Métropole coordonne 4 groupements avec un montant d'aide prévisionnel de plus de 2 millions d'euros d'ici fin 2023 pour financer des audits

énergétiques, des postes d'économies de flux, des outils de suivi et de mesure et de la maîtrise d'œuvre.

La Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne, le SIGERLy (en appui des communes) et l'ALEC sont particulièrement investis dans ces programmes ACTEE qui ont déjà permis de réaliser des audits sur plus de 350 000 m² de bâtiments, et d'engager des rénovations globales et performantes sur onze bâtiments (collèges, groupes scolaires, MJC, mairies...), soit environ 50 000 m². Moins de consommations énergétiques à la clé !

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

SOLAIRE

Solarisation : la Métropole montre l'exemple sur 10 collèges et une chaufferie

La Métropole a lancé en mai 2022 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur les toitures de dix collèges de son territoire et sur celle de la nouvelle chaufferie Sentuc (réseau de chaleur urbain de Vénissieux). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan solaire métropolitain voté en juin

2022 et qui a pour objectif de multiplier par 4 entre 2020 et 2026 la production photovoltaïque sur le territoire métropolitain. Suite à cette consultation, 2 groupements ont été retenus : Enerlis, devenu Girasol, associé à Tecsol pour la chaufferie ainsi que 4 collèges ; Un Deux Toits Soleil (UDTS) associé à Enercoop et Hespul pour 6 collèges. Au total, ces



installations photovoltaïques couvriront environ 12 300 m² de toiture pour une puissance installée de 2,2 MWc. La réalisation des travaux est prévue pour l'été 2024.



Partie 3

Tableau de bord et indicateurs, Réalisations et résultats

Cette partie détaille la méthodologie proposée, la liste des indicateurs retenus et le tableau de bord 2023 renseigné.

MÉTHODOLOGIE RETENUE

Un cadre de suivi et d'évaluation

La structuration renouvelée du rapport Transition & Résilience intègre un tableau de bord d'indicateurs, **cadre de suivi et d'évaluation des politiques publiques** au regard des huit transitions. Il s'agit non seulement d'assurer **un suivi des engagements** de la Métropole de Lyon, au regard des objectifs opérationnels chiffrés du plan de mandat et relevant de la mise en œuvre d'actions et de dispositifs, mais aussi de donner à voir **l'état d'avancement du territoire vis-à-vis des enjeux et des objectifs stratégiques de transition**. Dans cette optique, le tableau de bord définit, pour chacune des huit transitions, des **indicateurs de réalisation**, adossés aux actions et dispositifs déployés par la Métropole, et des **indicateurs de résultat**, qui renvoient aux objectifs stratégiques de transition. Le tableau de bord synthétise l'ensemble des indicateurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour annuelle. Le **travail de suivi et mise à jour** est conduit par les directions de la Métropole et par l'agence d'urbanisme de Lyon (UrbaLyon). Il constitue par ailleurs l'une des missions de l'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience (voir p. 62).

Dans le cadre du rapport T&R, les indicateurs sont produits à l'échelle du territoire métropolitain : il s'agit de suivre une **trajectoire globale**. Cette vision ne permet pas de mettre en évidence des disparités territoriales qui peuvent être fortes, compte tenu de la diversité des contextes géographiques, économiques et sociaux des communes composant la collectivité. Des analyses territorialisées et contextualisées des dynamiques à l'œuvre sur le territoire métropolitain font l'objet de travaux approfondis de l'Observatoire Métropolitain des Transitions et de la Résilience.

Par souci de synthèse et d'accessibilité, tous les indicateurs ne font pas l'objet d'une représentation et d'une analyse dans cette troisième partie du rapport : le principe est de développer quelques indicateurs par transition. Le choix pour ces indicateurs pourra évoluer d'une année sur l'autre, en fonction des besoins émergents. Un tableau de bord complet, indiquant les valeurs pour chaque indicateur, est disponible au début de cette troisième partie.

Sélection des indicateurs

Le **travail d'identification et de sélection des indicateurs** s'est appuyé sur plusieurs critères. Compte tenu de l'ambition d'alimenter le tableau de bord pour chacune des éditions du rapport T&R, une contrainte tient à la sélection d'indicateurs dont la donnée est **disponible et mise à jour annuellement**.

En outre, le rapport T&R offre une analyse synthétique de la contribution des politiques publiques aux 8 transitions de la Métropole de Lyon : c'est donc naturellement que la sélection proposée inclut des indicateurs suivis par ailleurs dans le cadre de **dispositifs existants** ou relevant d'**obligations**

réglementaires (PCAET, rapport Barnier, rapport annuel sur les déchets, etc.).

Ce tableau de bord constitue un **socle d'indicateurs stable dans le temps**, qui a vocation à être reproduit à l'identique, mis à jour et commenté annuellement. Néanmoins, dans une logique d'amélioration continue, il peut être **complété de façon pérenne ou ponctuelle** par des ajouts ou des apports


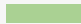
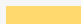
sur une ou plusieurs transitions, si de nouveaux indicateurs peuvent être intégrés dans ce socle, ou si des données particulièrement intéressantes s'avèrent disponibles sur l'année de production du rapport. Ainsi, par rapport à l'édition 2022 du rapport, plusieurs indicateurs ont été ajoutés au tableau de bord de la présente édition.

Représentation des indicateurs










Le choix de traitement et de représentation des indicateurs reflète le **double enjeu de suivi et d'évaluation**. Ainsi, le tableau de bord indique la **valeur pour la dernière année de disponibilité des données**, à rapprocher de la cible affichée dans le plan de mandat qui, lorsqu'elle existe, est précisée dans la partie I de ce rapport. Lorsque c'est possible, les indicateurs de réalisation ou de résultat détaillés dans la troisième partie font l'objet d'une **représentation en évolution sur les dernières années**¹.


Le présent rapport T&R 2023 inclut la deuxième mouture du tableau de bord, le rapport T&R 2022 ayant permis de définir **une année de référence** pour chaque indicateur. À partir de cette édition 2023, le tableau de bord exhaustif des indicateurs intègre **un indice de situation** (indicateurs de réalisation) **et un indice de tendance** (indicateurs de résultat) qui permettent de donner de façon simple une indication visuelle de l'évolution des indicateurs, notamment au regard d'éventuelles valeurs cibles à 2026 ou 2030. Ces indices résultent de l'analyse de l'évolution de l'indicateur, éventuellement de son avancement par rapport à des objectifs chiffrés, et intègrent des éléments plus qualitatifs issus du dialogue avec les services.

Pour les indicateurs de réalisation, cet indice de situation s'exprime sous la forme d'une couleur :

| | |
|---|--------------------------------------|
|  | Trajectoire à maintenir |
|  | Trajectoire à conforter |
|  | Trajectoire à surveiller / renforcer |

Pour les indicateurs de résultat, l'indice de tendance prend la forme d'une flèche indiquant l'évolution de l'indicateur sur plusieurs années :

| Évolution croissante | Évolution stable | Évolution décroissante |
|--|--|--|
|  positive |  positive |  positive |
|  négative |  négative |  négative |
|  neutre |  neutre |  neutre |

Ainsi, à titre d'illustration, la consommation d'énergie sur les dernières années baisse sur la Métropole de Lyon, ce qui est positif : la flèche vers le bas verte  comprend ces deux informations.

¹ Selon les bases de données mobilisées pour le calcul des indicateurs, il existe un décalage entre l'année de publication du rapport T&R et l'année de calcul pour les indicateurs. En outre, l'année de calcul pour le rapport T&R en année N est différente selon les indicateurs. Le principe retenu est celui de la dernière année de disponibilité des données les plus fiables.

Liste des indicateurs retenus²

| TRANSITION | INDICATEURS DE RÉALISATION | INDICATEURS DE RÉSULTAT |
|---|--|---|
| Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collèges intégrant des volumes de produits Bio au-delà du seuil réglementaire des 20% | <ul style="list-style-type: none"> • Surface agricole utile engagée en Bio et part de la SAU productive engagée en BIO* • Nombre de producteurs engagés en Bio • Surfaces en PENAP |
| Organiser une résilience des écosystèmes | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de haies plantées dans le cadre du Plan Nature • Nombre de mares créées ou restaurées dans le cadre du Plan Nature • Surfaces favorables aux pollinisateurs comptabilisées au titre du Plan Nature • Nombre de résidences concernées par un accompagnement à la végétalisation depuis 2021 • Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon • Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et financés* • Surfaces déconnectées et/ou désimperméabilisées | <ul style="list-style-type: none"> • Consommation annuelle d'espaces agricoles, naturels et forestiers • Suivi Temporel des Oiseaux Communs : abondance brute des groupes d'espèces indicatrices d'un grand type de milieu |
| Atteindre une société bas-carbone | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés par la prime Eco-Chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée • Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon* • Part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique des RCU • Nombre d'équivalent logements raccordés aux RCU • Nombre de logements écorénovés depuis 2015 et économies d'énergies attendues | <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie en GWh hors industrie pétrolière et autres industries branche énergie* • Production d'ENR&R totale en GWh • Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaire • Quantité de CO₂ émise en kteqCO₂ * • Part de la consommation d'énergie que représente le fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires* |
| Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme inclusif et respectueux de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes actives de logements sociaux et nombre d'attributions • Nombre de logements sociaux financés • Nombre de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) validés depuis 2020 • Nombre de logements spécifiques financés • Nombre de mères isolées accueillies sur les sites d'habitat temporaire | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants • Part de logements en sous-occupation • Part de logements en suroccupation |

* Les indicateurs en orange constituent les ajouts de la présente édition. Les indicateurs présentant un astérisque ont été légèrement modifiés par rapport au rapport T&R 2022 (date de référence, méthode de calcul, valeur 2022 consolidée, etc.). Il n'est donc pas possible de comparer la valeur indiquée dans le tableau de bord ²⁰²³ avec celle indiquée dans le tableau de bord du rapport T&R édition 2022.

| TRANSITION | INDICATEURS DE RÉALISATION | INDICATEURS DE RÉSULTAT |
|--|--|---|
| <p>S'engager vers une économie responsable</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2021 • Nombre de sites de compostage partagé installés depuis le lancement* • Tonnage évité avec le compostage métropolitain • Nombre de bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021 • Part annuelle de marchés publics notifiés $\geq 40\,000$ € HT comportant une considération environnementale • Part annuelle de marchés publics notifiés $\geq 90\,000$ € HT comportant une considération sociale • Tonnage de déchets détourné par la collecte des déchets alimentaires • Nombre d'entreprises ayant changé l'une de leurs pratiques environnementales suite à un accompagnement co-financé par la Métropole | <ul style="list-style-type: none"> • Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitant • Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés • Taux de réemploi • Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois • Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire |
| <p>Passer à une mobilité durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables* • Nombre de kilomètres de voirie en zone apaisée (zones 20 et 30, aires piétonnes) • Évolution du nombre d'abonnements Vélo'v longue durée | <ul style="list-style-type: none"> • Parts modales des déplacements domicile-travail • Distance moyenne des navettes domicile-travail pour les actifs occupés, pour les navetteurs* • Nombre d'abonnés TC • Parc de voitures (selon la vignette Crit'air et la motorisation) • Accidents de la route : nombre de tués et de blessés graves |
| <p>Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires uniques du RSJ depuis 2021 • Nombre d'Allocations aux Adultes Handicapés (AAH) attribuées • Nombre de ménages accompagnés par un projet Logement D'abord (sans domicile ou menacés de l'être) • Nombre de ménages et de personnes mis à l'abri dans les dispositifs Hospitalité de la Métropole | <ul style="list-style-type: none"> • Indice de Gini • Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation • Taux de pauvreté • Demandeurs d'emploi de catégorie A • Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA • Part des 18-24 ans non insérés* |
| <p>Construire un cadre de vie favorable à la santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers aidés par la Prime Air Bois depuis 2017 et émissions de particules PM10 évitées | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'admission en affection longue durée toutes causes pour 100 000 habitants • Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants • Exposition chronique aux PM2.5 : pourcentage de la population exposée au-dessus des valeurs limites (seuil OMS 2005) |

Tableau de bord - indicateurs de réalisation

| TRANSITION | INDICATEURS DE RÉALISATION | DATE | VALEUR | SITUATION |
|---|--|----------------|--|-----------|
| Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive | Nombre de collègues intégrant des volumes de produits BIO au-delà du seuil réglementaire des 20% | 2023 | 37 | |
| Organiser une résilience des écosystèmes | Nombre de km de haies plantées dans le cadre du Plan Nature | juin 2023 | 7,4 | |
| | Nombre de mares créées ou restaurées dans le cadre du Plan Nature | juin 2023 | 21 | |
| | Surfaces favorables aux pollinisateurs comptabilisées au titre du Plan Nature (en ha) | juin 2023 | 24 | |
| | Nombre de résidences concernées par un accompagnement à la végétalisation depuis 2021 | juin 2023 | 70 | |
| | Nombre d'arbres d'alignement gérés par la Métropole de Lyon | 2023 | 104 000 | |
| | Nombre d'arbres et d'arbustes plantés et financés | hiver 22-23 | 25 500 | |
| | Surfaces déconnectées et/ou désimpermeabilisées (en ha) | 2022 | 53 | |
| Atteindre une société bas-carbone | Nombre de projets accompagnés par la prime Eco-Chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée | avril 2023 | 30 projets / 10 277MWhEnR | |
| | Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon | 2021 | 5 900 MWh (environ 1 000 logements) | |
| | Part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique des RCU | 2022 | 66 % | |
| | Nombre d'équivalents-logements raccordés aux RCU | 2022 | 109 000 | |
| | Nombre de logements écorénovés depuis 2015 et économies d'énergie attendues | mars 2023 | 21 784 soit 177 GWh/an d'économies d'énergie | |
| Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme respectueux de l'environnement et inclusif | Nombre de demandes actives de logements sociaux et nombre d'attributions | 2022 | 78 351 demandes, 8497 attributions | |
| | Nombre de logements sociaux financés | 2022 | 3 471 | |
| | Nombre de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) validés depuis 2020 | 2022 | 886 | |
| | Nombre de logements spécifiques financés | déc. 2022 | 792 | |
| | Nombre de mères isolées accueillies sur les sites d'habitat temporaire | avril 2023 | 77 | |
| S'engager vers une économie responsable | Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2021 | juil. 2023 | 23 978 | |
| | Nombre de sites de compostage partagé installés depuis le lancement | juil. 2023 | 854 | |
| | Nombre de bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021 | juil. 2023 | 953 | |
| | Tonnage évité avec le compostage citoyen métropolitain | 2022 | 3 266 | |
| | Tonnage de déchets détourné par la collecte des déchets alimentaires | 2022 | 1287 | |
| | Part annuelle de marchés publics notifiés ≥ 40 000€ HT comportant une considération environnementale | 2022 | 48 % | |
| | Part annuelle de marchés publics notifiés ≥ 90 000 € HT comportant une considération sociale | 2022 | 43 % | |
| | Nombre d'entreprises ayant changé l'une de leurs pratiques environnementales suite à un accompagnement co-financé par la Métropole | 2022 | 20 | |
| Passer à une mobilité soutenable | Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables | 2022 | 1 167 | |
| | Nombre de kilomètres de voirie en zone apaisée (zones 30, zones 20 et aires piétonnes) | 2022 | 1 151 | |
| | Évolution du nombre d'abonnements Vélo'V longue durée | déc. 2021 à 22 | +9,8% | |
| « Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes » | Nombre de bénéficiaires uniques du RSJ depuis 2021 | avril 2023 | 1 636 | |
| | Nombre d'Allocations aux Adultes Handicapés (AAH) attribuées | déc. 2022 | 9 215 | |
| | Nombre de ménages accompagnés par un projet Logement D'abord (sans domicile ou menacés de l'être) | déc. 2022 | 854 | |
| | Nombre de ménages et de personnes mis à l'abri dans les dispositifs Hospitalité de la Métropole | déc. 2022 | 237 ménages, représentant 390 personnes | |
| Construire un cadre de vie favorable à la santé | Nombre de foyers aidés par la Prime Air Bois depuis 2017 et émissions de particules PM10 évitées | déc. 2022 | 2 445 (soit 73 tonnes évitées) | |

Légende

- Trajectoire à maintenir
- Trajectoire à conforter
- Trajectoire à surveiller / renforcer

- | | | |
|----------------------|------------------|------------------------|
| Évolution croissante | Évolution stable | Évolution décroissante |
| → positive | → positive | → positive |
| → négative | → négative | → négative |
| → neutre | → neutre | → neutre |

Tableau de bord - indicateurs de résultat

| TRANSITION | INDICATEURS DE RÉSULTAT | DATE | VALEUR | TENDANCE |
|---|---|-------------------|--|----------|
| Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive | Surface agricole utile engagée en Bio et part de la SAU productive engagée en Bio (Agence Bio) | 2022 | 2 072 ha, soit 19,5% | → |
| | Nombre de producteurs engagés en Bio (Agence Bio) | 2022 | 63 | → |
| | Surfaces en PENAP en ha (Données Métropole) | 2022 | 9 836 | → |
| Organiser une résilience des écosystèmes | Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers en ha (MAJIC) | 2020 | 64,9 | → |
| | Suivi Temporel des Oiseaux Communs : abondance brute des groupes d'espèces indicatrices d'un grand type de milieu (LPO) | 2021 | 46% généraliste 10% agricole 19% bâti 14% forestier 11% non indicateur | → |
| Atteindre une société bas-carbone | Consommation d'énergie en GWh hors industrie pétrolière et autres industries branche énergie [détaillée par secteurs dans le rapport (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire)] (ORCAE) | 2020 | 26 821 | → |
| | Production d'ENR&R totale en GWh [détaillée par type d'énergie dans le rapport] (ORCAE) | 2020 | 2 280 | → |
| | Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaire (ORCAE) | 2020 | Renouvelables 19,6% (dont énergies renouvelables locales 10,8%) Fossiles 64,9% Nucléaire 15,5% | → |
| | Quantité de CO ₂ émis en kteqCO ₂ [détaillée par secteurs dans le rapport (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire)] (ORCAE) | 2020 | 5 012 | → |
| | Part de la consommation d'énergie que représente le fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (TerriSTORY) | 2020 | 6,45% | → |
| Réduire les inégalités territoriales par un urbanisme respectueux de l'environnement et inclusif | Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants (Insee - RPLS) | 2022 | 1 100 | → |
| | Part de logements en sous-occupation (Insee - RP) | 2019 | 53,3% | → |
| | Part de logements en suroccupation (Insee - RP) | 2019 | 15,5% | → |
| S'engager vers une économie responsable | Quantité de déchets ménagers et assimilés en kg par an et par habitant (Données Métropole) | 2022 | 379 | → |
| | Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (Données Métropole) | 2022 | 31,9% | → |
| | Taux de réemploi (Données Métropole) | 2022 | 0,07% | → |
| | Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois (Insee - RP) | 2019 | 39,4% | → |
| | Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire (FLORES) | 2019 | 9,8% | → |
| Passer à une mobilité soutenable | Parts modales des déplacements domicile-travail (Insee - RP) | 2020 | Voiture 50% TC 30% 2 roues 8% dont vélo 6% MAP 9% pas de transport 3% | → |
| | Distance moyenne des navettes domicile-travail pour les actifs occupés, pour les navetteurs en km (Insee - RP) | 2020 | 9 pour les actifs 13,4 pour les navetteurs | → |
| | Nombre d'abonnés TC | 2022 | 490 000 | → |
| | Parc de voitures [détaillé selon la vignette Crit'air et la motorisation dans le rapport] (SDES) | 2022 | 672 368 | → |
| | Accidents de la route : nombre de tués et de blessés graves (BAAC) | 2021 | 279 | → |
| Réduire la pauvreté et les inégalités sous toutes les formes | Indice de Gini [évolution dans le rapport] (Insee - Filosofi) | 2020 | 0,313 | → |
| | Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation (Insee - Filosofi) | 2020 | 3,8 | → |
| | Taux de pauvreté (Insee - Filosofi) | 2020 | 16,00% | → |
| | Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (Pôle emploi) | mars 2023 | 64 044 | → |
| | Nombre moyen de foyers allocataires mensuels du RSA (Données Métropole) | déc. 2022 | 40 852 | → |
| Construire un cadre de vie favorable à la santé | Part des 18-24 ans non insérés (Insee - RP) | 2019 | 12,1% | → |
| | Taux d'admissions en affection longue durée toutes causes pour 100 000 habitants (ORS Auvergne-Rhône-Alpes) | 2021 | 1 739 | → |
| | Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants (ORS Auvergne-Rhône-Alpes) | 2021 | 4 894 | → |
| Exposition chronique aux PM _{2.5} : nombre et pourcentage de la population exposée au-dessus des valeurs limites (seuil OMS 2005) (ATMO) | 2022 | 962 600, soit 68% | → | |

Représentation par transition des indicateurs



Progresser vers une alimentation résiliente et inclusive

19,5% de surface agricole utile en BIO

37 collèges intégrant du BIO au-delà des 20% réglementaires



Organiser une résilience des écosystèmes

70 résidences accompagnées pour végétaliser les espaces collectifs privés

21 mares créées ou restaurées dans le cadre du Plan Nature



S'engager vers une économie responsable

20 entreprises accompagnées par la Métropole modifient leurs pratiques environnementales

953 bornes de déchets alimentaires installées sur le territoire



Passer à une mobilité durable

1 151 km de voirie en zone apaisée

+15% de vélos entre 2022 et 2023



Atteindre une société
bas carbone

Près de **110 000** équivalents-logements
raccordées au réseau de chaleur urbain

21 784 logements Ecoréno'vés,
soit 164 GWh/an d'économies d'énergie



Réduire la pauvreté et les inégalités
sous toutes les formes

Près de **1700** jeunes bénéficiaires
du RSJ depuis sa création

41 880 bénéficiaires du RSA
sur la Métropole de Lyon



Réduire les inégalités territoriales
par un urbanisme inclusif et respectueux
de l'environnement

886 logements en Bail Réel
Solidaire sur la Métropole de Lyon

Près de **3 500** logements
sociaux financés en 2022



Construire un cadre de vie
favorable à la santé

2 445 foyers aidés
par la prime air bois depuis 2017

4 894 personnes traitées par
antidiabétiques pour 100 000 habitants

TRANSITION

PROGRESSER VERS UNE ALIMENTATION RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de collèges intégrant des volumes de produits bio au-delà du seuil réglementaire des 20%



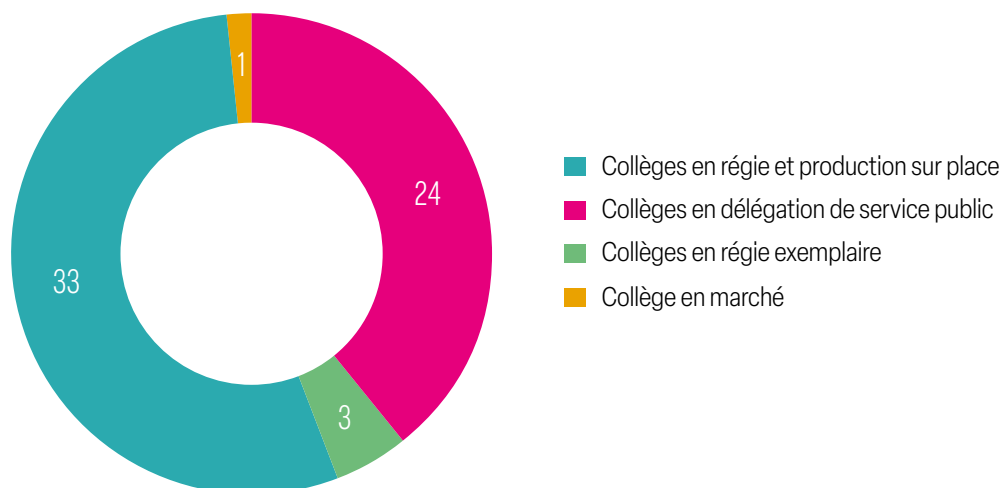
L'indicateur comptabilise le nombre de collèges qui intègrent des volumes de commande de produits bio pour la restauration collective qui dépassent le seuil réglementaire des 20%.

La Métropole de Lyon assure la gestion de 61 services de restauration dans les collèges : 24 en délégation de service public, 1 en marché et 36 en régie et production sur place. Afin de mesurer l'évolution de l'intégration des produits biologiques au-delà des 20% prévu par la loi EGALIM dans les 61 services de demi-pension, la Métropole suit un indicateur basé sur les niveaux d'achat des collèges au regard d'objectifs seuil définis en collaboration avec 24 collèges.

Ainsi, sur les 61 collèges, 24 intègrent des volumes de produits biologiques dans leurs achats compris entre 20 et 50%, et 3 collèges intègrent des volumes de produits biologiques dans leurs achats compris entre 75 et 100%. Ces 3 collèges bénéficient d'un service de restauration en régie de type «exemplaire» en production sur place, avec un modèle de restauration intégrant le respect de la qualité des produits, des sources d'approvisionnement, d'élaboration de menus innovants qualitatifs, tout en limitant le gaspillage alimentaire. La Métropole porte par ailleurs des objectifs pour l'offre de repas végétariens et l'approvisionnement local de ses collèges. Ainsi, pour ce qui concerne les 3 collèges en régie exemplaire, depuis septembre 2022, les menus intègrent un menu végétarien hebdomadaire pour tous et une alternative végétarienne quotidienne les autres jours.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

La restauration scolaire dans les collèges de la Métropole



Source : Métropole de Lyon

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Surface agricole utile engagée en bio et part de la SAU productrice engagée en bio

i **Définition :** L'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs pratiques agroécologiques et fait l'objet d'un suivi régulier. Cet indicateur correspond à la surface agricole labellisée agriculture biologique et en conversion. Le ratio entre la surface agricole BIO et la surface agricole utile productive du territoire est également calculé.

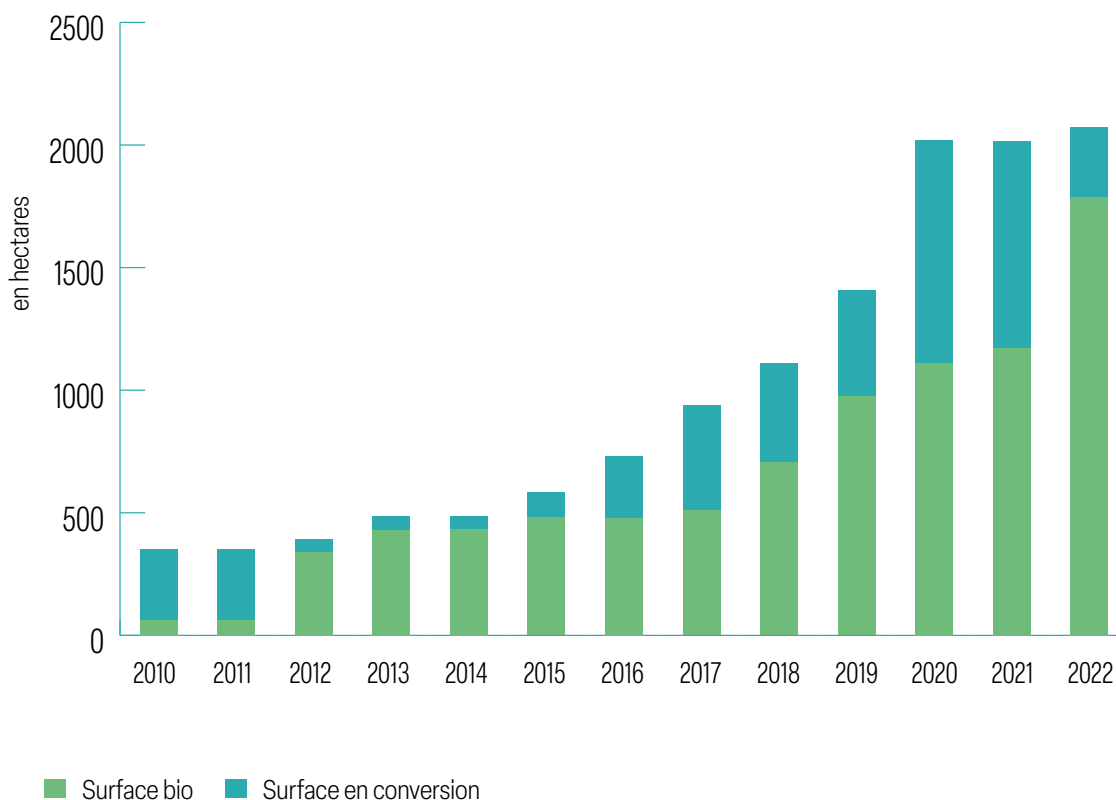
Commentaire : Entre 2010 et 2022, les surfaces en agriculture biologique de la Métropole de Lyon ont été multipliées par 28 pour atteindre 1 788 hectares. En 2022, s'ajoutent 284 hectares en cours de conversion, soit un total de 2 072 hectares. Au total, l'agriculture biologique représente 19,5% de la surface agricole utile totale en 2022.

Les surfaces en agriculture biologique ont surtout progressé entre 2015 et 2020, avec un grand nombre d'exploitations en conversion. Ainsi, les surfaces engagées, converties et en conversion, ont plus que triplé durant la deuxième moitié de la décennie.

Bien que les surfaces en agriculture biologique aient continué de progresser après 2020, il est à noter qu'elles semblent aussi plafonner, du fait de surfaces en conversion de moins en moins nombreuses. Plus encore, les surfaces engagées en biologique stagnent depuis 2020 autour de 2 000 hectares.

Enfin, la seule commune de Corbas concentre presque un quart des surfaces biologiques, et quatre autres communes (Dardilly, Feyzin, Vaulx-en-Velin et Poleymieux-au-Mont-d'Or) regroupent un second quart.

Surfaces agricoles utiles en bio et conversion



Source : Agence BIO, données 2022

TRANSITION

ORGANISER UNE RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES

INDICATEURS DE RÉALISATION

Surfaces favorables aux pollinisateurs comptabilisées au titre du Plan Nature

Les surfaces favorables aux pollinisateurs atteignent désormais 24 hectares sur le territoire de la Métropole de Lyon, correspondant à des expérimentations et à la mise en place de plans de gestion favorables aux pollinisateurs. Ces surfaces concernent à la fois des réserves foncières (16,6 ha), des dépendances de voiries (3,7 ha) et des parcs métropolitains (3,7 ha).

Source : Métropole de Lyon, données juin 2023

Nombre de bâtiments dans les espaces résidentiels collectifs concernés par un accompagnement à la végétalisation depuis 2021

Dans le cadre de son dispositif de végétalisation des espaces résidentiels collectifs, la Métropole a accompagné financièrement la végétalisation des espaces communs de 70 résidences, ce qui correspond à un total de 11 249 logements.

Source : Métropole de Lyon, données juin 2023

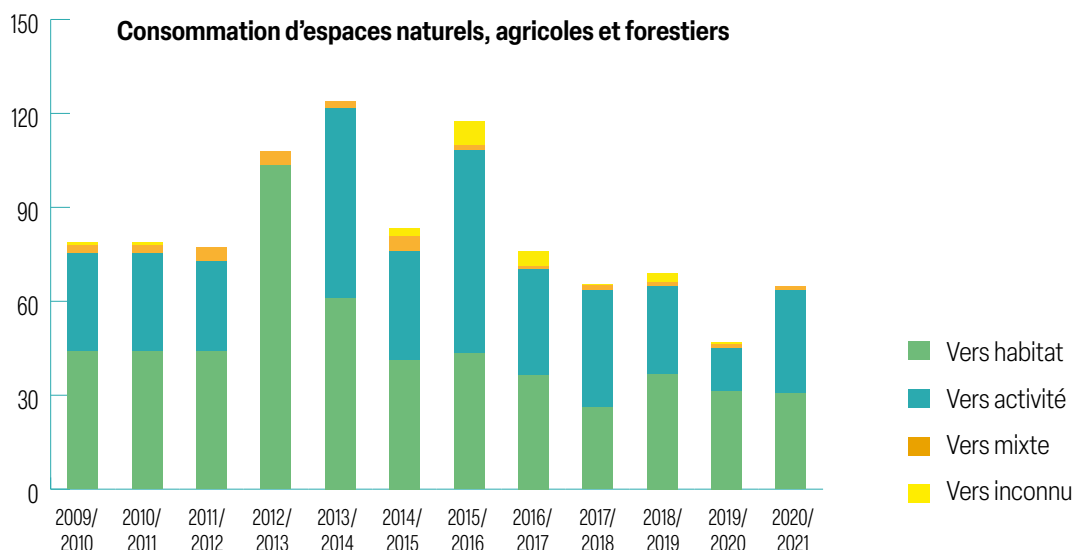
INDICATEURS DE RÉSULTAT

Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers



Définition : Pour la mesure de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), l'État utilise les fichiers fonciers du Cerema issus des données MAJIC (Mise À Jour de l'Information Cadastre) de la DGFIP, sur la période d'analyse

2009-2021. Ces données sont fournies tous les ans depuis 2009. Le dernier millésime de 2021 est la photographie du territoire au 1^{er} janvier 2021, intégrant les évolutions réalisées au cours de l'année 2020. L'indicateur mesure la consommation d'espaces NAF annuelle et identifie le déterminant de consommation : habitat, activité, mixte (ou inconnu).



Source : données MAJIC (Mise A Jour de l'Information Cadastre) de la DGFIP

Commentaire : Tendanciellement, la décennie de 2010-2020 a vu la consommation annuelle d'espaces agricoles et naturels diminuer, passant d'environ 80 hectares à 65 hectares. L'effort de diminution de la consommation est particulièrement visible quand la vocation est l'habitat : passant d'une soixantaine d'hectares annuels à une trentaine en moyenne.

Cette observation exclut toutefois des années exceptionnelles où la consommation a dépassé les 100 hectares, comme entre 2012 et 2014, puis entre 2015 et 2016. Ces consommations plus importantes sont dues à des projets d'envergure, comme le Grand Stade de Lyon, ou des infrastructures autoroutières nouvelles. La consommation à vocation d'habitat a été particulièrement forte elle aussi entre 2012 et 2014. Dans le rapport T&R 2022, la mesure de la consommation

d'espaces entre 2010 et 2020 reposait sur l'utilisation de la base de données du MOS 2020 (Mode d'Occupation du Sol), qui est mise à jour tous les dix ans. Si la donnée mobilisée dans le présent rapport a l'avantage d'être mise à jour annuellement, elle présente néanmoins certaines limites. Basée sur les fichiers fonciers, elle traite de l'artificialisation au sens fiscal. Ainsi, l'artificialisation est mesurée en compilant les déclarations, par les aménageurs, de changement d'affectation de tout ou partie des parcelles cadastrales, d'espaces naturels, agricoles et forestiers vers du logement, de l'activité économique ou autre artificialisation. Il s'agit donc bien d'une base de données déclarative, et non d'une base de données basées sur l'observation. Par ailleurs, cette donnée ne permet pas de différencier les origines de la consommation, entre espaces agricoles, naturels et forestiers.

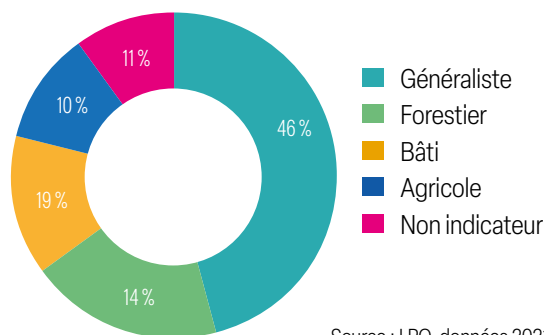
**Suivi temporel des oiseaux communs :
abondance brute des groupes d'espèces
indicatrices d'un grand type de milieu**

i **Définition :** Initié et coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle, le réseau des LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et d'autres associations naturalistes, le STOC-EPS collecte depuis 1989 (et depuis 2001 sous sa forme actuelle) des données protocolées sur l'avifaune

nicheuse française et publie régulièrement des mises à jour des tendances par espèce, et par divers regroupements (indicateurs de milieu, climatiques...). En 2021, 11 carrés ont été suivis sur le territoire de la Métropole de Lyon sur lesquels 90 espèces ont été observées. Le Muséum national d'histoire naturelle a identifié un certain nombre d'espèces comme indicatrices d'un grand type de milieu, ou au contraire, généralistes (présentes dans tous les milieux).

Commentaire : Leur abondance brute en 2021 sur le STOC-EPS métropolitain se présente comme suit :

Abondance brute des groupes d'espèces d'oiseaux indicatrices



Cette répartition est quasiment identique à celles mesurées en 2018 et 2019. On constate que la prépondérance des espèces généralistes concerne tous les carrés. Elles ne représentent jamais moins de 42% de l'abondance brute. Inversement, les espèces agricoles

ne dépassent les 10% que sur deux carrés très céréaliers (grâce à l'Alouette des champs et au Corbeau freux). Cette répartition, avec les espèces généralistes représentant une bonne moitié des effectifs, et les espèces agricoles très minoritaires, est très souvent observée lors des suivis et inventaires réalisés sur la Métropole de Lyon et même sur le département du Rhône, quelle que soit d'ailleurs la façon de dénombrer les populations, ainsi que le secteur inventorié. Elle est classique des milieux fortement anthropisés ou soumis à l'influence de l'humain d'une manière ou d'une autre (milieux très enclavés, faibles connexions écologiques) : la banalisation y est déjà très avancée avec peu d'espèces spécialistes. Les résultats obtenus en 2021 sont très proches des cinq années précédentes. Ils montrent un territoire aux milieux affectés par une nette banalisation, avec des avifaunes dominées par les espèces généralistes, et peu différentes quel que soit le paysage. Le STOC-EPS met donc en évidence une biodiversité dégradée marquée par une simplification des écosystèmes.

TRANSITION

ATTEINDRE UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de bénéficiaires de la prime éco-chaleur depuis 2020 et production de chaleur renouvelable associée

Pour les secteurs résidentiels et tertiaires, les consommations de chaleur représentent plus des deux tiers des consommations totales et sont issues d'énergies fossiles à hauteur de 72%. La Métropole de Lyon a développé la Prime Éco-Chaleur en partenariat avec l'Ademe, service d'accompagnement et d'aides financières pour les acteurs publics et privés souhaitant installer des moyens de chauffages renouvelables. Depuis 2020, 30 projets ont bénéficié de la prime Eco-Chaleur, avec une production de 10 277 MWhEnR.

Source : Métropole de Lyon, données avril 2023

Nombre de logements écorenovés depuis 2015 et économies d'énergie attendues

Soutenue par l'Ademe, la Région et par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne, et relayée par l'action de plusieurs communes, la Métropole de Lyon a lancé en 2015 la plateforme Ecoreno'v qui vise à conseiller et orienter les propriétaires de logements privés vers des travaux de rénovation énergétique et propose des aides financières pour ces travaux. Depuis 2015, 21 784 logements financés ont ainsi bénéficié de ce dispositif, ce qui représente une économie d'énergie de 177 GWh/an.

Source : Métropole de Lyon, données mars 2023

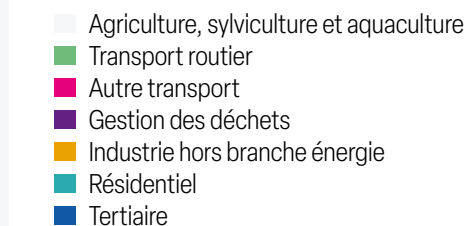
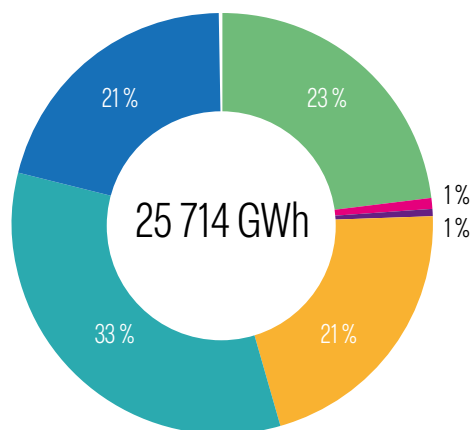
INDICATEURS DE RÉSULTAT

Consommation d'énergie en GWh hors industrie pétrolière et autres industries branche énergie par secteur (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire)

i **Définition :** L'indicateur représente la répartition de la consommation d'énergie sur la Métropole de Lyon en 2020 selon les différents secteurs d'activité.

Commentaire : Les consommations d'énergie du territoire sont de 25,7 TWh en 2020. On observe une forte diminution entre 2019 et 2020, imputable à la pandémie de Covid-19 et aux confinements qu'elle a engendrés. Les consommations doivent diminuer de 1,5% par an pour atteindre l'objectif à 2030 d'une baisse de 30% par rapport à l'année 2000. Le secteur résidentiel et celui du transport routier sont les plus gros consommateurs d'énergie, avec respectivement 34% et 26% des consommations.

Consommations d'énergie sur la Métropole de Lyon en 2020



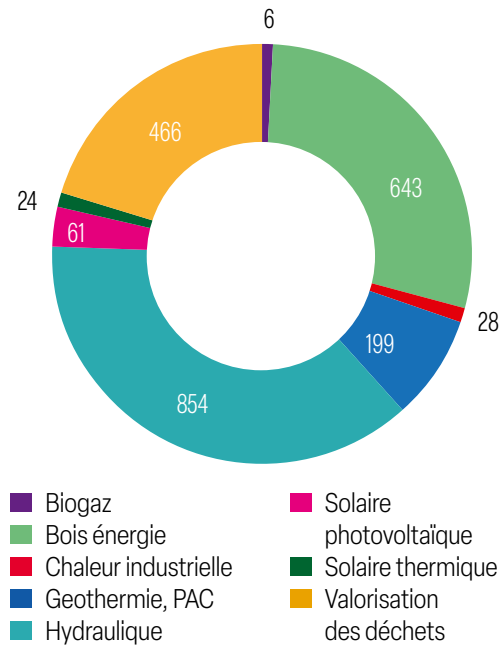
Source : ORCAE, données publiées en février 2022.
Consommation hors Industrie pétrolière et autres industries
branche énergie (données confidentielles).

Production d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) par type d'énergie

i **Définition :** Cet indicateur montre le niveau de production d'énergies renouvelables et de récupération sur notre territoire avec le détail des différentes sources d'énergies concernées. L'augmentation de cette production d'énergie globalement décarbonée doit permettre de réduire les émissions de GES et de limiter le dérèglement climatique.

Commentaire : En 2020, la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire atteint 2 280 GWh, ce qui couvre environ 8% des besoins en énergie de la Métropole de Lyon. Les trois sources d'énergies principales sont l'hydroélectricité (37%), le bois énergie (28%) et la valorisation des déchets (20%).

Production d'énergies renouvelables sur la métropole de Lyon en 2020 (en GWh)



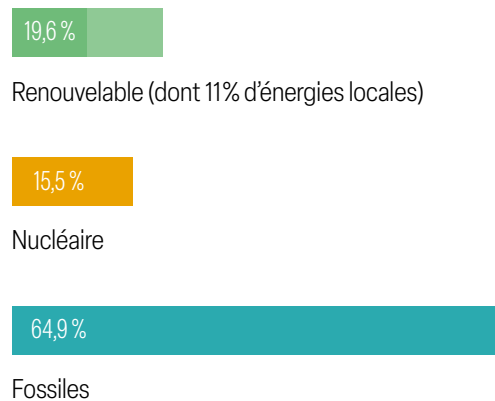
Source : ORCAE, données publiées en février 2022

Part des différentes énergies dans les consommations : renouvelables (dont locales), fossiles, nucléaires

i **Définition :** L'indicateur représente la part de la consommation d'énergie selon trois grandes catégories : les énergies renouvelables (dont les énergies locales), l'énergie nucléaire et les énergies fossiles.

Commentaire : La consommation d'énergie se répartit selon les trois grands types d'énergie de la façon suivante : 19,6% d'énergies renouvelables et de récupération, dont 11% d'énergies locales, 15,5% d'énergie nucléaire et 64,9% d'énergies fossiles. Face à la forte dépendance du territoire aux énergies fossiles, c'est à la fois par des actions de sobriété énergétique et de changement de type d'énergie consommée que les objectifs du PCAET pourront être atteints.

Répartition des consommations par source d'énergie en 2020 (hors industrie)



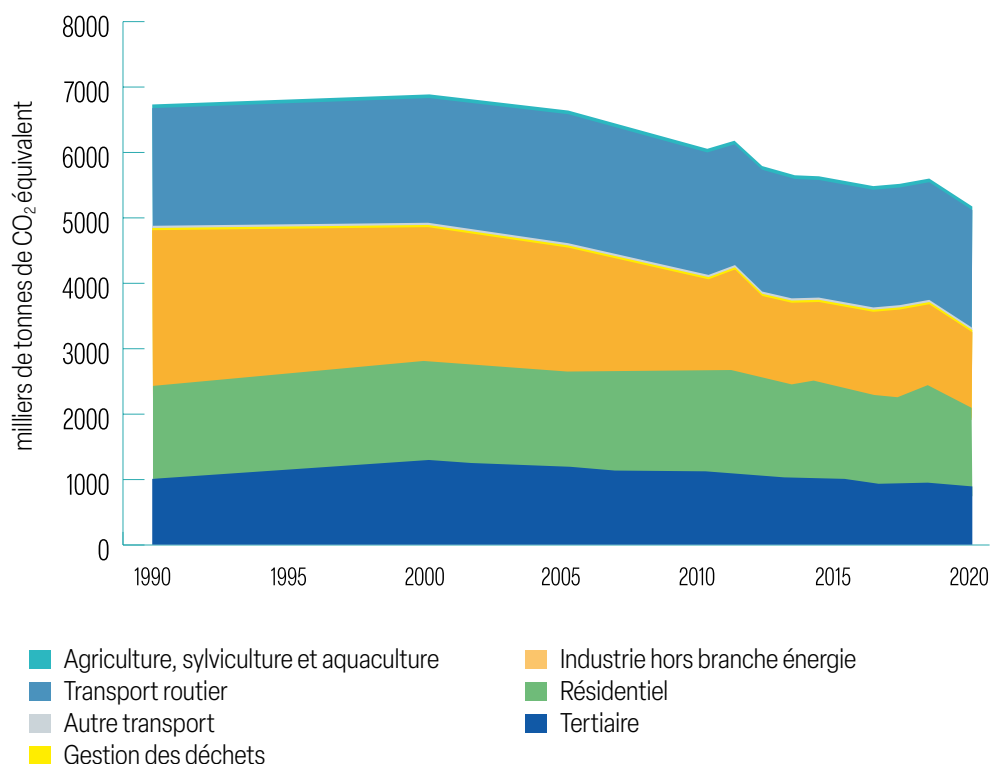
Source : ORCAE, données publiées en février 2022

Quantité de CO₂ émise par secteur (agriculture, transports, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire)

i **Définition :** Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'évaluation des émissions de CO₂ se fait à l'échelle cadastrale ou « scope 1 & 2 » : cela correspond aux émissions directes du territoire et à celles liées à la consommation d'énergie. L'empreinte carbone des activités sur le territoire comme les biens importés ou les déplacements à grande échelle (avion, etc.) n'est pas comptabilisée à l'échelle cadastrale : il s'agit du « scope 3 ». Dans le cadre du renouvellement du PCAET en 2025, une quantification des émissions sur le scope 3 du territoire, de ses habitants et de ses usagers sera réalisée.

Commentaire : En 2020, sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre représentaient 5 millions de tonnes de CO₂ par an, soit 3,5 tonnes par habitant. En 2019, les émissions étaient de 4,2 tonnes par habitant. La diminution des émissions en 2020 est attribuable à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné plusieurs confinements et réduit les activités.

Évolution des émissions de GES sur le territoire de la Métropole de Lyon par secteur hors branche énergie



Source : ORCAE, données publiées en février 2022

TRANSITION

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES PAR UN URBANISME INCLUSIF ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de demandes actives de logements sociaux et nombre d'attributions

i L'indicateur comptabilise le nombre de demandes déposées pour l'obtention d'un logement social et le nombre d'attributions.

Ainsi, en 2022, les demandes de logements sociaux sur le territoire de la Métropole de Lyon ont atteint le nombre de 78 351 pour 8 497 attributions, soit un taux d'environ 1 attribution pour 10 demandes, en légère baisse par rapport à l'année 2021 (1,2 attribution pour 10 demandes).

Source : Métropole de Lyon, données 2022

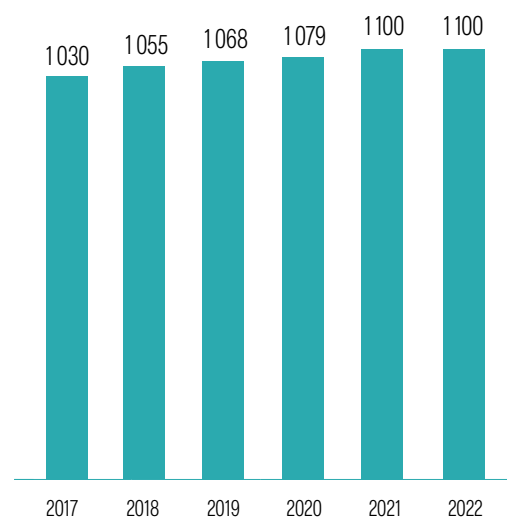
INDICATEURS DE RÉSULTAT

Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants

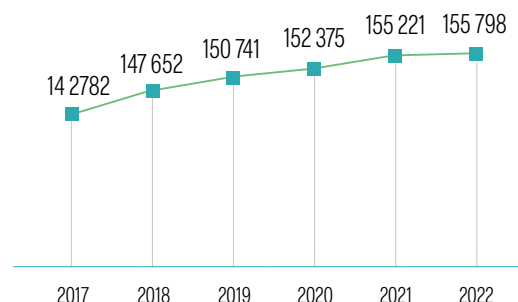
i **Définition :** L'indicateur est défini comme le nombre de logements sociaux sur la Métropole de Lyon, pour 10 000 habitants.

Commentaire : En 2022, la Métropole de Lyon comptabilisait près de 156 000 logements locatifs sociaux. Le parc social a enregistré une progression de 9% depuis 2017, ce qui représente 13 000 logements supplémentaires. Bien que la population de la Métropole augmente, l'offre de logements sociaux progresse elle aussi, passant de 1 030 logements pour 10 000 habitants en 2017 à 1 100 logements pour 10 000 habitants en 2022. Néanmoins, les besoins restent importants, car le segment de l'offre locative sociale est soumis à une pression de la demande toujours plus importante. Une vigilance doit être apportée sur la production de nouveaux logements sociaux. Cette dernière est aujourd'hui particulièrement contrainte : rareté foncière et baisse générale de la production immobilière. En effet, la grande majorité des nouveaux logements est produite par les promoteurs privés et revendus en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) aux bailleurs sociaux.

Nombre de logements sociaux pour 10 000 habitants



Nombre de logements sociaux



Source : Insee - RPLS, données 2022

TRANSITION

S'ENGAGER VERS UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de bornes de déchets alimentaires installées depuis 2021

La Métropole de Lyon a pour ambition de diminuer de 25% la quantité de déchets produite et de baisser de 50% le volume de déchets qui part à l'incinérateur d'ici 2026. Pour cela, elle met notamment en place la collecte des déchets alimentaires qui seront valorisés au lieu de partir

à l'incinération. 953 bornes de déchets alimentaires en points d'apport volontaire sont ainsi désormais disponibles sur le territoire de la Métropole, et 23978 composteurs individuels ont été distribués. Les tonnages évités avec le compostage sur le territoire de la Métropole s'élèvent en 2022 à 3 868 tonnes.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

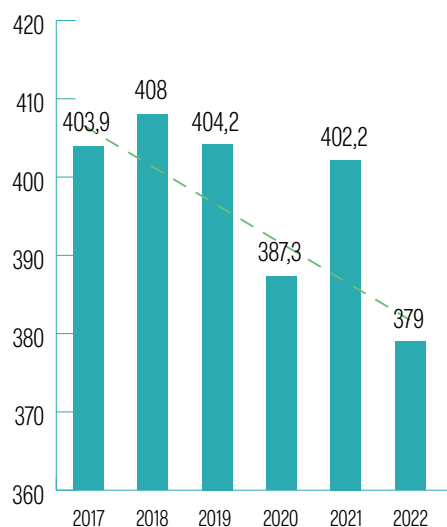
INDICATEURS DE RÉSULTAT

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) en kg par an et par habitant

i **Définition :** Les DMA sont les déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, considérés comme des assimilés tant par la quantité que par la qualité de leurs déchets. Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchetterie, les ordures ménagères résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri et silos à verre et à emballages).

Commentaire : La quantité globale de DMA collectés en 2022 atteint 379 kg/an/habitant. Cette valeur est en baisse par rapport à la valeur en 2021, et même par rapport à 2020, marquée par l'épisode de crise sanitaire.

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) en kg par an et par habitant



Source : Métropole de Lyon, données 2022

Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés



Définition : Une fois collectés, les déchets ménagers et assimilés peuvent être valorisés sous la forme de ressources matière (recyclage, compostage, réutilisation, remblaiement...). L'indicateur comptabilise la part de DMA faisant l'objet d'une valorisation sous la forme de ressources matière.

Commentaire : En 2022, sur le territoire de la Métropole de Lyon, les déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'une valorisation matière à hauteur de 31,9%, un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2021, ce qui s'explique par une diminution générale de la production de déchets, plus particulièrement marquée sur les déchèteries, dont la majeure partie des déchets part en valorisation matière.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

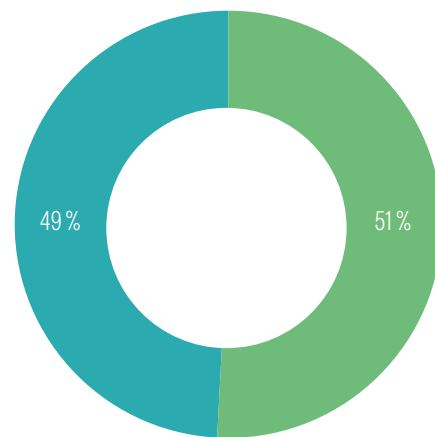
Part des salariés dans l'économie sociale et solidaire



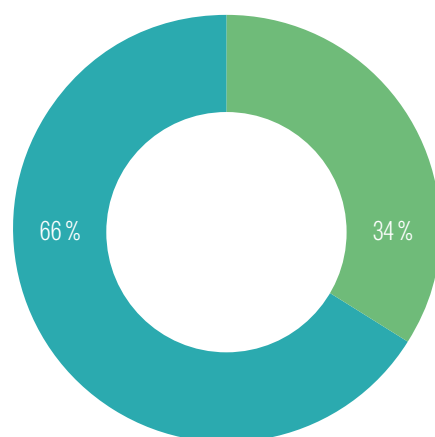
Définition : Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été défini à partir de catégories juridiques. L'économie sociale et solidaire est constituée de quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Les établissements comptabilisés sont ceux qui ont employé au moins un salarié dans l'année et qui sont actifs en fin d'année.

Commentaire : Fin 2019, l'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble 73 600 salariés répartis dans 5 030 établissements localisés dans la Métropole de Lyon. Les associations représentent 79% des emplois de l'ESS, mais 85% des établissements. Les emplois de l'ESS représentent 9,8% de l'emploi salarié total en 2019. Cette part est en léger repli par rapport à l'année précédente en lien avec une dynamique moins soutenue dans l'ESS : les emplois dans l'ESS ont progressé de 1,1% en 2019 (800 emplois supplémentaires) alors que les emplois dans le champ économique hors ESS ont progressé de 2,9% en moyenne. Les femmes restent largement majoritaires au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire, et représentent deux salariés sur trois alors que la répartition hommes-femmes est équilibrée dans l'ensemble des salariés.

Ensemble de l'économie : répartition de l'emploi salarié par sexe



L'ESS : répartition de l'emploi salarié par sexe



■ Hommes ■ Femmes

Source : Flores, données 2019

TRANSITION

PASSER À UNE MOBILITÉ DURABLE

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

+ 67 km d'aménagements cyclables en 2022.

La longueur des aménagements (bandes cyclables, couloir de bus, double sens cyclables, pistes cyclables, voies vertes et goulottes) est en augmentation. Elle s'élevait à 1 100 km en 2021 et s'élève à 1 167 km en 2022. Les aménagements les plus récents se répartissent sur l'ensemble de la Métropole, avec un maillage plus dense en cœur d'agglomération concentrant les usages actuels.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

Nombre de kilomètres de voirie en zone apaisée (zones 20 et 30, aires piétonnes)

+ 870 km de voiries en zones apaisées en 2022.

Avec 1 151 km en 2022, la longueur des voiries en zone apaisée est en nette augmentation. Elle s'élevait à 281 km en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par le passage en zone 30 de la ville de Lyon et d'autres communes de la Métropole en 2022.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

Évolution du nombre d'abonnements Vélo'v longue durée

+ 9.8% d'abonnements Vélo'v longue durée entre 2020 et 2021. Cela correspond à 7 496 nouveaux abonnements.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Distance moyenne des trajets domicile-travail pour l'ensemble des actifs occupés et pour les navetteurs

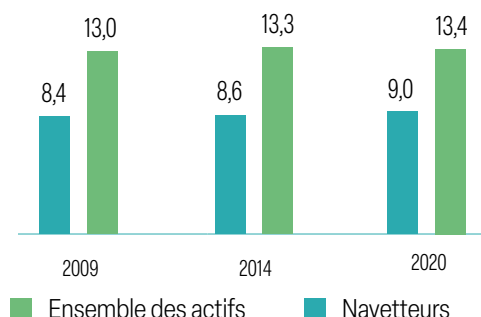
i **Définition :** L'indicateur représente la distance moyenne parcourue pour les déplacements domicile-travail par l'ensemble des actifs de la Métropole de Lyon et par les navetteurs (actifs occupés quittant leur commune de résidence pour le travail), pour les trajets de moins de 150 kilomètres.

NB : les trajets de plus de 150 km concernent 2% des actifs qui parcourent une distance moyenne de près de 450 km.

Commentaire : Les distances quotidiennes générées par le trajet domicile-travail sont élevées et parmi les plus longues de l'ensemble des motifs de déplacements quotidiens. La réduction de ces distances ainsi que leur transfert vers des modes décarbonés sont des enjeux forts de transition. Sur la Métropole de Lyon et pour l'ensemble des actifs,

cette distance est de 9 km. Le double phénomène de polarisation de l'emploi et de desserrement de l'habitat a conduit à une hausse durable de cette distance, qui en 2009 était de 8,4 km. La distance domicile-travail a également augmenté pour les navetteurs qui sortent de leur commune de résidence pour aller travailler : de 13 km à 13,4 km entre 2009 et 2020. Cette croissance semble pour autant se tasser entre 2014 et 2020.

Distance moyenne domicile-travail pour les trajets de moins de 150 km (en Km)



Source : Insee, données 2020

Parc de voitures selon la vignette Crit'air



Définition : Cet indicateur représente le parc des voitures particulières en circulation en fonction de la vignette Crit'Air.

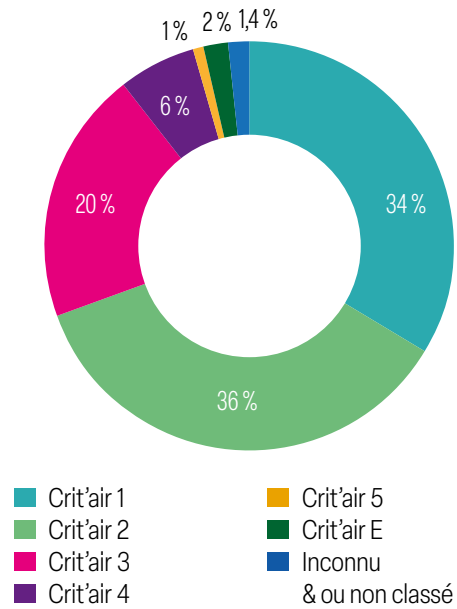
Commentaire : Entre 2021 et 2022, le parc de voitures particulières en circulation dans la Métropole de Lyon a continué à se moderniser et a poursuivi sa transition vers une mobilité plus soutenable.

La part des véhicules Crit'Air 1, les moins polluants, est passée de 29% du parc en 2021 à 34% en 2022.

Les véhicules électriques (Crit'Air E) occupent toujours une part faible de l'ensemble des véhicules, mais leur part continue tout de même de croître légèrement, passant de 0,9% en 2021 à 1,4% en 2022.

Enfin, la part des véhicules les plus polluants (Crit'Air 3, 4 et 5) poursuit sa diminution progressive, passant d'un total de 30% des véhicules à 27%.

Parc des voitures particulières au 01/01/2022 par vignette Crit'air



Source : SDES, données 2022

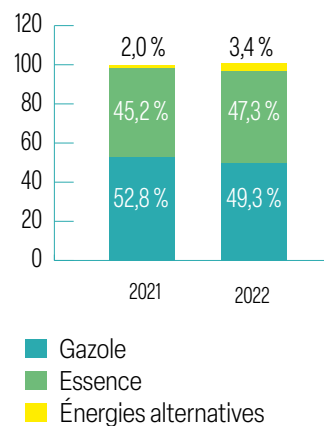
Parc de voitures selon la motorisation



Définition : Cet indicateur propose une représentation de la répartition du parc de voitures particulières en circulation en fonction de leur motorisation.

Commentaire : Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la répartition du parc de voitures particulières selon la motorisation, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2022. On observe une légère augmentation de la part des énergies alternatives (électrique, hydrogène, gaz), ainsi qu'une diminution de la motorisation diesel au profit de l'essence, tendance qui se vérifie depuis quelques années.

Répartition du parc des voitures particulières en circulation par énergie



Source : SDES, données 2022

TRANSITION

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOUS TOUTES LES FORMES

INDICATEURS DE RÉALISATION

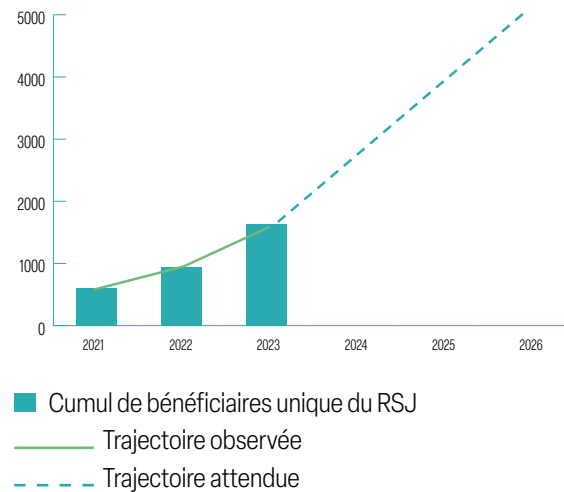
Nombre de bénéficiaires uniques du RSJ depuis 2021



Définition : L'indicateur comptabilise le nombre de bénéficiaires du Revenu Solidarité Jeunesse depuis la mise en place du dispositif en 2021.

Commentaire : Le revenu Solidarité Jeunes est une aide financière mise en place par la Métropole de Lyon pour soutenir les jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus, ayant de faibles ressources d'activités, sortis du système éducatif et échappant aux dispositifs existants. Deux ans et demi après la mise en place de cette mesure, près de 1700 jeunes ont bénéficié de cette aide financière et du parcours d'accompagnement qu'ils s'engagent à suivre. L'objectif de la Métropole est d'atteindre un nombre de bénéficiaires de 5 000 jeunes d'ici à fin 2026.

Cumul de bénéficiaires uniques du RSJ au regard de l'objectif affiché dans le Plan Métropolitain des Solidarités



Source : Métropole de Lyon, données 2023

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation



Définition : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette

Sociale (CRDS)). Les aides locales (prestations versées par les mairies, associations, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Le rapport interdécile mesure la disparité relative de la distribution de revenus détenue par les 10% d'individus les plus riches, à celle détenue par les 10% des personnes les plus pauvres.

Commentaire : On observe un niveau de vie plus élevé que la moyenne nationale, mais avec de plus fortes disparités.

En 2020, le revenu médian UC s'établit 1 933 €/mois dans la métropole lyonnaise. Il est supérieur de +4% au revenu médian en France. Les ménages les plus aisés de la métropole lyonnaise (9^e décile) vivent avec un revenu de 3 651€ / UC / mois. C'est 10% de plus que l'ensemble des ménages français les plus aisés. À l'inverse, les 10% des ménages les plus modestes (1^{er} décile) vivent avec un revenu de 954 € / UC / mois, soit 4% de moins qu'à l'échelle nationale.

Le rapport interdécile qui mesure les disparités de revenus entre les ménages les plus aisés et les ménages les plus modestes, est plus élevé dans la métropole lyonnaise comparativement à la moyenne nationale. En 2020, le seuil des revenus des 10% les plus aisés est 3,8 fois supérieur à celui en dessous duquel se situent les 10% les plus modestes dans la métropole lyonnaise, contre seulement 3,4 fois à l'échelle nationale.

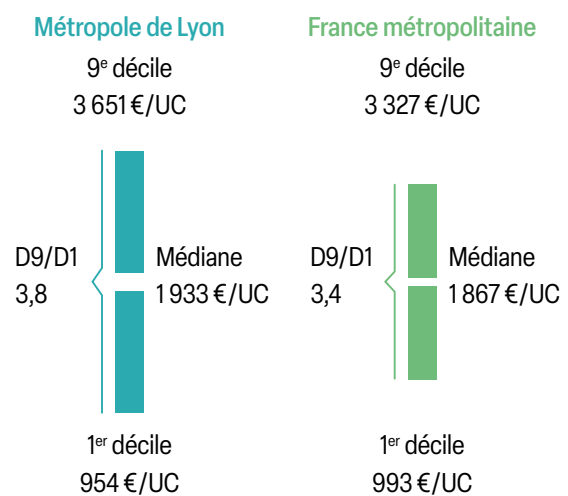
La progression des revenus sur cinq ans est favorable à une atténuation des disparités entre les très hauts revenus et les revenus les plus modestes. Entre 2015 et 2020, le niveau de vie augmente à un rythme plus soutenu pour les 10% des ménages les plus modestes (+3,3%) comparativement aux 10% des ménages les plus aisés (+0,9%), contribuant ainsi à la réduction des écarts entre ces deux catégories. Ainsi le rapport interdécile passe de 3,9 en 2015 à 3,8 en 2020. Cette analyse est toutefois à relativiser : les dernières données disponibles datent de l'année 2020. Les effets de la crise sanitaire et de l'inflation sur les revenus des plus modestes et sur la montée des inégalités devront être recherchés dans les prochaines années.

Selon la Direction générale du trésor, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages modestes entre 2017 et 2021 « s'explique principalement par la revalorisation de la prime d'activité et des prestations en faveur des plus fragiles (+13% pour l'Allocation aux adultes handicapés, +14% pour l'Allocation de solidarité aux personnes âgées en particulier) ».

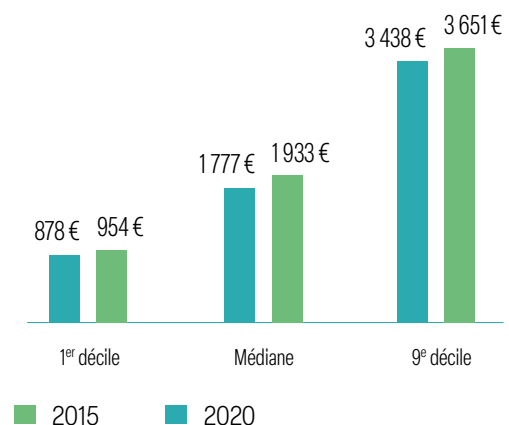
LA MÉTROPOLE DE LYON EN 2020

Revenu médian par UC : **1 933 €/mois**
 9^e décile : **3 651 €/mois par UC**
 1^{er} décile : **954 €/mois par UC**
 Rapport interdécile : **3,8**

Distribution du revenu disponible mensuel en 2020



Revenus disponibles mensuels en 2015 et 2020 dans la métropole lyonnaise



Source : Insee - Filosofi, données 2020

TRANSITION

CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

INDICATEURS DE RÉALISATION

Nombre de foyers aidés par la prime air bois depuis 2017 et émissions de particules pm10 évitées

La Prime Air Bois est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils

labellisés «flamme verte» plus performants et surtout moins polluants. Fin 2022, le cumul des foyers aidés par la Prime Air Bois depuis 2017 s'élève à 2 445, ce qui correspond à 73 tonnes de PM10 évitées.

Source : Métropole de Lyon, données 2022

INDICATEURS DE RÉSULTAT

Nombre de personnes traitées par antidiabétiques pour 100 000 habitants

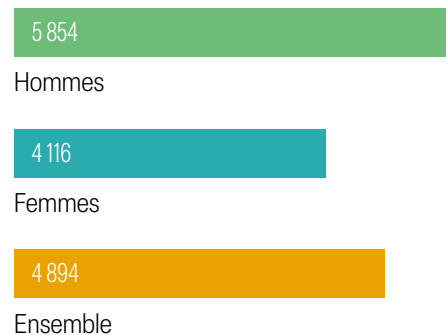


Définition : L'indicateur mesure le nombre de personnes sous traitement antidiabétique régulier, y compris l'insuline, ayant nécessité un remboursement à l'assurance maladie en 2021, rapporté à 100 000 habitants.

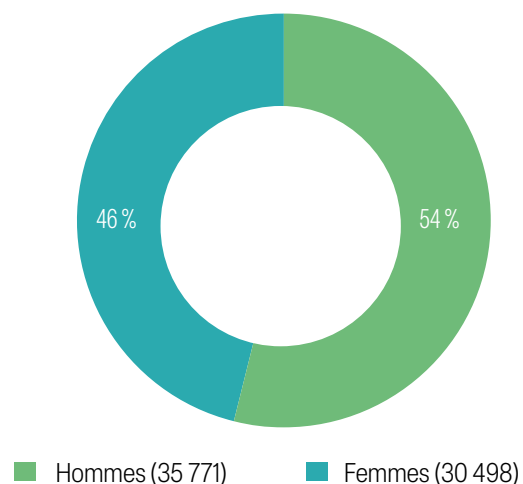
Le vieillissement de la population, l'augmentation de l'obésité et le manque d'activité physique font partie des éléments favorisant le développement du diabète.

Commentaire : Au 31 décembre 2021, environ 66 300 personnes souffrent de diabète et sont sous traitement médicamenteux régulier dans la Métropole de Lyon. Leur nombre continue d'augmenter : elles étaient près de 65 000 personnes en 2020. Le taux métropolitain standardisé de patients sous traitement anti-diabétique en 2021 est de 4 894 pour 100 000 habitants, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (4 821), supérieur au taux régional (4 328). La prévalence du diabète est plus élevée chez les hommes.

Nombre de personnes sous traitement antidiabétique en 2021 pour 100 000 hab.



Recours au traitement antidiabétique en 2021 : nombre de personnes et répartition par sexe



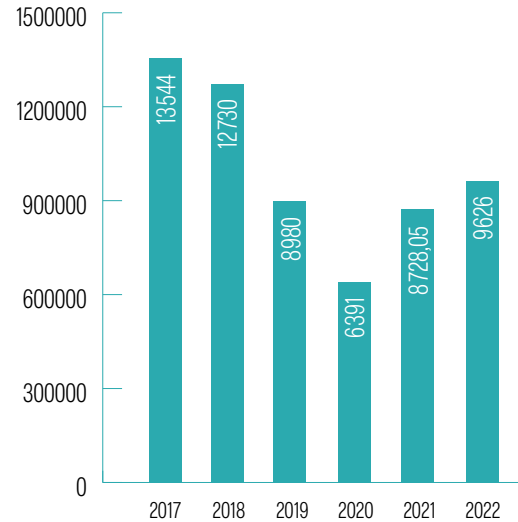
Exposition chronique aux PM2.5 : nombre et pourcentage de la population exposée au-dessus des valeurs limites (seuil OMS 2005)



Définition : Cet indicateur représente la population de la Métropole exposée au-delà de la valeur recommandée par l'OMS (2005) pour les particules PM2,5.

Commentaire : Alors que les émissions de polluants atmosphériques sur la métropole baissaient régulièrement depuis 2000, jusque 2020, on observe une hausse relative entre 2020 et 2022 de la population exposée, avec 962 600 personnes exposées au-delà des seuils recommandés par l'OMS, soit 68% de la population. Cette augmentation s'explique par une météo plus sèche qui favorise le maintien et la remise en suspension des particules, et par des épisodes de pollution par les poussières de sable. Une grande partie de la population demeure surexposée par rapport aux seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, publiés en 2005, et plus encore si l'on se compare aux seuils redéfinis en 2021.

Population exposée au-dessus des valeurs limites pour les particules PM2.5 (seuil OMS 2005)



Source : ATMO, données 2022

Source : ORS Auvergne-Rhône-Alpes, données 2021

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Tél. : 04 78 63 40 40

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Directions

Environnement, Écologie, Énergie ;
Information et Communication
Service Ressources documentaires

Crédits photos © Métropole de Lyon

Thierry Fournier, Laurence Daniere,
Jeremy Cuenin, Bertrand Gaudillere,
Anne Thomé, Anaïs Mercey, Julien Rambaud,
Emma Arbogast.

Autres photos : Coopérative de la Transition
Val de Saône - Mont d'Or

© **Éric Martin Riri illustrations**

grandlyon.com